

مكتبة العالم

LE MONDE RADIO-TÉLÉVISION : 32 pages de programmes et de commentaires

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE - N° 12990 - 6 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine - DIMANCHE 2-LUNDI 3 NOVEMBRE 1986

La nouvelle armée de Felipe Gonzalez

Le gouvernement de M. Felipe Gonzalez vient de prendre deux mesures qui changent profondément le visage de l'armée espagnole. Il s'agit de la nomination d'un civil, M. Luis Roldan, qui succède au général Sando Santamaría à la tête de la garde civile, et du dépôt d'un projet de loi d'amnistie pour les anciens membres condamnés de l'Union militaire démocratique (UMD).

L'UMD était née en 1974, peu avant la mort de Franco. S'inspirant de la révolution aux côtés du Portugal voisin, les promoteurs de cette organisation clandestine entendaient diffuser au sein des forces armées espagnoles l'idée d'un rapide retour à la démocratie après la mort de Franco. Ses principaux dirigeants furent découverts par les services de renseignement militaires, et, en mars 1976, neuf d'entre eux furent condamnés à la prison par le conseil de guerre.

De tous les opposants au franquisme, les membres de l'UMD furent les seuls à ne pas bénéficier en 1977 d'une amnistie complète: bien que libérés, ils ne furent pas autorisés à réintégrer les rangs des forces armées.

Les socialistes s'étaient engagés à lever cette importante restriction...

Les socialistes s'étaient engagés à lever cette importante restriction... Le projet attendu quatre ans après de tenir leur promesse. Certains membres du cabinet, dont le ministre de la défense, M. Narciso Serra, craignent en effet que, en réhabilitant complètement les membres de l'UMD, le gouvernement ne soit accusé de légitimer les organisations clandestines au sein des forces armées. Un précédent que n'auraient pas manqué d'évoquer à leur profit certains militaires séduits par l'opposition à la démocratie.

Le gouvernement de M. Gonzalez met ainsi progressivement en place, avec prudence, les éléments de sa politique de défense qui vise à moderniser profondément les forces armées espagnoles en les faisant à l'image de leurs homologues des pays d'Europe occidentale. Le pardon complet accordé à des membres de l'UMD met fin à l'une des anomalies les plus flagrantes héritées du passé. La nomination à la tête de l'état-major des différentes armes d'officiers d'une génération postérieure à la guerre civile, et qui ont collaboré aux plans de rénovation de leur institution, devraient donner à celle-ci une impulsion décisive. Enfin, la désignation de M. Roldan à la tête de la garde civile répond à la préoccupation du gouvernement de renforcer la suprématie du pouvoir civil sur l'ensemble des forces armées et des forces de l'ordre.

C. dernier objectif d'ailleurs guidé toute la politique des socialistes. La structure de la hiérarchie militaire a été modifiée pour soumettre plus étroitement l'état-major à l'autorité du ministre. Le code pénal a été réformé pour restreindre les compétences de la juridiction militaire: un redéploiement des forces armées est en cours, conçu pour répondre aux possibles agressions extérieures et non plus, comme à l'époque de Franco, en fonction de l'ennemi intérieur. De réformes en réformes, c'est une véritable révolution qui se produit ainsi au sein de l'armée espagnole.

Au nom des principes républicains

Le nouveau code de la nationalité en échec devant le Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat oppose un veto extrêmement net au projet de loi réformant le code de la nationalité. Les conseillers ont rendu un avis négatif sur les deux dispositions essentielles de ce texte: la suppression de l'acquisition « automatique » de nationalité à dix-huit ans pour les enfants nés en France de parents étrangers et la suppression de la naturalisation française par mariage avec un Français après six mois de vie commune.

La section de l'intérieur de la haute assemblée s'était efforcée de corriger et d'édulcorer le texte gouvernemental en particulier l'article 44: elle proposait notamment d'allonger de seize à vingt-cinq et non à vingt ans, la durée pendant laquelle les enfants de parents étrangers pourraient demander la nationalité française et elle s'était élevée contre la procédure prévue d'un serment public devant l'autorité judiciaire.

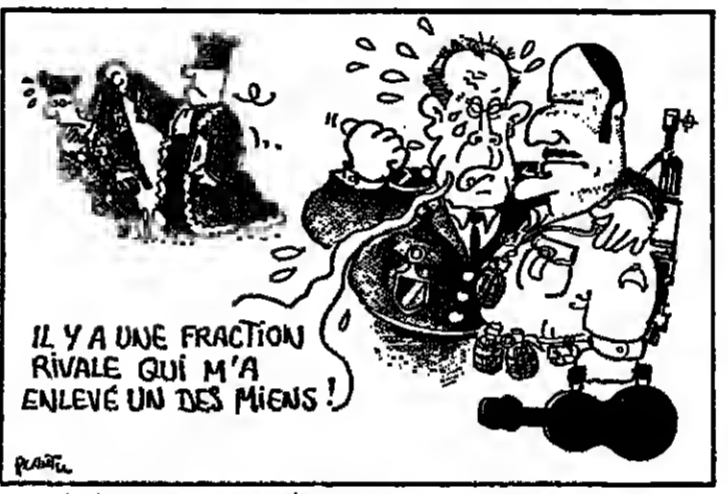
Mais dans leur très grande majorité lors de l'assemblée plénière du 30 octobre, les conseillers d'Etat ont balayé ces propositions d'amodiations: non seulement, ont-ils souligné, le projet de loi peut conduire à des situations grotesques où les enfants d'une même famille auraient, du fait de la nouvelle loi, des nationalités

L'enquête sur l'affaire de la rue de Mogador

Un témoignage « négligé » accroît les charges contre le CRS Burgos

Quatre mois après avoir tué un jeune automobiliste, Loïc Lefèvre, qui refusait de se soumettre à un contrôle d'identité, le CRS Gilles Burgos a été placé en détention le 31 octobre.

De nouveaux éléments, étouffés par l'enquête policière, ont poussé le juge d'instruction à prendre cette décision malgré l'opposition du parquet. Parmi ces éléments, un témoignage capital qui avait été jusque-là « négligé ».



Lire page 6 l'article d'AGATHE LOGEART.

Les élections du 4 novembre aux Etats-Unis

Maryland: les républicains menacés par « tante Barb »

Les élections du 4 novembre aux Etats-Unis mettent en jeu les 435 sièges de la Chambre des représentants, un tiers de ceux du Sénat (34 sur 100) et 36 des 50 postes de gouverneurs.

BALTIMORE
de notre envoyé spécial

Se pourrait-il qu'une si petite femme puisse vraiment faire de l'ombre à la stature de Ronald Reagan? Elle est tellement petite que, pour atteindre les micros, elle doit obligatoirement grimper sur une chaise, qu'il n'y a, dans une foule, que les enfants qui soient à sa hauteur et qu'elle a toujours, quand elle s'adresse à ses électeurs, la tête rejetée en

arrière pour pouvoir attraper leur regard.

Vraiment toute petite, Barbara Mikulski n'en sera pas moins élue, mardi 4 novembre, sénateur du Maryland, contre une républicaine réaganienne et éliminée qu'elle devance de 25 points dans les sondages et en remplacement d'un républicain modéré qui ne se représentait pas. Elle a ainsi virtuellement rapporté à son parti l'un des quatre sièges supplémentaires qui permettraient aux démocrates de s'assurer le contrôle du Sénat - et de l'ensemble du Congrès, puisque la majorité dont ils disposent déjà à la Chambre sera reconduite.

Cette fille d'une lignée d'épiciers et de pâtisseries polonaises dont, les beignets demeurent une valeur sûre de l'est populaire de Baltimore, pourrait donc bien connaître, à cinquante ans, la gloire d'avoir directement contribué à ôter à M. Reagan tout soutien législatif durant ses deux dernières années de présidence.

Rien n'est encore joué. Les républicains, qui ont à leur disposition sept fois plus d'argent que leurs adversaires, sont loin d'avoir jeté le gant. Ils submergent au contraire les chaînes de télévision locales de spots en faveur de leurs candidats et, depuis le milieu de la semaine, M. Reagan lui-même est en campagne permanente.

En pleine forme, souriant, plaisantant et porté par l'approbation de 67 % de ses concitoyens, le président saute d'un Etat à l'autre pour ponfrer l'appétit de dépenses des démocrates, chanter le redressement de la puissance militaire américaine et répéter, de ville en ville, qu'il « fait bon quitter Washington et venir là où se trouvent les vrais Américains ».

Tube de l'année en 1984, cette musique a aujourd'hui un côté rengaine, mais un tel effort aura un effet qui, même minime, pourrait être décisif dans plusieurs Etats où les deux partis restent, jusqu'à la veille du week-end, à quelques points d'écart seulement.

BERNARD GUETTA.
(Lire la suite page 4.)

Deux attentats à Paris

Revendiqués par Action directe, ils n'ont fait aucune victime.

PAGE 6

Du nouveau dans l'affaire Waldheim

Les souvenirs tardifs du président...

PAGE 3

Rumeurs à Beyrouth

Paris et Washington accueillent avec méfiance les informations sur le transfert de huit otages.

PAGE 12

Les centrales d'achat

La commission de la concurrence recommande de sanctionner les grands groupes de distribution.

PAGE 9

Radeau des cimes

Des Français vont explorer la forêt amazonienne à bord d'une embarcation d'un nouveau type.

PAGE 6

Service militaire

M. Giraud propose de nouvelles filières.

PAGE 6

Le sommaire complet se trouve page 12

LE ROY
by BAUME & MERCIER

Aldebert
PARIS: 16, place Vendôme - 1, bd de la Madeleine
70, fg Saint-Honoré - Palais des Congrès, Porte Maillot
CANNES: 19, La Croisette

camBio
Cadran classique + affichage digital de 7 fonctions sur simple rotation de la couronne.
Avec un verre de saphir de 3 mm.
Décor plaqué or.
Étranche à 30 m.
FF 3.990.-

Découverte préhistorique en Floride

Des cerveaux humains conservés dans la tourbe

Des cerveaux humains vieux de 8 000 ans ont été retrouvés en bon état de conservation, dans un marais de Floride.

Des fouilles faites en 1984 et 1985 dans la tourbe ont permis l'exhumation de corps ou de morceaux de corps humains appartenant à au moins quarante individus différents. Plusieurs crânes contenaient des tissus mous, qui ont été analysés par des chercheurs de l'université de Floride. Ont été spécialement étudiés le cerveau d'une femme de quarante-cinq ans et celui de trois hommes âgés de vingt-cinq à trente-cinq ans. La revue britannique *Nature*, du 30 octobre, publie le résultat de ces études. Il s'agit des plus vieux tissus nerveux qui aient été analysés.

Les tissus retrouvés se présentaient comme une masse grise et granuleuse, très fragile et difficile à manipuler. Mais ils ont néanmoins montré toutes les apparences d'un cerveau moderne. Les divers lobes cérébraux, et des structures internes comme l'hypothalamus, le corps calleux, les ventricules... ont pu être identifiés. Mais les tissus se sont contractés au quart de leur volume initial, et se sont homogénéisés. Une distinction reste observable entre ceux du cortex (matière grise) et la matière blanche sous-jacente. La structure cellulaire a généralement disparu, mais des traces de neurones ou de fibres axonales ont pu être observées. L'analyse chimique a en effet montré dans le cortex la présence de pigments jaunes, qui ont été identifiés comme étant des restes de neurones. La disposition des neurones semble identique à celle qu'on trouve dans les cerveaux humains actuels. Comme on pouvait le prévoir, ces pigments sont plus abondants dans le cerveau de la femme que dans celui des hommes jeunes.

Un fragment de cerveau d'une quinzaine de grammes a subi divers traitements biochimiques pour en isoler l'acide désoxyribonucléique (ADN), porteur du patrimoine génétique. On pouvait se demander s'il s'agissait d'un ADN humain, ou de celui des divers micro-organismes qui ont proliféré dans les cadavres. Or les analyses ont clairement montré la présence d'ADN humain. Les cel-

lules des animaux pluricellulaires contiennent en effet des mitochondries (organites qui assurent la respiration de la cellule), qui ont un ADN propre, différent de celui du noyau cellulaire. Les chercheurs ont mis en contact avec le fragment de cerveau un réactif spécifique de l'ADN mitochondrial humain, ce qui leur a permis de prouver son existence. Cet ADN a cependant été partiellement dégradé, au point que certaines enzymes n'agissent plus sur lui. Il paraît cependant possible de cloner certains gènes ou fractions de gène, c'est-à-dire de les faire se multiplier *in vitro*. Un tel essai est en cours.

Les chercheurs ne s'attendaient guère à retrouver de l'ADN: on pensait que celui-ci ne pouvait être préservé que dans de rares cadavres qui ont été complètement desséchés, et protégés par la même d'une attaque chimique. Que l'ADN puisse aussi avoir subsisté sans trop de dommages en milieu humide ouvre l'espoir d'en trouver dans d'autres sites, et donc d'étudier l'évolution génétique de nos lointains ancêtres.

MAURICE ARVONNY.

Dates

Il y a trente ans

Le fiasco de Suez

RENDEZ-VOUS

Dimanche 2 novembre. - **Tunis** : élections législatives. **Abu-Dhabi** : sommet des pays membres du Conseil de coopération du Golfe (jusqu'au 4).

Lundi 3 novembre. - **Tirana** : congrès du parti (jusqu'au 7).

Mardi 4 novembre. - **Etats-Unis** : élections. **Paris** : quarantième anniversaire de la création de l'UNESCO. **Vienne** : troisième conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. **Strasbourg** : conférence européenne des ministres responsables de la lutte antiterroriste.

Jeudi 6 novembre. - **Madrid** : visite de M. Jacques Chirac.

Vendredi 7 novembre. - **Moscou** : anniversaire de la révolution.

Samedi 8 novembre. - **Pékin** : visite du premier ministre japonais.

Dimanche 9 novembre. - **Hambourg** : élections régionales. **Libreville** : élection présidentielle. **Lima** : élections municipales.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75437 PARIS CEDEX 09
Tél. MONDIPAR 63872 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Édité par la S.A.R.L. le Monde

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauret (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Date de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620.000 F

Principaux associés de la société :

Société civile
« Les Rédacteurs du Monde »,
Société anonyme,
des lecteurs du Monde,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, gérant,
et Hubert Beuve-Méry, fondateur.

Administrateur général :
Bernard Wontz.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Conducteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde

PUBLICITE

5, rue de Montesson, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 286 136 F

Reproduction interdite de tous articles,
sauf accord avec l'administration.

Commission paritaire des journaux
et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde

TÉLÉMATIQUE

Composé 35-15 - Taper LEMONDE

ABONNEMENTS

Tél. : (1) 42-47-98-72

3 mois 6 mois 9 mois 12 mois

FRANCE 354 F 672 F 954 F 1 280 F
TOUTS PAYS ÉTRANGERS
PAR VOIE NORMALE 687 F 1 337 F 1 952 F 2 530 F
ÉTRANGER (par messagerie)
L. - BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS 399 F 762 F 1 089 F 1 380 F
IL - SUISSE, TUNISIE 504 F 972 F 1 404 F 1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.
Changement d'adresse définitif en
provision : nos abonnés sont invités à
formuler leur demande deux semaines
avant leur départ. Joindre la dernière
bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire
tous les noms propres en capitales
flamandaises.

Le Monde USPS 785-810 is published daily,
except Sundays for \$ 400 per year by Le
Monde s/o Speedpress, 45-45 39 th
Street, L.I.C., N.Y. 11104. Second class
postage paid at New York, N.Y.
Postmaster: send address changes to Le
Monde s/o Speedpress, L.I.C., P.O.C.,
45-45 39 th Street, L.I.C., N.Y. 11104.

« M A montre s'est arrêtée. Je ne sais plus quelle heure il peut bien être - Moi non plus. » Il est en fait 2 heures du matin (heure locale) le 7 novembre 1956. Le brigadier général britannique Butler et le commandant Moallil, son officier de liaison français, le savent fort bien. Mais la colonne de chars qui roule sur la route de Port-Saïd à Suez ne s'arrêtera qu'une heure plus tard, en vue d'El Kantara. Quelques kilomètres gagnés sur l'heure officielle du cessez-le-feu, point final à l'opération de Suez.

Tout a commencé le 26 juillet précédent. Devant cent cinquante mille personnes en délire, le colonel Nasser, l'homme fort de l'Égypte, a déclaré : « De Lasseps à l'imposée ses conditions au Khédive. Je ne suis pas le Khédive. » Lasseps est un nom de code. A l'instant même, Mohammed Younis et ses hommes font irruption dans les installations de la Compagnie universelle du canal maritime de Suez et en prennent possession, tandis que le colonel annonce que la Compagnie est nationalisée (1). Sa concession devait en principe prendre fin en 1968.

Le 19, le secrétaire d'Etat américain, John Foster Dulles, avait fait savoir brutalement à l'Égypte, coupable d'acheter des armes à la Tchécoslovaquie, que les États-Unis se refusaient à participer au financement du haut barrage d'Assouan sur le Nil. La Grande-Bretagne pavaise. L'URSS est disposée à prendre le relais.

En annonçant la nationalisation du canal, Nasser offre à l'orgueil national une victoire sans guerre et le moyen de financer le barrage. Un mois auparavant, les dernières troupes britanniques avaient évacué la zone du canal. Nasser est devenu le champion de l'anticolonialisme, le héros de la cause arabe et l'ennemi n° 1 d'Israël. Il reçoit des avions et du matériel soviétiques.

Le canal n'a pour les États-Unis qu'un intérêt secondaire : leur trafic ne représente que 8 % de l'ensemble de celui du canal. Et ils mènent depuis 1950 une politique méditerranéenne très active, aux dépens des intérêts traditionnels de la Grande-Bretagne et de la France. Dulles pousse donc à la modération et déclare que les États-Unis n'emploieront pas la force contre l'Égypte.

Pour Londres et Paris, l'affaire est grave. La nationalisation du canal met sous le contrôle de l'Égypte la « route des Indes », qui fut la voie sacrée de l'Empire britannique. Nasser menace la Jordanie et l'Irak, encore sous l'influence anglaise. Surtout, le pétrole du Proche-Orient transite par le canal. Une artère vitale est menacée. Cette dernière crainte est aussi celle de la France. Le gouvernement du Front républicain, dirigé par le socialiste Guy Mollet, a pris un tournant en Algérie. Il y a envoyé le contingent, est passé d'une lutte sporadique à une véritable guerre.

Eisenhower ne répond pas

Nasser est le principal allié des nationalistes algériens. Il a accueilli leurs dirigeants au Caire, leur a fourni des armes et des centres d'entraînement. Dans les mechtas on trouve le portrait du « grand frère » égyptien. L'abbatire sera, croient MM. Bourges-Mannoury, ministre de la défense, et Max Lejeune, secrétaire d'Etat à l'Armée de terre, mettre fin d'un seul coup à la guerre. M. Christian Pineau, ministre des affaires étrangères, est plus réservé : le département compte un solide noyau de partisans d'une politique arabe. Il se laisse cependant convaincre, comme Guy Mollet lui-même.

L'opinion française, à de notables exceptions près, considère Nasser comme un deuxième Hitler : la nationalisation est un diktat et de nombreux anciens nazis occupent en Égypte des postes importants. Céder serait un « nouveau Munich ». Ainsi, ayant découvert à l'étranger la source de tous leurs maux algériens, la plupart des Français se redonnent-ils bonne conscience : ils trouvent un dictateur à abattre.

Enfin Israël, que Nasser s'est juré de détruire, jouit d'une grande popularité en France et les rapports entre Tel-Aviv et Paris sont plus qu'amicaux. M. Shimon Pérès, ministre adjoint de la défense d'Israël, a un bureau rue Saint-Dominique

après de M. Bourges-Mannoury. Les Français n'ignorent pas que, de son côté, Israël, face au réarmement de l'Égypte par l'URSS, prépare une offensive en direction du Nil. Ainsi serait rompue l'encerclement préparé par Nasser avec le concours de la Syrie et de la Jordanie.

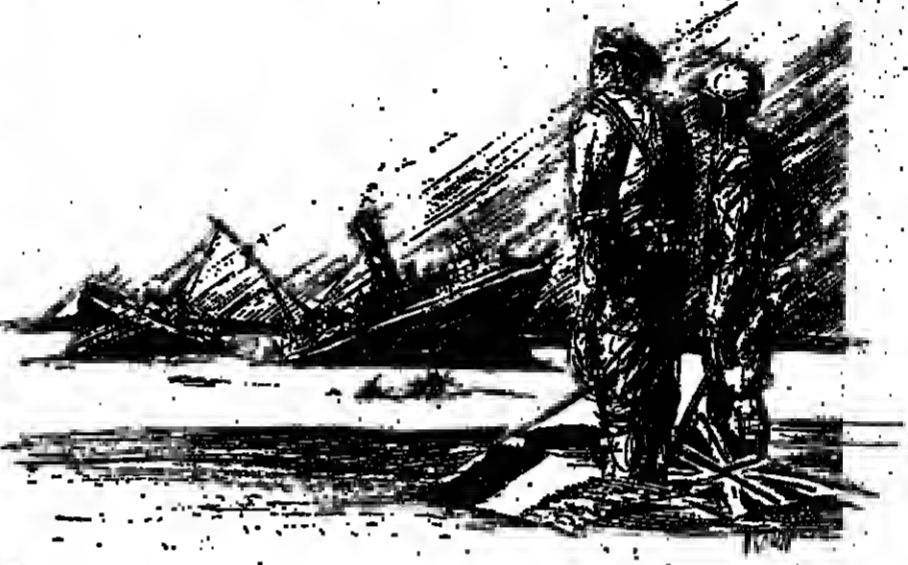
En Grande-Bretagne, où Anthony Eden dirige un gouvernement conservateur, on ne professe pour Israël aucune sympathie. Londres se veut, lui aussi, l'allié et le protecteur du monde arabe.

Vain appel à Eisenhower qui prépare pour novembre sa réélection à la présidence des États-Unis. Dulles, au cours d'une conférence à trois réunie à Londres, ne verra faire confiance qu'aux « forces morales ». Aussi, dès le 28 juillet, les politiciens et les militaires français et anglais préparant-ils une opération de reconquête. Un état-major mixte, pour plus de secret, s'installe dans le souterrain creusé sous l'Amirauté et fut préparé le débarquement de 1944 en Normandie.

Tandis que se déroulent de vaines négociations, que se crée sur l'initiative de Dulles une éphémère association des us-

Les Israéliens attaqueront l'Égypte le 29 octobre en direction du canal de Suez. Le 30, Londres et Paris lanceront aux deux adversaires un ultimatum : pour « garantir la liberté de passage », ils devront se retirer de quinze kilomètres de part et d'autre du canal. Les forces franco-anglaises s'interposent dans la zone ainsi dégagée. Sinon elles attaqueront l'Égypte car il est bien entendu qu'Israël s'inclinera aussitôt le 31 octobre.

Ainsi en est-il. L'armée israélienne, dans la première de ses campagnes-éclairées, chasse sous les ordres du général Moshe Dayan les Égyptiens d'El Arich, au bord du Sinaï ; elle force au centre le col de Mita. Enfin, contournant la presqu'île, elle s'empare au sud de Charr-el-Cheikh, clé du golfe d'Alkaba. Les Français ont fourni préparant-ils une opération de reconquête. Un état-major mixte, pour plus de secret, s'installe dans le souterrain creusé sous l'Amirauté et fut préparé le débarquement de 1944 en Normandie.



ROUIL

gers du canal, que, poussée par Anthony Eden, la Compagnie retire ses pilotes, persuadée à tort qu'il serait impossible de leur trouver rapidement une relève compétente, les experts militaires constatent qu'ils ne disposent ni des forces ni de la logistique nécessaires à une opération de grande envergure. L'Égypte dispose de cinq divisions, de cent chars et de trois cents avions dont deux appareils de combat. On lui oppose deux divisions françaises, la 10^e division parachutiste et la 7^e division mécanisée, des chasseurs et des chasseurs-bombardiers F 84-F, cinquante mille hommes de troupe britanniques avec trois cents avions, sans parler des puissantes flottes des deux pays.

Garantir la liberté de passage

Les Français, engagés en Algérie, pouvaient disposer rapidement de leurs forces. Les Anglais n'ont plus de bateaux de débarquement - on en rachètera à la ferraille - et leurs jeunes soldats du service national - encore en vigueur - ne sont guère entraînés.

Base de départ : Chypre, alors en pleine insurrection contre les Britanniques. Au lieu d'aller vite, avec des forces légères, on met sur pied un dispositif lourd et compliqué. Le commandement revient aux Anglais avec des adjoints français. Au sommet, le général Sir Charles Keightley, assisté de l'amiral Barjot, siège à Chypre ; la force de débarquement est sous les ordres du général Hugh Stockwell, assisté du général André Beaufre. Même hiérarchie dans la marine et l'aviation.

Les préparatifs de l'offensive israélienne viennent à point nommé offrir une justification hypocrite à l'opération franco-anglaise. La décision de l'entreprendre a été prise le 16 octobre par Anthony Eden et Guy Mollet. Du 22 au 24 octobre, dans une maison de Sèvres, un accord secret sur un scénario est conclu par les Anglais, les Français et les Israéliens.

Le matin du 5 novembre, les quatre cent quatre-vingt sept parachutistes du colonel

Kervain captivent le destroyer égyptien Ibrahim al Awal et le livre aux Israéliens.

L'ultimatum franco-anglais est envoyé à la date prévue. Nasser, un instant, vacille. L'un de ses vieux compagnons, Salah Salem, le pousse même à porter sa reddition (1) à l'ambassadeur de Grande-Bretagne. Mais il se reprend aussitôt, empêche son chef d'état-major général Hakim Amer d'aventurer ses blindés dans le Sinaï, met à l'abri ses pilotes, plus précieux à ses yeux que ses avions qu'il sacrifie au Soudan et en Arabie Saoudite. Il fait couler dans le canal des navires et des barges de ciment.

Devant son refus la réplique se fait attendre. Certes, l'aviation anglaise bombarde les aérodromes et détruit pratiquement l'aviation égyptienne. L'opération Mousquetaire, ainsi baptisée à cause des triomphantes montachés du général Stockwell, prévus sur Alexandrie en septembre, a fait place à Mousquetaire bis vers Port-Saïd. Elle est en retard. Les Britanniques sont de plus en plus réticents et, en tout cas, liés par leur planification rigide. Le 2 novembre, le chef d'état-major des forces armées françaises réclame un débarquement le 4. Keightley refuse. Le 3, l'ONU condamne l'opération. Londres propose le 8 novembre. Puis Keightley accepte l'opération Téléscope, proposée par l'amiral Barjot et soutenue par le général Challe, major-général des forces armées françaises.

Ce sera pour le 5. Port-Saïd, à l'entrée du canal, est bornée au nord par la Méditerranée, à l'ouest, on se trouve l'aérodrome de Gamil, par le lac Mensaleh. Au sud une digue d'une quarantaine de kilomètres porte la route d'Ismaïlia. Sur la rive orientale du canal, Port Fouad, où se trouvent les ateliers de réparation de la Compagnie, comporte un bassin que les Égyptiens ont rempli d'épaves. A l'exception de la route côtière, la petite agglomération est entourée de marécages.

Le matin du 5 novembre, les quatre cent quatre-vingt sept parachutistes du colonel

Chateau-Jobert sautant sur l'usine des eaux et s'emparant du débouché sud de Port Saïd. Les six cents « diables rouges » du général Butler conquièrent l'aérodrome de Gamil. L'après-midi, le 2^e régiment de parachutistes coloniaux du colonel Fossepoix prend Port-Fouad. Le général égyptien El-Mouy demande un cessez-le-feu. Mais, d'une part Nasser ordonne la résistance à outrance, d'autre part le conseil soviétique à Port-Saïd arme tous ceux qui se présentent. Enfin, Stockwell et Beaufre veulent, non un cessez-le-feu, mais une capitulation en bonne et due forme.

Anthony Eden déprimé

Le 6 novembre au matin, après un violent bombardement de la Royal Navy qui met le feu à un bidonville et fait de nombreuses victimes civiles, l'opération amphibie se décide. Les chars débarquent. Il reste à prendre la ville elle-même de Port-Saïd. Les Anglais ont affaire à une guérilla à laquelle ils sont mal préparés. Paris et Londres, mal renseignés, chantent victoire et annoncent la prise d'Ismaïlia, à 80 kilomètres au sud.

Dans l'après-midi, non sans retards et accroches, l'avance vers le sud se prépare. A la nuit tombante, les hommes de Butler et de Massin se mettent en route. Ils n'iront pas loin, on l'a vu, et s'arrêteront au bout de 37 kilomètres.

La contre-offensive diplomatique, de fait, n'est pas développée. Eisenhower, réélu le 4 novembre, multiplie les mises en garde. La VII^e flotte américaine a traversé sans avertissement, dans la nuit du 5 au 6, la flotte franco-anglaise partie de Chypre.

Le maréchal Boulganine, président du conseil de l'URSS, a adressé dans la nuit du 5 au 6 novembre une lettre menaçante aux gouvernements français et anglais. Au premier, après avoir évoqué les « terribles moyens de destruction modernes », il déclare que « le gouvernement soviétique est pleinement résolu à éliminer par la force les agresseurs ». Il rappelle au second qu'il existe des moyens autres que les forces navales et aériennes, « comme des fusées par exemple ». En réalité, Boulganine n'a ni l'intention ni les moyens d'utiliser les fusées stratégiques. Mais la menace conforte sa position auprès des pays arabes. En outre, elle fait courir une crainte nouvelle dans l'opinion occidentale, « occupée depuis le 4 novembre par un drame bien plus terrible : l'armée soviétique chassée à Budapest la Hongrie insurgée ».

Anthony Eden est malade et profondément déprimé. Il est violemment attaqué par les travaillistes, par certains conservateurs et par divers gouvernements du Commonwealth. La City est en trépas ; la Federal Reserve Bank et les spéculateurs américains jouent contre la livre sterling, qui est au bord de l'effondrement. Le 6 novembre au matin, Eisenhower fait savoir qu'elle ne serait renflouée que si Londres acceptait le cessez-le-feu ordonné par l'ONU. Harold MacMillan, chancelier de l'Échiquier, passe du camp des faucons à celui des colombes. Eden téléphone à Guy Mollet à 13 heures pour lui annoncer qu'il a accepté d'arrêter l'opération dans les douze heures. Paris ne peut que s'aligner sur Londres.

Il ne reste plus au corps expéditionnaire franco-britannique qu'à attendre, au milieu d'incidents divers provoqués par les Égyptiens « occupés », l'arrivée des forces de l'ONU commandées par le général Burns.

Pendant plusieurs mois, les Français circuleront avec des tickets d'essence. Avant que de Ganille ne tente de leur prouver le contraire ils auront appris que la France n'est plus maintenant aux yeux du monde une grande puissance. Les parais, à leur retour en Algérie, l'amertume au cœur, retrouveront le type de conflit auquel ils avaient un moment cru échapper. La bataille d'Alger a commencé.

La Grande-Bretagne attendra 1982 et la campagne des Malouines pour mettre - à un prix fort élevé - un peu de baume sur son orgueil blessé.

JEAN PLANCHAIS.

(1) Mohamed Helal, Sunday Times Magazine, 12 octobre 1986.

"GRAND JURY" RTL - Le Monde

dimanche 18h15

EDMOND MAIRE

animé par **Alexandre BALOUD**

en direct sur **RTL**

André PASSERON
et Michel NOBLECOURT (Le Monde)
Janine FERRIMOND
et Claude POZNANSKI (RTL)

سكناز مایه

سكنا من البولنديين

Etranger

POLOGNE : le dilemme de l'opposition

Ne laissons pas passer une chance...

Dix-neuf Polonais ont décidé de fonder une section polonaise de la Ligue internationale des droits de l'homme. Cette section, dont le siège se trouve à Szczecin (nord du

pays), est présidée par M. Jan Kostecki, déjà membre d'un « comité pour le respect de la légalité » (KOP), déclaré illégal par les autorités. Jacek Kuron, l'un des animateurs de

Solidarité, expose ci-dessous ce que doivent être, selon lui, les objectifs de l'organisation dans la situation nouvelle créée par la libération des prisonniers politiques en Pologne.

par Jacek Kuron

L'immense majorité des Polonais voudrait croire que la libération des prisonniers politiques constitue un premier pas vers une vie normale. Les gens aspirent à fonder une famille, à se loger et à se vêtir de façon tant soit peu décente. Ils peuvent s'en passer pendant un mois, deux mois, voire six, mais pas pendant de longues années. Les prisonniers politiques étaient source de remords et de conflits moraux permanents. Leur largissement permet enfin d'envisager une existence moins militante.

tôt. Peut-être plus jamais. Nous devons prendre des décisions qui permettront à Solidarité de s'adapter à la nouvelle réalité sans qu'aucun acquis ne soit sacrifié. C'est une tâche extrêmement difficile, d'autant plus que le délabrement de la situation peut n'être que de courte durée.

Parler de crise de l'économie polonaise est un euphémisme. Elle est en ruine, et la population est épuisée et découragée par la vanité de ses efforts.

choisissent d'agir ici et maintenant, de répondre aux aspirations immédiates de la société. Ce sont les partisans des activités parallèles, publiques ou clandestines.

Une brèche a donc été ouverte dans le mur qui sépare la société du pouvoir. Quels que soient les raisons et les calculs de ce dernier, la libération des « politiques » a rendu plus sensible à la pression sociale. Il lui est impossible de les réintégrer immédiatement sans perdre ce petit crédit dont il jouit désormais auprès des Polonais et auprès des gouvernements occidentaux, désireux de normaliser leurs rapports avec la Pologne. Dans un tel contexte, toute initiative de notre part place les autorités devant un choix inconfortable : contre-attaquer ou laisser faire, arrêter ou tolérer.

Notre objectif premier doit donc être la reconstruction du pays. Nous devons absolument dire clairement qu'aucune amélioration rapide des conditions de vie n'est possible. Nous perdrons toute crédibilité si nous ne le clament pas haut et fort.

La coexistence de ces trois courants est extrêmement délicate à l'intérieur d'un seul mouvement, tout particulièrement lorsque des décisions importantes doivent être prises, comme c'est le cas actuellement. Les modérés estiment qu'il faut s'abstenir de tout ce qui serait susceptible de gêner le pouvoir dans son effort de réconciliation et qu'il faut surtout ne pas lui fournir de prétextes pour faire marche arrière.

faire si cela arrive, afin que ce premier pas vers le pluralisme ne soit pas nul et non avenu, c'est trouver immédiatement des gens pour remplacer les personnes arrêtées, et surtout ne pas replonger dans la clandestinité. Parallèlement, il faudrait que tous, modérés, radicaux et centristes, nous lançions la plus grande campagne de l'après-guerre en faveur de la libération des personnes arrêtées, pour prouver aux autorités que la répression n'est plus payante.

Il est à mon avis certain que, si nous dépassons le cap du « tolérable », la répression sera brutale et le gouvernement mettra une croix sur son honorabilité fraîchement acquise. Cela dit, il a dû compter avec notre activité en calculant les pertes et profits de l'amnistie, et ce n'est pas d'importance que notre parti qui lui fera sortir son artilleur lourd.

Je ne sais pas si le pouvoir est décidé à donner un tour véritablement nouveau à son action si l'il est prêt à rechercher une quelconque entente avec la population. Je sais en revanche que, n'il ne comprend pas que l'amnistie appelle d'autres ouvertures, les prisons seront à nouveau vite remplies.

Le conseil n'est qu'un début. Ce la ne signifie pas forcément que d'autres organismes du même genre seront créés dans les régions et dans les entreprises. De toute façon, ces questions d'organisation qui occupent tant les esprits sont relativement simples. Le conseil assurera les fonctions de la TKK, la commission nationale clandestine du syndicat. S'il est empêché, la TKK reprendra ses activités.

Si nous voulons élargir le champ des libertés, nous devons multiplier des faits accomplis acceptables par le pouvoir. Multiplier les initiatives parallèles, élargir l'antagonisme dans les entreprises et dans les communes, créer toutes sortes de comités et de groupes d'action civique, développer l'enseignement parallèle, lancer toutes les actions possibles et imaginables dont a besoin le pays.

L'amnistie constitue également un défi pour Solidarité. Si nous n'y répondons pas par un geste à la fois réaliste et susceptible d'avoir un retentissement social, nous déclarerons par là même que Solidarité n'est plus. Tout le monde attend la réaction du syndicat. Mais les mois ont perdu de leur impact. Si nous répondons à un geste peu ordinaire par une faiblesse déclinatoire qui régressera pour une énième fois des choses certes justes mais entées, nous risquons de ne pas être entendus. Plus d'anciens prisonniers que nous avons laissé passer une chance.

On décèle trois courants dans l'opposition. Le premier recherche une forme de collaboration avec les autorités du parti et de l'Etat. Ces libéralistes sont en principe opposés à toute autre forme d'action. Il se situent en marge de Solidarité, mais leurs options se retrouvent également au sein du syndicat.

Les problèmes majeurs sont bien entendu de nature politique. Il faut se préparer à un moins grand effort. Premièrement, l'arrestation des membres du conseil provisoire de Solidarité et de ses représentations régionales. Je crains que les modérés et les radicaux ne déclarent alors en chœur : « On nous l'avait dit, nous ne sommes pas des lâches ». Les autorités de leur bonne volonté et apaiseront leur conscience en espérant la libération rapide des prisonniers, tandis que les seconds s'enfonceront encore davantage dans la clandestinité. Or ce qu'il faudrait

Je pense que ces propositions seront acceptées par le plus grand nombre et qu'elles ne satisfieront pas les radicaux. En créant le conseil provisoire de Solidarité, nous avons pourtant fait un pas très radical. Tout l'art consiste maintenant à lancer un programme positif susceptible d'élargir le plus possible l'indépendance de la société.

Nous n'avons pas le droit de laisser passer cette chance. Peut-être n'en aurons-nous pas d'autre de si

AUTRICHE : le passé du président

Les souvenirs tardifs de M. Waldheim...

L'étan se resserre autour de M. Kurt Waldheim, président de la République d'Autriche. Accusé par un ancien responsable des services secrets yougoslaves d'avoir été soumis au chantage des Soviétiques au lendemain de la guerre, il concède aujourd'hui avoir été présent en Bosnie au cours de l'été 1942. Son porte-parole, cependant, affirme qu'il n'a exercé que des fonctions d'officier d'approvisionnement et qu'il n'a pas participé aux sanglantes opérations contre les partisans yougoslaves.

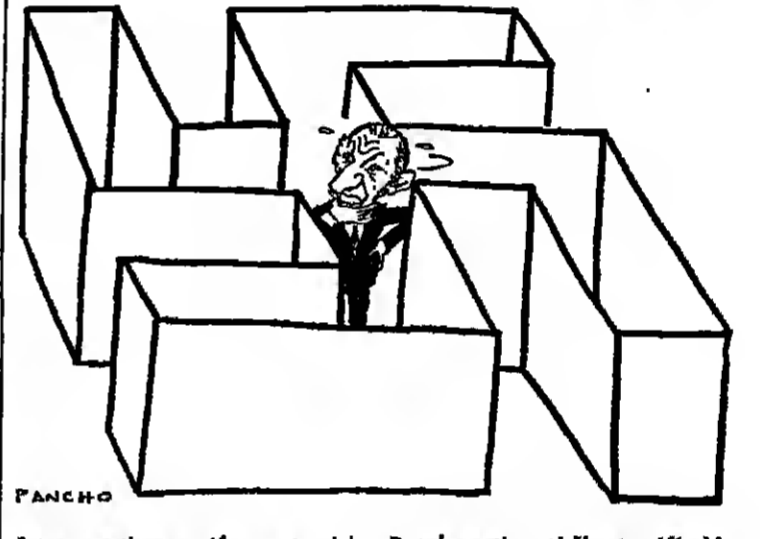
de l'Etat croate manipulé par les Allemands la médaille de l'ordre de Zvonimir « pour son courage héroïque dans la bataille contre les rebelles au printemps et à l'été 1942 ». Cette distinction était assortie des feuilles de chêne, réservées aux actes de bravoure « sous le feu de l'ennemi ».

L'affaire Waldheim rebondit. Après les révélations du Washington Post, jeudi 30 octobre, concernant le chantage exercé sur lui par les autorités soviétiques d'occupation à Vienne, un nouvel élément vient s'ajouter au dossier déjà lourd du passé nazi de l'actuel président autrichien.

M. Kurt Waldheim n'a cessé de se contredire sur son activité pendant l'été 1942. Dans ses déclarations du 2 avril 1986 au journal yougoslave *Vesernje Novosti*, il affirme être resté pendant toute cette période à Plevlja. Treize jours plus tard, il déclara au quotidien italien *la Repubblica* qu'il s'était bien trouvé basé à Banja-Luka, mais qu'il avait passé son temps à jouer aux cartes avec le général italien Esposito.

Le 12 avril dernier, dans un mémoire remis au président Kirschschlager pour se défendre

Les instructions données à l'époque par le commandement de la 22^e armée chargée de la lutte contre les partisans sont éloquentes : « Les cas les plus mineurs de rébellion, de résistance ou de détention d'armes doivent être traités immédiatement par les méthodes les plus dissuasives (...) ».



des accusations portées contre lui par le Congrès juif mondial, M. Waldheim n'ait pas pris part aux opérations de répression contre les partisans yougoslaves dans la région de la Kozara, en Bosnie : « Des témoins ont confirmé que je me trouvais alors à Fijelja, dans le Monténégro, plus de 200 kilomètres au sud de Banja-Luka et de la Kozara. Je servais comme interprète et comme officier de liaison avec la division d'infanterie de montagne italienne *Paszerria*, pendant trois mois, à partir de la fin d'avril 1942 ».

Or, jeudi 30 octobre, le porte-parole de la présidence autrichienne, M. Gerold Christian, déclarait que des « recherches complémentaires » avaient abouti à la conclusion que le lieutenant Waldheim se trouvait bien dans la Kozara, mais, précisait-il, sans participer directement aux combats, et chargé uniquement de l'approvisionnement des troupes.

En septembre, déjà, M. Goujenko, ministre de la marine marchande, avait été relevé de ses fonctions, mais sans que mention soit faite de la catastrophe. (Reuter, UPI).

Ces nouveaux développements ont provoqué une certaine émotion aux Etats-Unis, en Israël et au Canada. A Washington, un responsable du département d'Etat a déclaré que le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, ne rencontrerait pas M. Waldheim lors de son séjour à Vienne, la semaine prochaine, car « il n'aurait pas de temps disponible dans son programme ». M. Shultz doit participer à l'ouverture de la conférence pour la sécurité et la coopération en Europe du 4 au 7 novembre.

Vendredi, M. Gerold Christian revenait sur ces déclarations, affirmant que M. Waldheim ne s'était trouvé dans la région que « pendant une très courte période », et qu'il l'avait quittée dès le début des opérations.

A Jérusalem, M. Moshe Arens, ministre sans portefeuille du gouvernement israélien, a appelé les gouvernements européens à prendre des mesures à l'encontre de l'Autriche et de son président. Israël a déjà rappelé son ambassadeur à Vienne, sans toutefois rompre ses relations diplomatiques avec l'Autriche.

Le 22 juillet 1942, le lieutenant Waldheim reçoit du gouvernement

A Ottawa, enfin, M. Joe Clark, secrétaire d'Etat canadien aux affaires extérieures, a déclaré à la Chambre des Communes que le Canada pourrait demander à l'ONU de retirer sa pension de retraite d'ancien secrétaire général des Nations unies à M. Kurt Waldheim.

LUC ROSENZWEIG.

Asie

CORÉE DU SUD : après les affrontements sur le campus

Retour au calme dans les universités de Séoul et de Pusan

Les affrontements survenus vendredi 31 octobre lors de l'assaut des forces de l'ordre contre les manifestants retranchés dans le campus de l'université Konkuk de Séoul (le Monde du 1^{er} novembre) ont fait, selon le chef de la police de la capitale sud-coréenne, quarante-deux blessés du côté des étudiants hostiles au régime et trente-huit blessés dans les rangs des policiers. Deux pompiers ont été également blessés. Un étudiant, grièvement atteint à la tête, se trouvait, ce samedi, dans le coma après une intervention chirurgicale de six heures.

peine de mort pour « menées communistes ». Le ministre de l'Intérieur, M. Kim Chung-hoh, a déclaré au Parlement que les incidents survenus dans l'occupation du campus de l'université Konkuk étaient le fait de « terroristes qui soutiennent une révolution communiste violente ». Le premier ministre M. Lho Shin-yong a, pour sa part, évoqué dans un discours consacré à la sécurité nationale la possibilité croissante de voir la Corée du Nord fomenter des troubles à l'approche des Jeux olympiques qui se dérouleront à Séoul en 1988. (Reuter.)

L'assaut a suscité une vague de protestations dans les autres universités de Séoul, ainsi que dans la deuxième ville du pays, Pusan. Ces manifestations se sont achevées ce samedi matin, et seuls une cinquantaine d'irréductibles demeuraient barricadés dans une bibliothèque universitaire de Pusan.

Les autorités judiciaires ont passé la nuit à interroger les mille quatre cents étudiants arrêtés depuis le début des manifestations anti-gouvernementales et anti-américaines, dont près de mille deux cents lors de l'assaut du campus de Konkuk. Selon des sources policières, la plupart d'entre eux seront traduits en justice, dans certains cas pour violation de la loi sur la sécurité nationale, qui prévoit des peines très sévères pouvant aller jusqu'à la

Les autorités judiciaires ont passé la nuit à interroger les mille quatre cents étudiants arrêtés depuis le début des manifestations anti-gouvernementales et anti-américaines, dont près de mille deux cents lors de l'assaut du campus de Konkuk. Selon des sources policières, la plupart d'entre eux seront traduits en justice, dans certains cas pour violation de la loi sur la sécurité nationale, qui prévoit des peines très sévères pouvant aller jusqu'à la

Les autorités judiciaires ont passé la nuit à interroger les mille quatre cents étudiants arrêtés depuis le début des manifestations anti-gouvernementales et anti-américaines, dont près de mille deux cents lors de l'assaut du campus de Konkuk. Selon des sources policières, la plupart d'entre eux seront traduits en justice, dans certains cas pour violation de la loi sur la sécurité nationale, qui prévoit des peines très sévères pouvant aller jusqu'à la

URSS

Plusieurs hauts fonctionnaires sont sanctionnés pour le naufrage de l'« Amiral-Nakhimov »

Le Politburo du PC de l'URSS a ratifié vendredi 31 octobre une série de sanctions contre les responsables du naufrage de l'« Amiral-Nakhimov », qui avait sombré le 31 août dernier en mer Noire, causant la mort de près de quatre cents personnes.

chenko pour le cargo *Piotr-Vasov*, qui avait éperonné le premier, leur arrestation est confirmée et « une procédure pénale a été mise en route à leur encontre », ajoute l'agence, qui dénonce « la négligence criminelle des responsables des navires » et « de grossières violations des règlements de sécurité de la navigation ». On se souvient que l'« Amiral-Nakhimov », transportant mille deux cents passagers et membres d'équipage, avait été compé en deux par le *Piotr-Vasov*, à 13 kilomètres du port de Novorossiisk, alors que les deux bâtiments faisaient route tous deux par temps clair, et avaient échangé des signaux de reconnaissance.

Quant aux capitaines des deux navires impliqués dans la catastrophe, MM. Vadim Mirov pour l'« Amiral-Nakhimov », et Viktor Tat-

chenko pour le cargo *Piotr-Vasov*, qui avait éperonné le premier, leur arrestation est confirmée et « une procédure pénale a été mise en route à leur encontre », ajoute l'agence, qui dénonce « la négligence criminelle des responsables des navires » et « de grossières violations des règlements de sécurité de la navigation ». On se souvient que l'« Amiral-Nakhimov », transportant mille deux cents passagers et membres d'équipage, avait été compé en deux par le *Piotr-Vasov*, à 13 kilomètres du port de Novorossiisk, alors que les deux bâtiments faisaient route tous deux par temps clair, et avaient échangé des signaux de reconnaissance.

Libération d'un peintre non-conformiste marié à une Française

Le peintre non-conformiste soviétique Gueorgui Mikhaïlov, marié à une Française, a été libéré vendredi 31 octobre, au lendemain de son procès en appel à Leningrad, qui s'était achevé sur un verdict de clémence, n-ou appris de source consulaire.

M. Mikhaïlov avait été condamné en première instance, en juin dernier, pour « vol, par escroquerie, d'une grande quantité de biens appartenant à l'Etat », à six années d'emprisonnement avec confiscation de ses biens. Il s'était vu reprocher par les autorités soviétiques d'avoir conservé à son domicile des

L'attitude du Congrès juif mondial provoque des remous au sein des institutions juives françaises

Le conseil du Consistoire central israélite de France a décidé de « suspendre sa participation » au Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF). Le Consistoire central est, avec le Fonds social juif unifié et le Mouvement sioniste, l'une des trois institutions qui bénéficient d'une représentation particulière au sein du CRIF. Sa décision est due à son désaccord avec l'affiliation du Congrès juif européen (CJE) - dont le président est, depuis le 1^{er} octobre, M. Theo Klein, président du CRIF - au Congrès juif mondial (CJM).

Les accusations lancées par le CJM contre M. Kurt Waldheim leur apparaissent comme un exemple particulièrement fâcheux des erreurs que peut commettre cette organisation, dont le siège est à New-York. Cette campagne mal engagée, mal menée, n'aura eu d'autre effet, estiment-ils, que d'aider à l'élection de M. Waldheim à la présidence de la République d'Autriche, en déclenchant chez les électeurs une réaction chauvine prévisible.

Les adversaires de cette affiliation reprochent au CJM le comportement de ses présidents - Nahum Goldmann, hier, M. Edgar Bronfman aujourd'hui - qui, disent-ils, prétendent parler et agir au nom du judaïsme mondial sans se soumettre à une concertation préalable.

P. J.

Diplomatie

La visite de M. Jean-Bernard Raimond à Berne

Quand un pays neutre fait l'éloge de la force française de dissuasion

BERNE
de notre correspondant

Le temps des tiraillements semble révolu. Tel est le sentiment qui prévaut de part et d'autre à l'issue de la visite à Berne, vendredi 31 octobre, de M. Jean-Bernard Raimond, ministre français des affaires étrangères. Les principaux points de friction, comme les tracasseries douanières et les restrictions imposées aux transferts de capitaux s'étant estompés avec l'assouplissement du contrôle des changes, ce déplacement est venu consacrer le réchauffement des relations franco-helvétiques.

Signe de cette évolution, les questions bilatérales ont à peine été évoquées au cours des trois heures d'entretien entre M. Raimond et M. Pierre Anbert, chef du département fédéral des affaires étrangères. Les quelques problèmes en suspens concernent notamment les produits pharmaceutiques, la protection sociale de ressortissants suisses rapatriés d'Algérie en France, la distribution d'essence sans plomb sur les territoires français, ou encore le cas de la radio locale française de Tholozan-Ménières qui « arroce » trop copieusement la région du lac Léman.

Dans une ambiance « très amicale et détendue », les deux ministres ont constaté une « large identité de vue » sur les relations Est-Ouest et les principaux dossiers de l'actualité internationale. Au cours d'une allocution prononcée à l'ambassade de France, M. Anbert a d'ailleurs fait un éloge appuyé de la force nucléaire française. « Nous sommes heureux, a-t-il dit, que la France ait résolu de se doter des moyens de son indépendance. Nous voyons dans cette position de force un gage de ce que la voix de l'Europe continuera à être entendue et que les destinées du concert des nations ne seront pas uniquement marquées par les vues de Washington et de Moscou. » Ces propos ont été d'autant plus appréciés du côté français qu'ils venaient d'un pays neutre.

Le conflit « absurde » entre l'Irak et l'Iran, l'apartheid en Afrique du Sud, les rapports de la CEE avec les pays tiers, l'UNESCO et la dernière conférence de la Croix-Rouge, ont également été des sujets abordés. La question du terrorisme a été soulevée dans la perspective de la conférence de la CSCE, qui s'ouvre le 4 novembre à Vienne. Avec d'autres pays neutres et non alignés, la Suisse a proposé de l'inscrire à l'ordre du jour.

Si, avec ses interlocuteurs helvétiques, le problème des otages n'a été qu'à peine évoqué, M. Raimond a fourni quelques précisions sur la tentative de normalisation avec l'Iran. Le ministre des affaires étrangères a d'abord rappelé que l'accord partiel passé avec Téhéran s'inscrit dans le cadre d'une négociation portant sur

Après leur expulsion d'Afrique du Sud Les délégués du CICR poursuivent leur tâche en Namibie

GENÈVE
de notre correspondant

Le spectaculaire « suspension » de l'Afrique du Sud à la vingt-cinquième conférence internationale de la Croix-Rouge (le Monde du 28 octobre), loin de provoquer, comme on l'avait craint, un éclatement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge — nouvelle appellation de la Croix-Rouge internationale — l'a paradoxalement ressoudée. Si on ne peut que déplorer les conséquences du renvoi par Pretoria des délégués du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) qui appartenait une aide morale, matérielle et médicale aux victimes de l'apartheid. On se félicite, en revanche, de ce que les vingt-cinq délégués du CICR, qui avaient en Namibie occupée par la République sud-africaine, aient été autorisés à poursuivre leur tâche humanitaire sur le terrain. D'autre part, il convient de préciser que la délégation gouvernementale de l'Afrique du Sud n'a été en fait expulsée que de la conférence elle-même, de sorte que l'on peut considérer que ce pays continue à faire partie du Mouvement. Quant à la Croix-Rouge sud-africaine, qui est multinationale, elle continue à faire partie intégrante de la Ligue internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Il reste que la conférence — qui a terminé ses travaux vendredi 31 octobre — a été marquée tout en douceur pour éviter le risque d'un autre « accident » politique. Au cours des débats, ou à certains endroits des interventions politisées, mais pas au point de barrer la route à une série de résolutions toutes adoptées par consensus.

L. V.

un lourd contentieux économique et financier. « Cette normalisation, a-t-il indiqué, ne nous amènera pas à modifier notre politique avec le monde arabe ni à changer notre politique d'amitié avec l'Irak, et nous ne livrerons pas nos pils d'armes à l'Iran. » La politique française, a-t-il expliqué, n'est pas de « libérer les Français détenus. Nous ne pouvons pas faire d'autre choix. Nous avons déjà obtenu la libération de deux Français au mois de juin. Rien ne nous permet de penser que nous ne pourrions pas obtenir celle des autres. »

JEAN-CLAUDE BUIRER.

Recevant Mgr Sfeir

M. Mitterrand réaffirme « l'attachement de la France à l'intégrité et à la souveraineté du Liban »

M. François Mitterrand a exprimé, vendredi 31 octobre, « l'attachement de la France à l'intégrité territoriale et à la souveraineté du Liban », à l'occasion d'un déjeuner qu'il offrait en l'honneur du patriarche maronite du Liban, Mgr Nassrallah Sfeir.

« Nous sommes d'autant plus proches de votre pays qu'il est dans le malheur », a ajouté le chef de l'Etat, qui a noté « à quel point les passions se trouvent aujourd'hui exacerbées au Liban du fait des influences extérieures », « il appartient aux Libanais de surmonter leurs propres divisions », a ajouté M. Mitterrand.

Mgr Sfeir, qui a reçu des mains de M. Mitterrand les insignes de grand-croix de la Légion d'honneur, a souhaité pour sa part le maintien du contingent français au sein de la FINUL.

Dans une interview au quotidien libanais *An Nahar*, la première qu'il accorde à un journal arabe, M. Chirac a déclaré à ce propos : « La France demeure le soutien au Liban par sa diplomatie, son action culturelle, sa coopération technique ainsi que par ses soldats qui servent sous le drapeau des Nations unies, et elle entend le demeurer. »

Afghanistan

M. Reagan : les retraits de troupes soviétiques sont truqués

Twin-Falls. — Le président Ronald Reagan a appelé, vendredi 31 octobre, l'URSS à faire marche arrière sur le désarmement, en qualifiant de « truqué » le récent retrait de six régiments soviétiques d'Afghanistan. « Les Soviétiques ne peuvent parler de paix à Pajkovic et faire la guerre en Afghanistan », a déclaré M. Reagan lors d'une réunion électoraliste à Twin-Falls, dans l'Idaho. « Des retraites truqués ne nous mèneront pas fin à la guerre. Cela ne dépend que de la décision soviétique de s'en aller », a-t-il dit. — (AFP.)

Canada

Trois terroristes arméniens sont condamnés à la prison à vie

Ottawa. — Trois terroristes arméniens ont été condamnés, vendredi 31 octobre, à la prison à vie par un tribunal de l'Ontario qui les a reconnus coupables de l'assassinat d'un garde de sécurité canadien de l'ambassade de Turquie à Ottawa, le 12 mars 1985. Ohannes Nourbanian, trente ans, Kavork Marachelian, trente-cinq ans, tous deux nés en Syrie, et Rafi Paves Titian, vingt-sept ans, né au Liban, avaient pris d'assaut l'ambassade de Turquie à coups de fusil, tuant un passage le garde de faction devant le bâtiment.

Après avoir gardé en otage pendant quatre heures une dizaine de personnes, dont la femme et la fille de l'ambassadeur, les trois hommes, se réclamant de l'Armée révolutionnaire arménienne, s'étaient finalement rendus à la police. Le procès a été suivi très attentivement par la communauté arménienne du Canada, dont des dizaines de membres sont venus assister aux audiences et soutenir les accusés. — (AFP.)

Afrique

TUNISIE

Les élections du 2 novembre

Après le retrait des listes d'opposition, les candidats du Parti socialiste Bourguiba, se retrouvent quasiment seuls pour les élections du 2 novembre. Une situation qui explique le peu de passion qu'a suscitée cette campagne malgré la passe difficile que traverse la Tunisie.

« Bourguiba », de Bernard Cohen

Dans sa jeunesse, Habib Bourguiba fut un journaliste émotif qui avait pleuré en reportage. « Il était spontané, attiré par l'exotisme journalistique, comme un Clemenceau ou un Lauris, mais pas assez patient pour écrire », constate un familier. Cela explique sans doute qu'il n'ait jamais rédigé ses Mémoires, leur préférant une légende orale inspirée par son génie théâtral.

Il laissait ainsi le champ libre aux biographes qui se sont chargés de combler ce silence avec un zèle pas toujours inspiré. L'ambition de Bernard Cohen, journaliste à *Libération*, n'était pas de donner une compilation de plus à la gloire du Combattant suprême, mais de faire un portrait plus contrasté qu'un image officielle, sans complaisance et sans largesse. Il a recherché des archives inédites, sachant que « très tôt Bourguiba fit restaurer une révision régulière et systématique du fonds historique, une sorte d'auto-censure des connaissances permettant de donner peu à peu, sans paraître rompre brutalement le fil de la chronique, les réalités les plus dangereuses ». Il a interrogé les compagnons du grand homme, dont le destin fut le plus souvent de se trouver renvoyés à l'occasion des crises de confiance successives et spectaculaires. Surtout, il a essayé de comprendre par lui-même, en étudiant les ressorts psychologiques d'un personnage public dont le trait dominant est le goût pour la solitude, sans doute né de la captivité.

Bernard Cohen évoque l'enfance, le milieu familial, l'école chez un maître qui s'enorgueillit d'avoir serré la main de Victor Hugo, les études dans « un véritable culte à la langue française », le « triomphe » au baccalauréat de philo : « la page du Courrier de Tunisie annonçant ce résultat est suspendue sous verre dans le bureau de Carthage ». Il raconte le premier mariage, avec une Française, les secondes noces avec Wassila Ben Amar, répudiée cette année après avoir joué un rôle

non négligeable. Celui qui, dès 1956, accorda aux femmes des droits qu'on leur refusait dans le reste du monde arabe, fut dans sa jeunesse d'un rigoureux moralisme ayant un « retour de libido » qui le fit « tomber en adoration devant de jeunes protégées » dont l'influence, bien que platonique, serait un élément à prendre en compte aujourd'hui dans la vie politique tunisienne.

Autres pages gentiment iconoclastes, celles consacrées à la santé du héros. De constitution délicate, le président à vie, âgé de quatre-vingt-trois ans, a toujours su faire bon usage de ses maladies. « exprimant des angoisses profondément enfoncées au travers de ses souffrances physiques », réelles ou imaginaires, ou invoquant des « refroidissements » pour « esquiver des échéances délicates », voire décharger sa responsabilité après des initiatives malheureuses.

Finalement, c'est nous semblerait-il, un bilan globalement positif qu'établit Cohen au terme de cette biographie, qui se confond avec celle d'un pays où la théorie du « parti-Etat », appliquée dans tant de jeunes nations, fait originellement place à celle de « la personne-Etat ».

A l'actif : l'émancipation des Tunisiennes, des vies méconnaissables sur le problème palestinien, etc., sans parler du refus de s'acquiescer avec l'axe Rome-Berlin contre les démocraties occidentales au moment des premières luttes pour l'indépendance.

Alors que « l'action politique est devenue une technique de communication aussi froidement planifiable qu'une campagne publicitaire », Cohen, tout en soulignant les dangers du « pouvoir d'un seul », a été séduit par cette « grande figure de la Méditerranée », aussi attachante pour ses défauts que pour ses qualités.

JEAN DE LA GUÉRIÈRE.
* *Bourguiba, le pouvoir d'un seul*, Flammarion, 252 p., 85 F.

A TRAVERS LE MONDE

Centrafrique

L'ex-empereur Bokassa sera jugé dans un délai raisonnable

Bangui. — L'ex-empereur Bokassa, qui a regagné Bangui inopinément il y a huit jours après sept années d'exil, sera jugé à nouveau pour meurtres et détournement de fonds, a annoncé, vendredi 31 octobre, le général André Kolingba.

Prenant la parole au cours d'un rassemblement dans un stade de la capitale, le chef de l'Etat centrafricain a affirmé que Bokassa, déjà condamné à mort par contumace en 1980 pour ces mêmes accusations, était revenu dans son pays avec l'intention de le plonger dans le chaos.

Il a ajouté que son gouvernement n'entendait pas le laisser fuir, et qu'il avait décidé de rouvrir le dossier judiciaire contre l'ancien empereur, qui sera jugé « dans un délai raisonnable ».

Le chef de l'Etat a, d'autre part, annoncé que les Centrafricains seront appelés, le 21 novembre, à se prononcer sur une nouvelle Constitution à l'issue de la réunion d'un système de parti unique. Le général Kolingba a déclaré qu'elle constituerait un « entremetement définitif des anciennes palabres ». — (Reuters.)

Egypte

Incidents entre intégristes et socialistes à Assiout

Le Caire (AFP). — Une personne a été tuée et quarante-huit autres ont été arrêtées à la suite d'incidents qui se sont produits vendredi 31 octobre dans la ville d'Assiout (380 kilomètres au sud du Caire) après la prière.

Selon le ministère de l'Intérieur, les incidents ont éclaté à la mosquée Gamiia Charis : alors que le prédicateur s'adressait aux fidèles après la

prière, des « éléments des associations extrémistes » (islamistes) ont tenté d'arrêter le micro au prédicateur afin de « proposer leurs idées fanatiques et pousser la population à s'opposer à l'ordre et à la légalité ».

Les extrémistes se sont heurtés aux fidèles, d'abord à l'intérieur de la mosquée, puis à l'extérieur, avant que la police n'intervienne.

Zaire

Important remaniement ministériel

Kinshasa (AFP). — Le maréchal Mobutu, président du Zaire, a décidé, vendredi 31 octobre, de supprimer le poste de premier ministre, créé en 1975, et assurera désormais lui-même la coordination de la politique de la défense nationale.

L'ancien premier commissaire d'Etat (premier ministre), M. Kengo Wa Dondo, devient ministre des affaires étrangères, en remplacement de M. Mandungu Bula Nyeti. Ce dernier, qui est généralement considéré comme un « radical » parce qu'il a étudié en URSS, passe au département de l'Information.

A l'occasion de ce remaniement, le président Mobutu a ramené ses affaires à un certain nombre de personnalités qui avaient déjà été membres du gouvernement.

Ainsi, M. Nzinga Ujui, ancien premier ministre et ancien ministre de la Justice, retrouve ce département de la Justice, nouvellement créé. M. Vunduvu Te Pemako, ancien vice-premier ministre et ministre de l'Administration du territoire (intérieur), reprend lui aussi ce portefeuille.

M. Nyembo Shabani revient à l'économie nationale, poste qu'il a déjà occupé à plusieurs reprises.

Enfin, un nouveau département est créé : celui du droit des citoyens, qui est confié à M. Niny Mayikika Ninyimbi, qui était directeur du bureau du président de la République depuis 1977. Ce nouveau ministère aura pour rôle de recueillir les doléances des citoyens, et le juriste placé à sa tête sera en quelque sorte le médiateur zairois.

Amériques

ÉTATS-UNIS : les élections du 4 novembre

Maryland : les républicains menacés par « tante Barb »

(Suite de la première page.)

Cela suffira-t-il à arrêter le décollage que certains démocrates amoient en fin de semaine et à compenser surtout le handicap des républicains qui ont à défendre 22 des 34 sièges de sénateurs en jeu ?

Réponse avec le dépeuplement, mais en attendant M. Reagan est bel et bien menacé par ce futur sénateur qui se fait appeler « tante Barb » et vient, pour l'heure, de prendre place sur la scène de théâtre du collège Loyola, dans la banlieue ouest de Baltimore. Les caméras sont en place et, dans quelques instants, va commencer un débat télévisé en direct avec la candidate républicaine, M^{me} Linda Chavez.

Toutes deux sont assises, côte à côte, derrière de petits pupitres gris. Toutes deux ont boucles d'oreilles et collier de perles mais quand Linda Chavez, traits immobiles, incline légèrement la tête pour saluer son adversaire, Barbara Mikulski part d'un énorme rire jovial et s'accroche à son cou. Les caméras sont en place et, dans quelques instants, va commencer un débat télévisé en direct avec la candidate républicaine, M^{me} Linda Chavez.

Elle est simplement révoltée d'un tel manque de manières, se recule légèrement sur son dossier et la salle, fatalement, finit par rire aussi. M^{me} Chavez, trent-neuf ans, a talleur gris et chemisier chair ; M^{me} Mikulski est, elle, en bleu pétrole, si satiné qu'il brille sous les projecteurs. La première a les cheveux noirs et est, impeccablement brossés en arrière, et un maquillage tout en subtils dégradés. La seconde a une petite mise en plus frisée et un maquillage voyant.

La première a la taille fine et un ovale fragile. La seconde a un double menton qui part des oreilles et un embonpoint d'une grande générosité.

L'une, en bref, fait grande bourgeoise, habituée des meilleurs salons de beauté, et l'autre, robuste femme du peuple qui n'a ni le temps de soigner son apparence ni l'argent pour le faire. On est en pleine caricature, et pourtant les apparences sont trompeuses.

La détermination obstinée des adolescents

Si quelqu'un sur cette scène sait, pour l'avoir vécu, ce qu'est la pauvreté, c'est bien la candidate républicaine, fille d'un peintre en bâtiment alcoolique et élevée dans les quartiers hispaniques et pauvres d'Albuquerque, au Nouveau-Mexique. Jusqu'à présent, elle a gardé cette détermination obstinée des adolescents qui veulent échapper à la condition de leurs parents, ce côté décrocheur de bourses qui lui a permis de faire des études et de s'entendre dire aussi par un comité de sélection de la fondation Ford : « Comme vous parlez bien l'anglais, Mademoiselle Chavez ! »

C'était il y a longtemps, mais elle en a gardé une dent contre le paternalisme des libéraux car elle était alors diplômée de littérature anglaise et n'avait jamais parlé, de sa vie, que l'anglais : les origines mexicaines de sa famille remontent à trois siècles.

Chronologiquement, la Pologne est plus proche dans la famille de Barbara Mikulski, mais, si les Polonais sont à l'honneur américain ce que les Belges sont à l'honneur français, il y a longtemps qu'ils ont été totalement assimilés. La nomination d'un Polonais à quelque poste que ce soit n'est en rien un événement. Celle d'un Hispanique l'est en général car les hispaniques sont toujours regardés comme venus d'ailleurs et différents.

Fille de commerçants très modestes, Barbara Mikulski n'est pas née avec une cuillère d'argent dans la bouche. Le jour où elle a décidé de se lancer dans la politique en se présentant, en 1972, au conseil municipal de Baltimore, puis à la Chambre des Représentants en 1976, elle avait pourtant derrière elle plus qu'une réputation d'assistante sociale battailonneuse qui avait organisé un mouvement de « frères célibataires » et victorieusement lutté contre un projet d'autoroute urbaine. Elle disposait déjà d'un réseau social et communautaire qui lui donnait naturellement sa chance au sein du Parti démocrate qui domine entièrement le Maryland.

Comme pauvre et hispanique, Linda Chavez a elle aussi été longtemps démocrate, mais, après avoir travaillé pour le Congrès et la Fédération américaine des professeurs, elle avait une réputation suffisamment établie de conservatrice pour que M. Reagan la nomme, en 1983, à la tête de la Commission des droits civils. Hispanique, démocrate et femme, elle représentait, à la veille de l'élection présidentielle, un stoup d'autant plus formidable qu'elle est totalement opposée, comme M. Reagan, à la politique des quotas d'embauche pour les minorités.

Linda Chavez rejoignait bientôt le Parti républicain et l'équipe de la Maison Blanche, et voilà comment deux femmes qui ont toutes les deux découvert la politique dans les combats des années 60 et auxquelles la carrière politique n'aurait pas été ouverte sans le féminisme de cette période se retrouvent, en 1986, des deux côtés de la barrière.

« Féministe-fasciste, marxiste et antimale »

Une minute avant que les caméras ne tournent, la directrice de la campagne de Barbara Mikulski bondit en haut des gradins et crie aux photographes massés sur la scène de s'écarter pour qu'elle puisse vérifier qu'« on ne voit pas les cousins » — les cousins sur lesquels est surdélégué le futur sénateur. Premiers mots de Barbara Mikulski : elle est « contente d'être dans ces murs puisque [son] ancien collègue fait maintenant partie de Loyola ». Traduction : bonjour, vous me connaissez, je suis une enfant du Maryland, contrairement à cette Chavez que Reagan nous a envoyée d'on ne sait où.

Premiers mots de Linda Chavez : elle rappelle les remontrances en 1981 par l'embauche, comme collaboratrice de son adversaire, d'une Australienne « féministe-fasciste, marxiste et antimale ». Cette dame avait effectivement des vues un peu radicales pour la classe moyenne américaine, et Barbara Mikulski avait dû s'en séparer au bout de quelques mois. Linda Chavez insiste, martèle, parlant plus tard du danger de la légalisation du « mariage homosexuel », bref, accuse Barbara Mikulski, par toutes les allusions possibles, d'être lesbienne. Déjà septembre, elle l'avait dit qualifiée de « démocrate du style San-Francisco ». Barbara Mikulski n'a jamais relevé : les trois quarts de l'électorat sont absolument scandalisés de tant de bassesse dans la polémique politique et semblent se moquer complètement de savoir si l'accusation est ou non fondée.

Le Maryland aime Barbara, son gros rire, son côté peuple, son célibat même, dont elle a fait un atout en disant — d'où « tante Barb » — que sa vie était consacrée à ses électeurs comme certaines vieilles filles du temps passé sacrifiaient leur vie à leur famille.

Des deux, celle qui connaît le mieux les dossiers « est sans l'ombre d'un doute Linda Chavez, mais elle est trop idéologue », trop à droite, trop dure, trop artificiellement propulsée par la Maison Blanche pour se faire admettre. Et en plus, il lui reste assez de libéralisme pour être opposée à l'interdiction de l'avortement et au rétablissement de la prière à l'école, pour arriver donc à mobiliser un élément essentiel de la coalition réaganienne : les fondamentalistes qui n'aiment pas non plus qu'elle ait un mari juif et qu'elle se soit mariée à la synagogue.

Depuis 1968, le Maryland démocrate avait un sénateur républicain, Charles Mathias. Il était extrêmement populaire et aurait été réélu sans difficulté, mais il avait, aux yeux des réaganiens, le défaut d'être assez libéral pour être opposé à la peine de mort et à l'aide militaire aux « contras » nicaraguayens. On a su le dissuader de se représenter, et la toute petite Barbara Mikulski — « use socialiste », dit un partisan de M^{me} Chavez — va devenir le plus haut en couleur des sénateurs américains. Pour le malheur de M. Reagan ?

BERNARD GUETTA.



صكنا من الامم

Politique

Le Monde • Dimanche 2-Lundi 3 novembre 1986 5

La discussion du budget de l'industrie à l'Assemblée nationale

M. Madelin heureux d'être un ministre « tout nu » !

L'Assemblée nationale a débattu, le vendredi 31 octobre, des crédits du ministère de l'Industrie qui seront mis aux voix le mardi 3 novembre. D'un montant de 20 052,60 milliards de francs, ils représentent 1,73 % du budget de l'Etat, mais sont en baisse de 10,10 % sur l'an dernier. Si la majorité s'est félicitée de la politique que traduisait cette chute, le Front national a jugé qu'elle ne permettait pas encore une réelle application de « libéralisme », un « libéralisme » refusé par la gauche et dont les interventions de certains orateurs de l'UDF et du RPR ont montré les limites.

Vous êtes un ministre pauvre parce que ruiné, tout nu... Pour M. André Billardon (PS, Seine-et-Marne), le constat des moyens d'action de M. Alain Madelin est vite dressé. Il a même demandé si le ministre de celui-ci « a encore une quelconque utilité ». Mais — rupture dans la tradition politique française — le ministre de l'Industrie est fier de sa pauvreté et souhaiterait même avoir encore moins de moyens, puisque l'argent dont il dispose est forcément pris aux entreprises et qu'il préfère de leur laisser plutôt que de voir l'Etat le configurer avant de le répartir au gré de ses choix.

La politique industrielle du nouveau ministre se résume à cela. D'ailleurs, M. Madelin a banni cette expression de son vocabulaire. Il ne veut pas, contrairement à tous ses prédécesseurs, même ceux d'avant 1981, mettre en application des choix de développement ou de soutien à certaines industries, mais simplement défendre une idéologie. Cette idéologie, ses amis l'appellent M. Philippe Vasseur (UDF, Pas-de-Calais), rapporteur de la commission des finances, par exemple, l'envie d'être le responsable du département ministériel, dont les crédits « diminuent le plus ». Cer-

tains voudraient même qu'il aille plus loin et plus vite dans son application. Ainsi, M. Frank Borotra (RPR, Yvelines) estime que les réductions des charges des entreprises ne sont pas encore assez fortes et craint que dans le domaine de l'énergie « certains opérateurs, comme EDF et GDF, ne continuent à fausser la concurrence ».

M^{me} Cresson (PS) :
« Rattrapez-nous »

Cette idéologie, le Front national la partage aussi. Mais M. Pierre Descaux (FN, Oise), s'il trouve que M. Madelin est « parmi les membres du gouvernement celui qui aurait pu peut-être faire évoluer l'économie dans le bon sens », lui reproche de rester « entravé par la suite des hauts fonctionnaires des finances ». Car, comme lui, il pense qu'il ne sert à rien d'accroître les aides aux entreprises. Apparent paradoxe, M^{me} Colette Gurriet (PC, Meurthe-et-Moselle) trouve, elle aussi, que « les cadeaux au patronat ne sont décidément pas une solution ». Mais c'est parce que leur utilisation n'a pas été contrôlée par l'Etat qu'elle critique cette situation. Cette analyse lui permet ainsi de constater aussi séchement la gestion des socialistes.

Le PS est bien seul de son espèce : lui, il défend l'intervention de l'Etat dans le cadre du capitalisme. M^{me} Edith Cresson (PS, Vienne), comprend d'autant moins que M. Madelin se l'interdise car, lui fait-elle remarquer, il s'agit sur « une idéologie importée de Tokyo à Washington, servant de thème de discours, mais que personne n'applique et ce n'est la Grande-Bretagne de 1980 à 1984 », dont le « chemin de croix » subi alors par son économie pourrait bien présenter celui sur lequel le ministre de l'Industrie conduit à son avis l'économie française. La preuve, M^{me} Cresson la voit dans la transformation du solde positif des exportations industrielles anglaises en 1980 en déficit

en 1984. Or, l'ancien ministre de l'Industrie et du Commerce extérieur constate que le solde des échanges industriels de la France était de 3 milliards en janvier 1986 et, qu'à partir d'avril, « il s'est écroulé à 2 milliards par mois en moyenne ». « Fixez-vous donc comme première étape de nous rattraper », lance-t-elle à son successeur. Ce libéralisme est la cause de cette chute aux yeux de l'orateur socialiste qui explique, preuves à l'appui, que les autres pays occidentaux ne manquent pas, eux, d'avoir une politique bien différente de ce qu'ils proclament dans leurs discours. Sur ce point, M. Ladislas Poniatowski (UDF, Eure) lui donne raison : « Nos principaux partenaires commerciaux n'hésitent pas à utiliser toutes les armes de la réglementation pour protéger leurs entreprises des importations étrangères ». M. Madelin a dû entendre puisqu'il avoue ne pas vouloir « être candidat ».

L'exemple des pays industriels, dit libéraux, sert aussi à M^{me} Cresson pour montrer que l'Etat doit aider les secteurs industriels importants. C'est à ses yeux particulièrement vrai pour l'électronique. Mais M. Billardon, avec la nomination de M. Maïconrège à la tête de la direction de l'Industrie, craint « qu'IBM est investi la rue de Grenelle » et simplement pour les composants. Constatant que le gouvernement organise dans ce secteur un « repli dans le désordre », alors que le Japon, les Etats-Unis, la RFA, les Pays-Bas, etc., « accroissent leurs aides entreprises », le député de Charente-Maritime demande : « Voulez-vous rester vivants dans cette guerre ? »

« Les béquilles du dirigisme »

Que l'Etat aide les entreprises, tous les orateurs de la majorité ne sont pas contre. M. Poniatowski souligne notamment que l'Etat assiste celles-ci dans la négociation des grands contrats à l'exportation et les incite à investir dans la recherche. Pour lui, s'il doit y avoir « moins d'Etat pour mieux d'Etat », ce « moins d'Etat peut parfois signifier plus d'Etat ». M. Pierre Weisenborn (RPR, Haut-Rhin), rapporteur de la commission de la production, doit faire la même suggestion quand il se félicite du relatif succès du plan textile mis en place par les socialistes, et quand il demande que l'industrie française de la machine ne soit pas abandonnée.

M. Madelin, là, n'est pas d'accord. S'il accepte d'aider encore un peu quelques secteurs industriels,

c'est simplement parce que « les entreprises habituées aux béquilles du dirigisme ne peuvent être brutalement lancées dans une course de fond. Une période de réadaptation aux lois et aux disciplines du marché est nécessaire ».

A quoi sert donc alors encore un ministère de l'Industrie ? A rien, répond M. Billardon, qui constate que les industriels ont compris qu'il valait mieux pour eux aller frapper aux portes du ministère des finances. M. Madelin sert à quelques choses. Il fait de la politique. Faut-il expliquer ce qu'il veut faire, il critique à longueur de phrase ce qu'on fait ses prédécesseurs et « leur échoue », puisque sous leur gestion, « la compétitivité des entreprises françaises a chuté ». La preuve : entre 1980 et 1985, la France a perdu « près du cinquième de ses parts de marché » chaque année. « Durant ces cinq ans, dit-il, cent trente mille emplois industriels ont disparu ». Le nouveau ministre n'oublie pas non plus de sacrifier à la politique quand il accuse ses prédécesseurs d'être coupables de « présentation de faux bilans » et « d'utilisation frauduleuse de passifs » à propos des entreprises nationalisées. Fera-t-il mieux, lui demande M^{me} Cresson en dénonçant « l'engagement de tous les modes en faveur des entreprises et en réalité mortelles ».

En attendant, M. Madelin réfléchit à toutes les questions précises qui lui sont posées : le maintien d'une politique d'économie de l'énergie, l'évolution de la tarification d'EDF, les conditions de transmission des entreprises. Il répond, six mois après son arrivée rue de Grenelle, qu'il y réfléchit sérieusement. Il n'y a peut-être pas de ministère de l'Industrie, mais il y a maintenant un « ministère de la réflexion » !

THÉRRY BRÉHER.

● PRÉCISION. — Dans le compte rendu du débat à l'Assemblée nationale sur le budget du ministère de l'équipement publié dans le Monde du 30 octobre, un incident technique nous a fait prêter à M. Jean Auroux (PS, Loire), une analyse qui était celle de M^{me} Muguette Jacquart (PC, Seine-Saint-Denis). L'ancien ministre socialiste conteste bien l'abaissement du service public dans le domaine des transports, mais c'est l'orateur communiste qui avait durement contesté la volonté gouvernementale d'augmenter le coût pour l'usager de leur utilisation et qui avait dénoncé la diminution du taux de réduction du billet SNCF de congés payés.

La préparation de l'élection présidentielle

M. Lajoie : le désistement du PC « ne sera pas automatique »

M. André Lajoie, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, a indiqué, vendredi 31 octobre sur l'antenne de Sud-Radio, que le désistement du candidat communiste en faveur de celui du PS, pour le second tour de l'élection présidentielle, « ne serait pas automatique ».

Plus s'approche la date du prochain scrutin présidentiel, moins s'affaiblit le candidat communiste. M. Lajoie a déclaré, lors de la séance de mardi 27 octobre, que le désistement du candidat communiste en faveur de celui du PS, pour le second tour de l'élection présidentielle, « ne serait pas automatique ».

Après une campagne d'affiches par laquelle il appelait les Seynois à se proposer sur l'opportunité de sa candidature, le voilà lancé dans la compétition avec le souhait secret de connaître son poids en suffrages pour de futures municipales. Il pourrait créer la surprise, compte tenu de son impact dans l'élection seynoise.

Reste une inconnue de taille : le poids réel du PS qui, en mars 1983 (avec 6,99 % des suffrages), avait obtenu un score très éloigné de celui de 1978 (15,60 %). Les élections seynaises ont toujours été, de toute façon, l'occasion de surprises en tout genre...
JOSÉ LENZINI.

position définie par le vingt-cinquième congrès du PCF pour un second tour d'élection », comme le souligne l'Humanité : « Le désistement communiste ne sera jamais automatique, mais nous n'avons pas dit que nous ne nous désisterions pas ». Tout est dans tout et réciproquement.

Le thème de la « discipline républicaine » intimement lié à la période d'union de la gauche n'est plus d'actualité pour la direction du parti. Reste à savoir si celui du « vote révolutionnaire », c'est-à-dire en faveur de la droite qui, en se faisant, a fait l'objet de consignes sans grand succès, au second tour de 1981, va prendre le dessus. Le PCF arbrera son attitude en fonction de la réponse à la question : « Que faut-il faire pour aider le mouvement populaire à se développer ? » Et tout dépend, surtout, pour la direction, du nom du candidat socialiste qui sera en lice.

O. B.

A Aurillac

M. Jospin estime que « M. Chirac est mû par l'opportunisme »

M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, qui participait, le vendredi 31 octobre à Aurillac, à un dîner républicain de plusieurs centaines de couverts, a évoqué « les premiers signes de lézardes » — encore très faibles — à l'intérieur de la majorité », avant de prononcer une charge virulente contre le gouvernement, animé selon lui, à la fois, par un « conservatisme profond » et un « électoralisme débridé ».

Le nouveau député de Haute-Garonne a vivement attaqué le premier ministre : « M. Chirac (...) a soufflé M. Jospin, est un homme qui n'a pas de véritables convictions, qui est, en politique, mû par l'opportunisme, qui a d'ailleurs, à plusieurs reprises, trahi les leaders de son camp (...) et sur toutes les questions, même les plus importantes (...), il se dira toujours : « Je prends telle mesure parce que, peut-être, elle me mettra en meilleure position pour l'élection présidentielle de 1988. » Et c'est dramatique (...) d'avoir (...) une équipe gouvernementale et un homme qui n'a commis le mieux possible (...) et non pas de servir les intérêts à long terme de la France ».

L'affaire du « Southern Raider »

La marine nie avoir commis une confusion

La marine nationale a affirmé, vendredi 31 octobre à Paris, qu'elle n'avait pas confondu, contrairement à des informations diffusées depuis l'île de la Réunion, deux bateaux qui auraient porté le même nom lorsqu'elle a ouvert le feu, sur l'ordre du premier ministre, sur le chalutier Southern Raider en infraction avec les règlements maritimes devant l'île Saint-Paul, dans les mers australes.

Elle rappelle que son patrouilleur, l'Albatros, en mission de surveillance de la zone économique exclusive, a surpris par hasard le Southern Raider alors qu'il était en infraction sur des lieux de pêche dans les eaux territoriales françaises. Le Southern Raider a refusé, pendant plus de huit heures, de se laisser contrôler. Après les coups de semonce réglementaires, l'ordre a été donné par le premier ministre de tirer au but. L'objectif n'était pas de couler le bateau, mais de le neutraliser. L'enquête a révélé que ce chalutier portait le nom de Southern Raider depuis août 1986 après avoir abandonné son nom initial Otaschiro Kama.

La marine nationale précise que l'équipage de l'Albatros ignorait tout de l'existence d'un bateau baptisé Southern Raider qui avait été contrôlé, le 3 juin 1983, par la gendarmerie maritime, au large de la Nouvelle-Calédonie, parce qu'il était suspecté de se livrer à un trafic d'armes.

L'incident naval au large de l'île Saint-Paul remonte au 9 octobre dernier. En mission de surveillance de la zone économique exclusive, à l'intérieur de laquelle, selon le droit

de la mer, les activités de navires étrangers sont réglementées, le patrouilleur de la marine française était placé, par l'intermédiaire du commandement local de la marine à la Réunion, sous la responsabilité des autorités gouvernementales civiles.

En effet, dans les départements et territoires d'outre-mer, la coordination de la surveillance et du contrôle de la zone économique, c'est-à-dire ce qu'on appelle « les actions de l'Etat en mer », relève du commissaire de la République, assisté, en la circonstance, de l'administrateur des Terres australes et antarctiques françaises. Dans l'Hexagone, ces missions sont attribuées à chacun des trois préfets maritimes. La marine prête le concours de ses navires à de telles tâches.

Dans l'affaire du Southern Raider, l'ordre de tir a été transmis au représentant de l'Etat, à la Réunion, après consultation du secrétaire d'Etat à la mer, du ministre des affaires étrangères, du ministre de la défense et du ministre de l'intérieur par le premier ministre. Sur place, la « gestion » des événements a appartenu à M. Jean Ancelet, commissaire de la République, assisté d'un capitaine de vaisseau.

Si l'on en croit un message daté du 16 octobre et portant la signature du directeur central de la police judiciaire (Le Monde du 31 octobre) à Paris, il apparaît que le ministre de l'intérieur a continué, une semaine après l'incident de Saint-Paul, à confondre ce chalutier avec le Southern Raider, replié en Nouvelle-Calédonie.

En visite dans l'archipel

M. Pons veut doubler la flotte de pêche de Saint-Pierre-et-Miquelon

SAINT-PIERRE de notre correspondant

Arrivé à Saint-Pierre-et-Miquelon dans la nuit du mercredi 29 au jeudi 30 octobre, le ministre des DOM-TOM, M. Bernard Pons n'a guère perdu de temps en dégringolant en formule de circonstance. Dès la fin de la matinée, jeudi, après un rapide tour de l'île, le traditionnel dépôt de gerbe au monument aux morts et une rencontre avec les chefs des services de l'Etat dans l'archipel, M. Pons, en réponse au discours d'accueil prononcé à la mairie de son île, M. Albert Pen, sénateur apparenté socialiste, est immédiatement entré dans le vif du sujet.

Après avoir manifesté son souhait de voir appliquer aux contribuables de l'archipel, régis par un code de l'impôt local, la déduction fiscale d'un maximum de 45 % sur cinq ans pour toute personne achetant un logement « entre-met », soit pour l'occuper, soit pour le louer, le ministre a annoncé que 4 millions de francs seraient débloqués pour le financement des retraites des personnes âgées dans le cadre de l'application de la « partie sociale globale » outre-mer. Il a précisé que la modification de l'allocation aux vieux travailleurs de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon ferait l'objet d'un projet de loi qui sera déposé à l'Assemblée avant la fin de l'actuelle session parlementaire.

Mais c'est sur le dossier de la pêche que M. Pons s'est montré le plus convaincant. Il a en effet dévoilé un plan très ambitieux de développement de la flotte locale correspondant aux attentes de la population et aux possibilités offertes par les accords franco-canadiens de 1972 : il a souhaité le doublement de la flotte locale qui passerait ainsi de cinq à dix chalutiers, un projet coûteux qui est évalué à plus de 300 millions de francs.

Au total M. Pons a souhaité sept navires de pêche fraîche et trois chalutiers-congélateurs financés avec le concours du ministère des DOM-TOM et du secrétaire d'Etat à la mer. A propos des difficultés négociatives en cours avec le Canada sur la fixation des quotas de pêche des chalutiers saint-pierrais dans le golfe de Saint-Laurent, mais aussi dans la zone économique française, le ministre a réaffirmé le souci du gouvernement de défendre avec détermination les droits de pêche des pêcheurs locaux dans les eaux canadiennes. Il a même laissé entendre que le dossier serait mis dans les mains de M. Chirac avant le voyage que le premier ministre doit effectuer au Canada au début de l'année prochaine.

L'après-midi, M. Pons a visité le port et une poissonnerie. La société Inter-pêche, qui occupe plus de 45 emplois à la transformation du poisson, figurait à son programme, mais cette visite a été annulée au dernier moment car le personnel avait été ébruité. Les délégués du personnel d'Inter-pêche entendaient, en effet, manifester leur mécontentement à l'égard des promesses de diversification de la pêche faites par la direction, et à leur avis non tenues.

MARC DE SAINTE-MARIE.

M. Chirac renouvelle sa confiance à M. Flosse

M. Jacques Chirac a adressé, le jeudi 30 octobre, à M. Gaston Flosse, secrétaire d'Etat chargé du Pacifique sud, président (RPR) du gouvernement de la Polynésie française, à l'occasion de la prochaine ouverture, le 3 novembre, de la vingt-sixième Conférence du Pacifique sud, un message dans lequel il écrit notamment : « Je te renouvelle toute ma confiance pour la conduite de cette mission et te demande d'exprimer aux délégations réunies à Papeete les souhaits de bienvenue du gouvernement français ».

Le soutien apporté ainsi par le premier ministre à M. Flosse, cible des accusations de deux conseillers territoriaux polynésiens appartenant à l'UDF, est souligné, en outre, par M. Bernard Pons, ministre des DOM-TOM. M. Pons a fait savoir, en effet, jeudi, à la suite des audiences accordées à ces deux conseillers — MM. Braun-Ortega et Vermandon — par lui-même et par MM. André Giraud, ministre de la défense, et Jacques Foccart, conseiller de M. Chirac, qu'elles sont « sans lien avec les accusations portées par les intéressés à l'encontre de M. Gaston Flosse ».

MM. Braun-Ortega et Vermandon ont été reçus, ajoute M. Pons, « en leur qualité de représentants, élus au suffrage universel, d'une partie de la population polynésienne ».

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT
Le Monde
ÉCONOMIE

Société

Le CRS Gilles Burgos est écroué

Le témoin qui change tout

accordé à Valeurs actuelles, le 21 juillet, le « tigre de la guerre intérieure » voyait même « la main d'une sorte de chef d'orchestre clandestin » responsable d'une campagne de désinformation d'un « procès de Moscou » déclenché contre le policier « par la presse de gauche et la télévision ».

Alors que Gilles Burgos a sa première comparution demandait l'assistance d'un avocat commis d'office, trois défenseurs se présentaient rapidement, et parmi eux l'un des plus prestigieux du barreau de Paris, le champion du mouvement Légitime défense, M. Garrand. Le policier, qui n'a pas été suspendu, devait bénéficier de l'aide maximale de son administration en se voyant octroyer l'aide judiciaire d'Etat.

Confiée à l'IGS (Inspection générale des services) l'enquête menée par le commissaire Dominique Lividig (il a, depuis, été promu commissaire principal) a eu pour le moins quelques ratés. On se rappelle (le Monde du 22 juillet) les rafles maladroites de prostituées du quartier de la rue de Mogador (certaines affirmant même avoir été dissimulées de témoignage), l'apparition surréaliste de témoins à décharge, les versions multiples du CRS Gilles Burgos « soufflé », et il est évident, par certains collègues sans doute bien intentionnés...

Il a, donc, fallu reprendre l'enquête point par point, et le dossier a progressé. Un faisceau de présomptions sur les circonstances de la mort de Loïc Lefèvre rend désormais peu crédibles les différentes versions données par le policier, notamment au sujet de la bombe lacrymogène retrouvée près de la victime et, il avait, dit-il, prise pour un détonateur.

Ainsi dans le courant du mois d'octobre une perquisition effectuée au domicile de Daniel Demange, l'ami de Loïc Lefèvre, chez qui il habitait, a-t-elle permis de découvrir ce qu'une première perquisition effectuée par l'IGS avait laissé de côté. La seule « bombe » que Loïc Lefèvre a, semble-t-il, jamais apportée dans cet appartement s'y trou-

vait encore. Il ne s'agit pas d'une bombe lacrymogène, mais d'une bombe de bien plus petite taille destinée à nettoyer les têtes de magnétophone.

Un membre de Légitime défense

D'autre part un témoin qui n'avait jamais parlé aux journalistes et s'était spontanément présenté aux policiers, dès le 5 juillet, a été à nouveau entendu, cette fois plus en détail. Ce témoignage, accablant pour Gilles Burgos, a renforcé ceux de MM. Max Dautis et Claude Amos, tant sur la distance de tir que sur ses circonstances.

Dans la nuit du 4 au 5 juillet cet homme se trouvait au volant de sa voiture, une Golf noire. Venant de la Trinité, il descendait la rue de Mogador en direction de l'Opéra, lorsqu'il a remarqué deux hommes qui couraient, l'un poursuivant l'autre. Il n'y avait pas plus de deux mètres entre eux au moment où ils ont tourné dans la rue de la Victoire. Le témoin a vu Gilles Burgos donner un coup de crosse en direction du Lefèvre, comme pour le déséquilibrer. Il n'y a pas pu intervenir. A ce moment, trois prostituées se trouvaient au carrefour. Et, ce « détail » ne sera pas noté par l'IGS, l'une d'entre elles tentant de stopper le policier. N'y parvenant pas, elle lance en sa direction une bombe

lacrymogène. S'agit-il, comme l'a déclaré « à chaud » une prostituée à des journalistes, de la bombe retrouvée près du corps de Loïc Lefèvre ? Cette éventualité (aucune empreinte n'avait pu être relevée sur la bombe) qui paraissait jusqu'ici de l'ordre de la rumeur, semble prendre corps aujourd'hui. Ce témoin, de plus, confirme qu'à aucun moment, alors qu'il se trouvait extrêmement près, il n'a vu Loïc Lefèvre amorcer le moindre geste menaçant.

Il sera difficile de mettre en cause ce témoin, aux déclarations très précises et fermes, comme on l'a tenté pour certains instructeurs de tir. Il est membre du mouvement Légitime défense.

Est-ce sur la base de ces éléments - inédits - que le juge d'instruction a décidé d'envoyer le CRS Gilles Burgos en prison ? C'est possible. Mais ce n'est peut-être pas tout. Jusqu'ici muni dans un système de défense à géométrie variable, la « légitime défense subjective », le policier, isolé en prison, décide de parler plus clair. Pendant ce temps, d'autres investigations, et notamment une nouvelle constitution, permettent, sans doute, de mettre de l'ordre dans un dossier que l'on semble avoir tout fait pour embrouiller.

AGATHE LOGEART.

A Ajaccio

Un élu RPR est condamné à deux ans de prison

BASTIA de notre correspondant

Roger Polverelli, maire RPR de Forciolo, un petit village de la Corse du Sud, a été condamné, vendredi 31 octobre, à deux ans de prison par le tribunal correctionnel d'Ajaccio siégeant en procédure de comparution immédiate. Il lui était reproché

d'avoir porté sur lui un colt 38 spécial, approvisionné de six balles, lors d'une interpellation par les gendarmes dans la nuit du mardi 28 au mercredi 29 octobre, et d'avoir détenu chez lui une carabine de calibre 30 et des munitions.

C'est mardi dernier que, sur renseignements, les gendarmes avaient essayé d'interpeller deux individus qui conduisaient deux motos volées entreposées dans une villa de Pevali, près d'Ajaccio. L'un d'eux leur avait échappé, l'autre avait été arrêté : Charles Luciani, le dirigeant du Galati, un établissement de Forciolo qui appartient à Roger Polverelli.

Lors d'un autre contrôle, simultanément, à 3 h 30 le mercredi matin, les gendarmes interceptèrent une 505 Peugeot conduite par un géant de garage aux côtés de qui se trouvait Roger Polverelli. Les gendarmes affirmèrent avoir trouvé sur ce dernier le colt et une paire de gants de chirurgien latiques à ceux trouvés sur Luciani.

Le procureur, M. Gaston Carasco, lors du procès de vendredi, a évoqué les soupçons des enquêteurs quant à l'éventuelle préparation d'un hold-up. Suspicion trépidée par les défenseurs de l'accusé, M. Solacaro et de la Força. Roger Polverelli lui-même argua de l'état de légitime défense permanente dans laquelle il se trouvait depuis l'assassinat de son frère, le 4 juin dernier.

Roger Polverelli avait déjà été cité, après l'opération commando menée par l'ex-FLNC contre la prison d'Ajaccio, au cours de laquelle Jean-Marc Lescais et Salvatore Contini, considérés comme les commanditaires de l'assassinat du militant nationaliste Guy Orsoni, avaient été tués. La voiture de Roger Polverelli, mis hors de cause par l'ex-FLNC, avait été retrouvée à proximité de la prison avec à son bord un fusil à pompe et un pistolet.

Roger Polverelli avait été condamné, le 4 décembre, par le tribunal correctionnel de Lyon à six mois de prison dont trois avec sursis pour détention d'armes et complicité de port d'armes.

NOËL FANTONI.

Extradition de deux ravisseurs présumés de M. Heineken. - William Hollister et Cornelia Van Hout, deux des ravisseurs présumés de M. Freddy Heineken, enlevé le 23 novembre 1983 à Amsterdam, ont été extradés vendredi 31 octobre vers les Pays-Bas. Embarqués, menottes aux poignets, à bord d'un avion spécial à Orly, les deux hommes sont arrivés en début d'après-midi à l'aéroport de Zwanhoven près de Rotterdam, avant d'être conduits dans une prison près d'Amsterdam.

La procédure d'extradition des deux Néerlandais qui avaient été arrêtés à Paris en février 1984 aura duré plus de deux ans. C'est en définitive M. Alain Chalendar, ministre de la Justice, qui a signé, le 22 août dernier, le décret d'extradition, au terme de longues discussions entre la France et les Pays-Bas, dans la mesure où, à l'origine, la Convention entre les deux pays ne couvrait pas les enlèvements.

Dans la nuit du 30 octobre au 1^{er} novembre

Deux attentats à Paris sont revendiqués par Action directe

Le groupe terroriste Action directe a revendiqué, dans une lettre parvenue à l'AFP, ce samedi 1^{er} novembre, vers 3 heures, deux attentats commis à Paris dans la nuit contre les locaux de la compagnie d'aviation privée Minerve et ceux de la section régionale de Paris de l'Office national de l'immigration (ONI). Les deux explosions n'ont fait que des dégâts matériels. Dans sa revendication, Action directe s'en prend explicitement à la politique d'expulsion du gouvernement.

Le texte ajoute : « On a pressé le citron, on peut jeter la peau (...) L'impérialisme français impose ses quotas d'immigrés, à quand les quotas de Français exigés par les DOM-TOM et l'Afrique ? (...) La chasse aux travailleurs immigrés, ces flots de temps modernes, sert de bouc émissaire pour diviser et affaiblir la classe ouvrière par le racisme avant de l'affronter. (...) Nous continuons d'exiger la dissolution du Front national et la démission des barbouzes Foccart et Pasqua, relais de Le Pen », conclut la lettre.

La première charge a fait explosion vers 2 h 30, au 4, rue Cambon (premier arrondissement) au siège de la compagnie privée de charters Minerve, dont les locaux, situés au deuxième étage, ont été dévastés : c'est à cette compagnie que le ministre de l'Intérieur avait affrété un appareil, le 18 octobre, pour expulser cent un Maliens vers Bamako.

La deuxième explosion, plus violente, a eu lieu quelques minutes après. Elle a ravagé le rez-de-chaussée de la section régionale de l'Office national de l'immigration, 45, rue de la Procession (quatrième arrondissement). Tout autour, les vitres sont tombées et des voitures ont été endommagées. Un sigle de l'organisation - une étoile rouge à cinq branches et les lettres AD - a été peint sur le mur d'un passage situé derrière cet office, qui avait été touché par un attentat, il y a près d'un an. Le préfet de police de Paris, M. Jean Pailin, s'est rendu sur les lieux des attentats.

A trois heures, ce samedi 1^{er} novembre, Action directe a fait parvenir à l'AFP une lettre dactylographiée dans laquelle le groupe terroriste précise : « Nous revendiquons les actions contre Minerve et l'ONI », et fait référence aux expulsions de cent un Maliens et au placement en résidence surveillée de treize opposants algériens.

Ces deux explosions portent à huit le nombre des attentats revendiqués, depuis le début de l'année, par Action directe. Le dernier attentat au 21 juillet. Une voiture piégée avait causé des dégâts matériels au siège de l'OCDE, 33, rue Francoville (seizième arrondissement). Le 9 juillet, l'inspecteur divisionnaire, Marcel Basdevant, avait été tué par l'explosion d'une bombe de 10 kilos et trois autres policiers avaient été gravement blessés lors d'un attentat sanglant, également revendiqué par le groupe, dans les locaux de la Brigade de répression du banditisme (BRB), quasi de Gesvres à Paris (quatrième arrondissement). AD avait revendiqué cette opération dans un texte reçu deux jours plus tard, notamment par le Monde, au nom de Loïc Lefèvre, le jeune homme tué quelques jours plus tôt par le CRS Gilles Burgos, rue de la Victoire (lire d'autre part).

Manifestation à Paris contre les expulsions. - A l'appel d'une cinquantaine d'organisations, dont la Ligue des droits de l'homme, le MRAP, le CFDT et SOS-Racisme, quelques centaines de personnes ont manifesté, vendredi 31 octobre, à Paris, de la Bastille au Palais-Royal, pour protester contre l'expulsion de cent un Maliens vers leur pays, et contre les mesures visant treize opposants algériens dans le cadre de la lutte antiterroriste.

Convoqué « pour interrogatoire », le CRS Gilles Burgos ne s'attendait sûrement pas à entendre le juge d'instruction, M. Michel Legrand, lui annoncer froidement qu'il avait décidé de l'envoyer en prison. Abandonné, ses deux défenseurs, M^{rs} Cadot et Berrux, non plus. Promptement mandé, M^r Garrand, qui ne s'était pas déplacé tant l'interrogatoire passait pour de la routine, est lui aussi tombé des nues. Il a, en vain, plaidé que cette mise en détention lui paraissait contraire à la Convention européenne des droits de l'homme, avancé l'idée que son client ne pouvait pâtir d'éventuelles pressions dont il serait l'objet et auxquelles il faudrait le soustraire ; le représentant du parquet de son côté s'est efforcé, sans plus de succès de démontrer que le contrôle judiciaire auquel le policier ne s'est jamais soustrait paraissait satisfaisant. Rien n'y fit. Et Gilles Burgos a dû prendre le chemin de la prison. Alors pourquoi ?

Aide judiciaire d'Etat

Antrefois juge d'instruction auprès de la Cour de sûreté de l'Etat, récemment choisi pour participer à la section antiterroriste du Tribunal de Paris, M. Michel Legrand n'a pas la réputation d'agir par foudraces. Aussi sa décision, prise tardivement elle puisse paraître, a-t-elle quelque fondement, qu'il faut chercher dans les méandres de la bien étrange enquête menée sur la beuverie de la rue Mogador.

Depuis le début de l'affaire, le policier Gilles Burgos avait été activement soutenu par sa hiérarchie. Ainsi, au lendemain des faits, un communiqué de la préfecture présentait comme officielle sa première version en affirmant que le policier avait tiré dans des circonstances laissant fortement penser à la légitime défense. Le ministre de l'Intérieur, M. Charles Pasqua, n'avait pas hésité à dénoncer à la tribune de l'Assemblée les « prétendus » témoins mettant cette thèse en cause. Bien mieux, dans un entretien

Pour étudier la faune et la flore

Un « radeau des cimes » se pose sur l'océan vert d'Amazonie

CAYENNE de notre correspondant

La voûte de la forêt amazonienne, « poumon vert mondial », recèle des trésors très rares de flore et de faune. Pour les explorer, MM. Francis Hallé, de l'Institut de botanique national de Montpellier, Daniel Cleyet-Marrel, balloniste français, et Michel Gaubert, de la direction commerciale d'ELF-Antargaz, ont conçu le « radeau des cimes », capable de prendre appui à même les arbres les plus hauts. Ce « radeau » est composé d'une montgolfière de 3000 mètres cubes de capacité, gonflée à l'air chaud. Cinq triangles équilibrés en position horizontale sont réunis par leurs pointes au centre. Leurs côtés sont en fait de gros « bandes » ronds gonflés avec un gaz léger. Ils sont reliés entre eux par un matras léger, et forment une sorte de tamis avec de

nombreux trous. Le radeau est soulevé par la montgolfière, pilotée suivant un système mis au point par Daniel Cleyet-Marrel. Trente-sept ans, sportif, Dany Cleyet-Marrel a déjà conquis le sommet du mont Blanc, effectué la traversée du Sahara, exploré le pôle Nord, survolé le Spitzberg. En Guyane amazonienne, il a reçu pour mission - « Et ce n'est pas facile du tout », confie-t-il, de « poser par bonds successifs le radeau sur la voûte pour permettre aux chercheurs de travailler le plus efficacement possible », en tenant compte de l'instabilité permanente des conditions écologiques, de la chaleur extrême, des manœuvres délicates en milieu inconnu, avec un modèle de type nouveau. « Il fallait prévoir des solutions pour résoudre les difficultés de récupération du radeau et des navigateurs en cas d'avarie ou d'accident entre le départ et l'atter-

rissage final sur le plus proche plan d'eau. Sans oublier la précarité du ravitaillement en pleine forêt dense... »

« Ce sont autant de premières mondiales scientifiques et sportives », souligne M. Hallé. Pendant le mois d'octobre 1986, la mission Francis Hallé - Dany Cleyet-Marrel a testé avec succès le radeau des cimes en Guyane. Il y a eu deux « poses » du radeau. Le 13 octobre au matin, Dany Cleyet-Marrel, le pilote, a décollé et posé le radeau sur la voûte d'une forêt secondaire choisie par le professeur Hallé, à 50 mètres de la lisière, à 40 mètres du sol, sans problème. Ce qui a permis de tester les différents matériels, les diverses méthodes scientifiques de recherche, et de glaner des données en botanique et en entomologie. Et surtout d'acquiescer avec cette expérience d'une dizaine de jours un savoir-faire fort utile pour le second et dernier « poser », d'une durée de cinq jours.

Lors du premier poser, explique M. Patrick Bleuzen, entomologiste au Muséum d'histoire naturelle de Paris, les chercheurs ont pu observer, des arbres, support du radeau, ont été et cela-ci s'est incarné en son milieu, sans gravité. Un hélicoptère militaire Puma a facilement soulevé l'engin et l'a déposé en un second lieu d'observation à la demande du professeur Hallé. Les chercheurs regagnaient le sol et leur camp de base chaque jour par des échelles suspendues le long des troncs d'arbres, à la verticale. « Les travaux pendant le second poser, sur une forêt primaire choisie par les scientifiques, ont été plus fructueux en données intéressantes, commente Patrick Bleuzen. Dany a tenté quelques bonds sportifs individuels avec un matériel composé d'un petit ballon de type captif, en des points précis, avant de rejoindre le radeau. »

Fin octobre, le radeau des cimes a atterri dans une savane. Mais Dany a réalisé le test de l'amarrage le 29 octobre au matin sur la rivière de la Comté, près de Cayenne. Cela a été un succès complet pour la mission scientifique - sportive du tandem Hallé - Cleyet-Marrel et leurs collaborateurs à bord du radeau des cimes, sur la voûte forestière guyanaise.

EDMOND FRÉDÉRIC.

M. Giraud propose d'instaurer un « service différencié »

Dès qu'il aura fait approuver par le Parlement la nouvelle loi de programmation militaire, qui sera examinée le 5 novembre, par le conseil des ministres, M. André Giraud, ministre de la défense, a prévu d'entamer une réflexion, avec l'aide du secrétaire d'Etat à la défense, M. Jacques Boyon, sur une réforme de l'organisation actuelle du service national. M. Giraud l'a annoncée, vendredi 31 octobre, à Europe 1.

En réalité, le ministre de la défense a repris, à cette occasion, ses propos devant la commission de la défense de l'Assemblée nationale, le jeudi 25 septembre, où il avait déjà annoncé son intention de rendre le service plus universel.

« Le service national doit répondre au principe absolu de la continuité. Chaque Français doit un an de solidarité à la communauté nationale », avait expliqué le ministre. La situation actuelle, qui permet à beaucoup d'échapper, n'est pas satisfaisante. Le service national devra évoluer. Tous les jeunes Français effectueront un an de service de défense de deux à trois mois permettant de développer l'esprit de défense, les valeurs militaires traditionnelles (esprit sportif, courage, esprit d'équipe), et de les informer

sur les menaces et l'organisation de la défense. A l'issue de ce stage, les volontaires pourraient être affectés dans les unités d'active traditionnelles. D'autres, affectés plus près de chez eux, défendront leur territoire familial, et pourraient ainsi envisager un système de type suisse. D'autres, enfin, continueraient à être affectés à la coopération, à la gendarmerie, à la police, etc. Dans un souci d'égalité entre les différentes formes de service, il faut éviter, entre elles, tout de différences de condition matérielle.

A Europe 1, M. Giraud a ajouté que cette nouvelle organisation, si elle était retenue, ne serait pas appliquée avant la fin de l'année prochaine. Il a aussi indiqué que d'autres administrations de l'Etat, c'est-à-dire des administrations civiles comme les eaux et forêts, pourraient recevoir des appelés.

Les prédateurs de M. Giraud, notamment MM. Charles Hernu et Paul Quilès, avaient imaginé des solutions comparables, qui avaient été baptisées « service à la carte ». Selon eux, la durée du service serait globalement restée à deux mois, mais les modalités pratiques de son exécution (nature de l'affectation, lieu de garnison, choix de l'arme) auraient varié, qu'il s'agisse, par exemple, d'instaurer des avantages pour l'appelé effectuant un service plus militaire et éloigné, et à ouvrir des possibilités de service fractionné (à l'année) à d'autres qui auraient effectué des périodes de réserve obligatoires.

D'une manière générale, ces projets de « service à la carte » ou de « service différencié » se heurtent à de nombreuses critiques au sein des états-majors, qui redoutent que ne soient ainsi multipliés et institutionnalisés les inégalités.

Les administrations de l'Etat, d'autre part, estiment qu'elles n'ont ni les crédits, ni l'encadrement (en hommes), ni les moyens matériels pour entretenir un contingent de recrues.

Les F 16 prêtés aux F 20 aux Etats-Unis. - La firme General Dynamics a remporté une importante bataille contre sa rivale Northrop, l'armée de l'air américaine a choisi ses chasseurs F 16 de préférence aux F 20 de Northrop pour moderniser sa défense aérienne continentale. General Dynamics livrera 270 F 16 A aux unités aériennes nationales à la fin des années 80, pour un coût global de 633 millions de dollars. - (Reuters)

Le paradis des palynologues

C'est une forêt très peu touchée par l'intervention humaine que M. Francis Hallé et son équipe vont désormais pouvoir observer du haut de leur « radeau des cimes ». Ils pourront ainsi collecter des échantillons, faire des croquis, prendre des photographies d'une faune et d'une flore explorées jusqu'à présent et exceptionnellement riches - les neuf dixièmes des fleurs et des fruits, attirés par la lumière, poussent en hauteur. Des palynologues spécialistes de l'étude des pollens, des botanistes, des zoologistes, des médécins spécialistes de parasitologie, comptent recueillir des pollens, observer les larves, passer au crible les insectes, les oiseaux et les mammifères. Seuls M. Hallé et son pilote, Dany Cleyet-Marrel, séjourneront en permanence sur le radeau, se déplaçant de cime en cime à l'aide de la montgolfière. Les autres attendront que l'observatoire soit stabilisé pour grimper les rejoindre.

M. Pierre Charles Dominique, du laboratoire d'écologie tropicale du CNRS, est en train d'installer une station scientifique témoin sur une petite masse rocheuse dominant le plateau forestier (1). De cet observatoire, M. Dominique et les cinq ou six chercheurs qui l'accompagnent ont pour projet d'étudier les processus de la régénération forestière naturelle. Ils envisagent de marquer les plantes pour suivre leur germination et d'observer les activités des animaux, qui, en transportant les graines loin de l'arbre producteur, permettent à ce dernier de se reproduire. Avec l'espoir que les informations qu'ils auront recueillies permettront d'aider à la mise en place d'une exploitation rationnelle des forêts tropicales.

Ainsi pourront être rassemblées d'utiles informations sur le milieu forestier guyanaise. D'autant qu'à 600 kilomètres de là, une autre équipe conduite par

(1) Ces deux missions ont été organisées avec l'aide du CNRS, de FORSTOM, du musée de La Villette, de l'université des sciences et des techniques du Languedoc. Elles ont reçu un soutien financier, technique et en matériel d'entreprises comme ELF, Amzar-Gaz, Atochem, Servair-Ralais de Guyane.

(Publicité)

LA FRANCE EN GUERRE ?

TOUT SAVOIR SUR LE TERRORISME en livre

«TERRORISME ET DEMOCRATIE»

avec les témoignages de

Robert PANDRAUD
Aimée KRIEGEL
J.-L. DEBRÉ
Alain RESANCON
M^r Jean-Marc VARAULT
Jean ROCHEET,
ancien directeur de la DST

Prix : 50 F
le commander à

FONDATION DU FUTUR
139, avenue de Villiers
75017 PARIS

سكانة الجبل

مكتبة الأمل

Culture

Le Monde • Dimanche 2-Lundi 3 novembre 1986 7

FIAC Madrid et la nouvelle passion de l'art

86

La présence de l'Espagne à la FIAC est trop limitée pour refléter le renouveau de l'activité artistique dont Madrid est le théâtre. Francisco Calvo Serraller, chroniqueur d'art au journal el País, évoque ce renouveau.

Personne n'aurait pu imaginer, à la mort de Franco, le rôle majeur qu'allait jouer les arts plastiques dans le développement culturel de l'Espagne démocratique, et encore moins que cette « explosion artistique » aurait lieu à Madrid, capitale d'un Etat hypercentralisé, fortement marquée par sa propre identité culturelle et à peu près totalement dépourvue de tradition cosmopolite. D'autant que la politisation croissante des intellectuels espagnols au cours de la dernière phase du franquisme, celle de la décomposition que l'on peut situer approximativement entre 1960 et 1975, concernait davantage d'autres moyens d'expression qui semblaient susceptibles de mieux refléter les positions d'avant-garde et de transmettre les messages idéologiques. On se méfiait des arts plastiques, y compris dans les milieux culturels de gauche, en raison de leur langage jugé excessivement hermétique et élitiste.

d'avant-garde, anciens ou récents, a certes été très important depuis Picasso, Gris, Gonzalez, Miró, Dali et Dominguez, jusqu'à Tapies, Chillida, Antonio Saura ou Arroyo. Mais ces artistes étaient émigrés ou exilés, ou les deux à la fois, et leurs œuvres réalisées loin de Madrid — presque toujours à Paris — ont en peu d'écho en Espagne. Le régime de dictature politique et d'idéologie ultraconservatrice était incompatible avec toute forme de développement culturel, y compris dans le domaine artistique.

L'exemple du Musée d'art contemporain inauguré par Franco lui-même, peu de temps avant sa mort, dans la banlieue de Madrid, est à cet égard significatif. Ce musée se caractérisait en effet par l'espace très restreint réservé à l'accrochage de la collection permanente et aux expositions. Comme le soulignait son inspirateur, Luis Gonzalez Robles, cela s'expliquait par la quasi-impossibilité d'acheter des œuvres majeures des grands artistes espagnols. Le bâtiment était ainsi destiné à accueillir diverses activités liées à l'art plutôt que l'art lui-même. Et en effet la collection ne s'est presque pas enrichie, et les onze étages du musée ont connu diverses mutations, essentiellement bureaucratiques.

Le Musée espagnol d'art contemporain était ainsi voué à l'échec dès son inauguration, comme toutes les tentatives précédentes, et pas seulement sous Franco. En 1898, soit presque trente ans avant la fondation du célèbre MOMA de New-York, avait été ouvert à Madrid un Musée d'art moderne qui se voulait la prolongation du Musée du Prado pour l'art moderne. Cette première initiative et les multiples aménagements qui l'ont suivie n'avaient déjà rien donné. Au fond, sans la modernisation préalable des structures sociales, économiques et politiques,

la modernisation dans l'art était impensable.

Parmi les multiples « problèmes pendants » — comme on dit communément en Espagne — qu'avait à résoudre la démocratie post-franquiste, figurait donc celui de l'art contemporain. Personne n'en faisait d'ailleurs une priorité, parlant du principe que l'art ne concernait qu'une partie très réduite de la population. Mais le succès, spectaculaire, massif, des premières expositions organisées à Madrid, en particulier par la Fondation Juan-Marcos, a surpris tout le monde, à commencer par les hommes politiques, qui ont réagi avec retard et perplexité. Finalement, chacun, jusqu'aux dirigeants centristes de l'UCD d'abord, puis socialistes du PSOE, dut se rendre à une évidence qu'un exemple résume : l'exposition Cézanne du printemps 1984, avec 250 000 visiteurs et 40 000 catalogues vendus, à un prix pourtant assez élevé par rapport au niveau de vie.

Cette surprise ne résume bien sûr pas à elle seule le dynamisme culturel des nouvelles générations. La renaissance insoupçonnée de Madrid, désormais connue au plan international sous le terme de « Movida », qui s'appuie essentiellement sur la musique pop et sur les arts plastiques, a des causes complexes. Elle a aussi une dimension un peu mythique qui rend difficile une appréciation juste de sa véritable valeur culturelle.

Le centre culturel du pays

Toutefois, comme première explication manifeste du phénomène, on peut avancer que Madrid constitue la zone culturellement la plus ouverte en ce moment de l'histoire, où des régions traditionnellement plus puissantes — comme le Catalogne (sous Franco toutes les initiatives culturelles étaient parties de Barcelone), le Pays basque et même Valence — restent marquées par des revendications nationalistes réprimées pendant des décennies. La meilleure infrastructure de la capitale pour l'accueil de grandes manifestations culturelles, les musées et autres institutions nationales qui y sont installés, quel qu'on en pense, ont aussi favorisé l'affirmation du pouvoir culturel de Madrid, ces dernières années.

Madrid est désormais le centre culturel du pays. Cela veut dire que les meilleures expositions se tiennent dans la capitale, au point que le programme en la matière peut désormais supporter la comparaison avec celui des autres capitales européennes. Cela veut dire aussi que le marché de l'art madrilène est aujourd'hui le plus important d'Espagne, comme en témoignent, par la quantité et par la qualité, la liste des galeries ou le succès de Arco, seule Foire internationale d'art

contemporain qui ait pu s'établir en Espagne.

Dans ce contexte, il est logique que les jeunes artistes soient plus nombreux à Madrid, qu'ils soient nés dans la capitale ou qu'ils soient venus y chercher une consécration plus facile. L'intérêt nouveau et massif des jeunes pour l'art n'est certes pas limité à Madrid, mais c'est là qu'il prend la dimension d'un phénomène sociologique spectaculaire. Les chiffres en témoignent, notamment ceux des inscriptions aux beaux-arts, devenus l'une des disciplines universitaires les plus attractives.

La nouvelle génération des artistes espagnols est d'autre part furieusement cosmopolite et assez peu soucieuse de doter ses œuvres d'une signification politique. Peut-être est-ce là une réaction à l'obsession qui a hanté les générations précédentes. De fait, les jeunes artistes espagnols évoluent à travers le monde avec la facilité des nomades ; ils s'intéressent aux manifestations les plus éloignées des centres d'intérêt traditionnels de l'école espagnole et prennent à contre-pied les préoccupations de leurs aînés.

Certains ont déjà acquis une renommée internationale, comme Miguel Barcelo, Jose Maria Sicilia, Ferran Garcia Sevilla, Christina Iglesias, Guillermo Paueque, Chema Cobo, pour n'en citer que quelques-uns parmi ceux qui sont nés dans les années 50 et 60. La plupart d'entre eux vivent entre Madrid et l'étranger — Paris et New-York surtout — et de fait, leur style est assimilable à celui de leurs homologues étrangers.

FRANCISCO CALVO SERRALLER.

THÉÂTRE

Marionnettes chinoises



Théâtre dansé et chanté, tableaux en mouvement, enluminures, miniatures par la taille et la minutieuse beauté, les marionnettes de Xian offrent, en cette fin de Festival d'automne chinois, un grand spectacle d'aventures avec corps à corps, cascades, batailles réglées et effets spéciaux. James Bond est un singe, il n'a que sa baguette magique pour tout kalachnikov, la ruse lui donne des ailes. L'ennemi avance masqué, continuellement métamorphosé, méconnaissable sauf pour Sun Wukong 007. La cause à défendre, l'écueil à éviter, c'est la crédulité d'un bonze : comme dans toutes les mythologies du monde, les puissants ne sont pas fatés. « Cochon aux huit vœux », malgré sa bêtise et sa lâcheté, fait rire avec ses oreilles en gyroscope.

Les bonds, les rododromes, les récitatifs dansés, les grands airs guerriers de Sun Wukong mobilisent parfois quatre montreurs, outre l'acteur qui lui prête sa voix (parlé ou chanté) et neuf musiciens en coulisses. Démonstration de marionnettistes magiciens, exercices de haute virtuosité, ce grand opéra condensé est le plus exubérant, le plus généreux et, en proportion, le plus dépensieux du monde : imaginez qu'il faille quatre portefaix et un gosier pour rendre agile Montserrat Caballé!

A. R.

* Jusqu'au 7 novembre, au Théâtre de Chailot, salle Génier.

MUSIQUE

L'Orpheus Chamber Orchestra de New-York Vingt-cinq chefs d'orchestre ?

Les jeunes virtuoses de ce nouvel orchestre de chambre américain n'ont pas de chef. La démocratie musicale est-elle toujours un bon choix de gouvernement ?

Annulé à sons de trompe, l'Orpheus Chamber Orchestra de New-York avait attiré beaucoup de monde salle Gaveau. Quelle sensation ! Cet orchestre n'a pas de chef, mais qu'importe, nous dit une publicité tapageuse, à défaut d'être judiciaire : « Quand il n'y a pas la ferveur du chef d'orchestre, il y a vingt-cinq chefs d'orchestre... chacun occupant tour à tour le poste de *konzermeister* ! »

Le produit musical de cet ensemble est exactement celui qu'en pouvait attendre, vu sa réputation

aux Etats-Unis et son mode de fonctionnement. Les instrumentistes sont jeunes pour la plupart, purs-sang et enthousiastes. Jouant sans chef (comme cela se pratiquait au dix-huitième siècle), sous la houlette d'un premier violon différent à chaque fois, qui se contorsionne un peu plus que de raison pour être aperçu de tous ses collègues, il est normal que ces excellents virtuoses mettent l'accent sur ce qui est leur premier défi, à savoir l'exactitude et l'homogénéité. Et tout naturellement, ils en font trop, exacerbant au maximum cette homogénéité par une violence spectaculaire des contrastes, censée donner « du caractère ».

La *Quatre-Vingts Unième Symphonie en sol*, de Haydn, sonnait ainsi avec une rudesse à la limite de la brutalité, malgré quelques passages exquils, et donnait l'image de l'œuvre la plus convenue, telle que tout bon musicien est capable de l'imaginer. Certes, beaucoup de

chefs moyens auraient été fiers de cette interprétation, mais à qui ferait-on croire que ces gentils New-Yorkais pourraient fort bien se passer d'un Bruno Walter ou d'un Klemperer pour modeler, équilibrer, phraser le flux musical et le mener jusqu'à sa perfection intérieure ?

Jean-Bernard Pommier jouait ensuite le *Concerto en fa*, K. 459, de Mozart, avec un toucher délicieux, une dextérité légère, un esprit pétillant dans le final, même si l'allégresse très tendre restait un peu en deçà du paradis. La musique de scène de *Rosamunde*, de Schubert, qui ne pose guère de problèmes, fut un moment fort agréable, avec les jolis roucoulements de clarinettes et de hautbois. Enfin, le *Divertimento pour cordes*, de Bartok, avec une écriture proche de la musique de chambre, ne manquait ni de jeu ni d'émotion. Mais, de grâce, qu'on nous épargne la démagogie sous prétexte de démocratie musicale !

JACQUES LONCHAMPT.

L'Espagne à la FIAC

Trois galeries seulement participent à la FIAC. Deux sont de Madrid : Gamarrá Garriguet, qui présente des œuvres d'Eduardo Arroyo, Andrés Nagel, Carlos Franco et Juan Savater ; et Aela, avec Cruz Novillo, Eduardo Gruber et Luis Sanz. Une vient de Catalogne : Cadequès, qui expose Robert Lléna. D'autres artistes espagnols seront cependant dans les stands de galeries étrangères, comme le peintre Juan Usá, à la galerie Monteny del Sol, et Aranz Bravo à la galerie Bombelli.

Cette présence espagnole, bien que limitée, comporte des éléments de qualité. Nagel, Usá, Franco et Savater comptant vrai-

ment parmi les plus importants, et même Luis Sanz, bien qu'elle ne soit pas encore aussi connue que les autres. Plus important encore, bien que parfaitement identifiés aux courants à la mode en Espagne : Robert Lléna, Bravo, Novillo, Gruber enfin ont parcouré dans les années 60 et atteignent aujourd'hui leur pleine maturité. De même qu'Eduardo Arroyo, sans doute le plus connu au plan international, qui réside à Paris depuis de nombreuses années, mais qui conserve de puissantes attaches psychologiques à Madrid, où il est né et a grandi et où, après vingt ans d'exil, il a connu un triomphe retentissant. — F.C.S.

« Portes ouvertes » à la Bastille

L'artiste chez lui

Jusqu'au 4 novembre, un marathon sportif et convivial autour du Génie de la Bastille : cent quatre artistes ouvrent les portes de leur atelier. Et ils ont des invités...

Hier, on parlait du « trou » des Halles. Aujourd'hui, qui pense « trou » pense Bastille et Opéra, en chantier. Autour, c'est l'effervescence, la spéculation immobilière. Et la rencontre, inévitable, au détour d'une rue, d'une échoppe d'artisan, d'un bistrot anonyme, d'une façade soudain coquette, ravivée, et d'un atelier d'artiste. Le tout sur symphonie plus ou moins « audante » de marionnettes piquantes.

Depuis dix ans, les artistes ont trouvé dans ce quartier de vastes espaces à leur mesure et à leur prix ; pas cher. Peu à peu, tout comme Beaubourg encore en chantier attirait des galeries pionnières, des marchands d'art sont venus à la Bastille. Ils sont une bonne douzaine et sont aujourd'hui. Parfois très néo et d'importants quoi. Parfois quasi calvinistes, intranquillants, rigoureux, ainsi Claire Burrus ou J.-J. Donguy.

Et c'est à la Bastille, aussi, qu'on peut retrouver un certain air soixante-huitard, avec des espaces « alternatifs » mais branchés, comme Tension. Sans omettre quelques salles de spectacle au diapason de l'aventure : le Théâtre de la Bastille, le Café de la danse, l'Espace Kiron, le Café de la danse, l'Espace Kiron, la salle de spectacle au diapason de la Bastille, une association bien déci-

dée à défendre et promouvoir « l'art contemporain comme il se fait, où il se fait ».

En 1962, ils étaient six à ouvrir leurs portes non stop : « Plus tôt que de prendre un rendez-vous avec un visiteur, sur une journée, pourquoi ne pas ouvrir notre atelier, plusieurs jours de suite, à tous ceux qui sont intéressés par notre travail ? ». Depuis, l'idée de Pierre Nivollet — un des premiers artistes installés dans le quartier — a fait son chemin. En 1984, ils étaient vingt-trois, en 1985, quatre-vingt-dix, et cette année, cent quatre. Plus leurs invités, artistes étrangers au quartier, ou au pays : soit deux cent vingt-sept peintres, sculpteurs, photographes, designers, architectes, vidéastes. Et l'association s'est renforcée, organisée.

Avec le grand marathon, la galerie J.-J. Donguy, ouverte aujourd'hui au cœur d'un vaste chantier, sert de point de ralliement. On y trouve tous les dossiers d'artistes exposants, classés du n° 1 au n° 104, de manière très professionnelle ; avec curriculum vitae et dossiers photographiques. Au passage de la Bonne Graine ou de la Main d'Or, rue de Lappe ou de la Roquette, les artistes offrent parfois, au choix, café, thé ou alcool. Mais le marathon, c'est le marathon ! Il faut choisir : voir le maximum, ou s'attarder en brins de caouette de-ci de-là. A chacun sa méthode. Selon l'humeur ou le statut : simple curieux, voisin, ami, critique, amateur, collectionneur, ou galeriste échappé de la FIAC.

Après quelques perçages sur les trois fronts proposés — Bastille-

Roquette, hauts de Charonne et faubourg Saint-Antoine, — inutile de jouer les éclaireurs, et d'indiquer une voie royale. Disons simplement que la bonne vieille peinture se porte plutôt bien. Pas tout à fait la nouvelle figuration et ses débordements colorés que l'abstraction — ou du moins la recherche sur la forme, la figure. Et beaucoup de photographies : retravaillées, triturées, repeintes. Quelques rares installations, aussi citées celle de Cofoc. Un conceptuel « primitif » qui fait donc bon ménage avec les sculptures chewing-gum de Gilbert Deonay, un artiste qui a décidé d'égrener le temps et les sensations qui passent, au fil de ses mastiquations.

Rencontre très heureuse, aussi, que celle de la sculpture de Jean Claretbon avec les immenses encres de chine de Matsutani. Ou celle encore des mathématiques obédientes de Roman Opalka et des photos-synthèses de Pruszkowski ; des peintures-photographies de Troemer et des sculptures de Robelin ; des peintures de Thiolat et des gravures de Jean-Yves Langlois. Signales aussi « la bande des quatre », passage Delannay ; Denis/Perron/Le Goff/Rosenhal.

Mais à la Bastille (pour combien de temps encore ?) il faut d'abord jouer au « paysan de Paris », selon la méthode Aragon : hasard éclairé et disponibilité.

ODILE QUIROT.

* Jusqu'au 4 novembre, de 11 heures à 20 heures. Nocturne le 3 novembre jusqu'à 22 heures. Lieu d'orientation : galerie J.-J. Donguy ; entrée : 55, rue de la Roquette.

Mots croisés

PROBLÈME N° 4347
HORIZONTALEMENT

I. Jeu de paumes. — II. Certains constituent le gratin, d'autres ne constituent pas l'élite. Jeu des mémoires. — III. Vu et vient dans un bureau. Dessin sur bois. — IV. Fin de non-recevoir. Tête de Turc. A la page. Halte de pèlerin. — V. Froufrou. Trompette de la renommée. — VI. Cummun. Une envie tout à fait naturelle. Préposition. — VII. Pièce de service. Un pécuniaire qui n'hésite pas à rentrer dans le chou. — VIII. Temps de saison. Sous le sol. Le sang d'un frère. — IX. Retenu avant d'être lâché. Ville du Vaucluse. — X. Emission assurée d'avoir une forte écoute. Tableau de famille. — XI. Rentier ou fait filer. Un peu de tout. — XII. Place partout. Dans la parole comme dans le silence. A rendre et à retourner. — XIII. Des phénomènes qui apparaissent généralement après la quarantaine. Sans méche. — XIV. Elément d'une série. Garçon de courses. Bien roulé. Ne prête pas à rire. — XV. Blanc d'Espagne. Dernières phases d'opérations.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I															
II															
III															
IV															
V															
VI															
VII															
VIII															
IX															
X															
XI															
XII															
XIII															
XIV															
XV															

Qui est dans le sang. — 3. Ne s'est donc jamais mêlé d'une addition. Prendre de la graine. — 4. Prendra par la bande. Garniture de canapés. — 5. Appartient donc à un mouvement régulier. Ile de la mer Egée. — 6. Commandement à ne pas prendre à la légère. Turc. — 7. Etat de Grâce. Opère donc par division. Large lorsqu'elle est haute. — 8. Signes d'intelligence. Hausse la note. Un certain ascendant. — 9. A des tendances à mordre en aboyant. Possessif. — 10. Rétrécissement d'un canal. Terre. — 11. N'est pas limité dans son champ d'action. — 12. Elément d'un service d'ordre. Préfixe. Note. — 13. Complément d'objet. Agent de la révolution. — 14. Entre dans dans l'histoire. Est donc tenu d'observer et d'écouter. — 15. Lessivée ou nettoyée. Se montre tout à fait capable. Appel.

Qui est dans le sang. — 3. Ne s'est donc jamais mêlé d'une addition. Prendre de la graine. — 4. Prendra par la bande. Garniture de canapés. — 5. Appartient donc à un mouvement régulier. Ile de la mer Egée. — 6. Commandement à ne pas prendre à la légère. Turc. — 7. Etat de Grâce. Opère donc par division. Large lorsqu'elle est haute. — 8. Signes d'intelligence. Hausse la note. Un certain ascendant. — 9. A des tendances à mordre en aboyant. Possessif. — 10. Rétrécissement d'un canal. Terre. — 11. N'est pas limité dans son champ d'action. — 12. Elément d'un service d'ordre. Préfixe. Note. — 13. Complément d'objet. Agent de la révolution. — 14. Entre dans dans l'histoire. Est donc tenu d'observer et d'écouter. — 15. Lessivée ou nettoyée. Se montre tout à fait capable. Appel.

Solution du problème n° 4346

Horizontalement
I. Pension. — II. Eléate. FI — III. Ne. César. — IV. D.C.A. Opér. — V. Autraper. — VI. Irai. Huc. — VII. Six. Darse. — VIII. OSIV (Vise). Gê. — IX. Née. De. Ha! — X. Io. Air. — XI. Enal. Pied.

Verticalement
1. Pendaion. — 2. Electrisent. — 3. Ne. Ataxie. — 4. Sac. Ri. Il. — 5. Ité. Do. — 6. Esophage. — 7. Apere. Ai. — 8. Frères. Hic. — 9. Miss. Regard.
GUY BROUTY.

صحة وجمال

Economie

... Le Monde • Dimanche 2-Lundi 3 novembre 1986 9

REPÈRES

Croissance

Hausse des principaux indicateurs américains

Première mesure de la santé économique des Etats-Unis et de l'avenir de son activité, l'indice des principaux indicateurs économiques a progressé de 0,4 % en septembre, plusieurs baromètres sur le niveau des affaires continuant de signaler la fermeté, même peu spectaculaire, de la croissance économique américaine. En août, ce même indice avait baissé de 0,1 % et il avait progressé de 1 % en juillet. Ce résultat est le dernier chiffre important à être publié avant les élections du 4 novembre prochain, démocrates et républicains ayant, tout au long de la campagne, fait des problèmes économiques un enjeu politique.

Endettement

Crédits liés au prix du pétrole pour l'Equateur

L'Equateur a signé, le 28 octobre, avec cinquante-deux banques étrangères, un accord aux termes duquel il bénéficiera d'un prêt de 220 millions de dollars lié à l'évolution du cours du baril et aux exportations équatoriennes de pétrole. Le consortium bancaire, dont le chef de file est Paribas, a accepté un système progressif prévoyant que, pour un baril à 10 dollars, les prêts équivalaient au nombre de barils exportés durant six mois par l'Equateur multiplié par 8 dollars. Si les cours montaient à 40 dollars, les prêts seraient basés sur 20 dollars le baril exporté. Rappelons que l'Equateur a rééchelonné en décembre dernier 2,6 milliards de dollars sur une dette extérieure de 7,5 milliards.

Le Pérou rembourse

34 millions de dollars

Le gouvernement péruvien a remboursé 34 millions de dollars à la Banque mondiale vendredi 31 octobre, dernier délai fixé par l'organisme international avant de suspendre ses versements au Pérou, ce pays ayant accumulé plus de soixante-quinze jours de retard dans ses remboursements. Selon une source proche de la Banque mondiale, ce remboursement de 34 millions de dollars inclut tous les arriérés de plus de soixante jours du Pérou, ainsi que d'autres arriérés mineurs. La Banque mondiale finance actuellement pour 1,7 milliard de dollars de projets de grands travaux au Pérou. Mais 528 millions de dollars n'ont pas encore été versés par l'organisme international, selon les derniers chiffres.

Pétrole

M. Oteiba demande une réunion de l'OPEP

Le ministre du pétrole des Emirats arabes unis, Mansour bin Oteiba, a demandé, vendredi, la tenue « aussi vite que possible » d'une conférence extraordinaire de l'OPEP afin de discuter de la fixation du prix officiel du baril à 18 dollars au moins. Il a précisé que les Emirats arabes unis soutenaient la demande du nouveau ministre saoudien du pétrole, M. Hecham Nazar, de réunir d'urgence le comité des prix de l'OPEP (composé des ministres du Koweït, de la Libye et de l'Equateur). Faisant référence à une source autorisée, l'agence gouvernementale Kuna indiquait que le comité des prix se réunirait avant le 10 novembre. Le prix du baril en mer du Nord, considéré comme un baromètre du prix du pétrole, était coté, vendredi, à 14,90 dollars vendredi après-midi à Londres, soit 1 dollar de plus que la veille. A New-York, les cours à terme du pétrole américain de référence ont poursuivi leur mouvement de hausse vendredi, mais à un rythme moins soutenu que jeudi (progression de 23 cents).

La commission de la concurrence réclame des sanctions contre les supercentrales d'achat

La commission de la concurrence a terminé jeudi 30 octobre ses travaux sur le fonctionnement des trois supercentrales d'achat créées par les grands groupes de distribution et a délibéré sur les termes de l'avis qui sera transmis mardi 4 ou mercredi 5 novembre à M. Balladur, ministre de l'Economie, des finances et de la privatisation. Celui-ci a deux mois, soit jusqu'à la fin de l'année, pour faire connaître ses décisions.

La commission suggère de condamner chacune des supercentrales (ARCI, DI-FRA et SERFAAL) à un million de francs d'amende. L'amende de SERFAAL devrait se répartir à raison de 600 000 francs pour SOCADIP et de 400 000 francs pour PARIDOC, qui sont les deux grandes centrales qui l'avaient créée. De plus la commission demande que ces supercentrales mettent fin à une pratique jugée par elle abusive, qui consiste à obtenir des industriels fournisseurs les prix les plus bas, sans contrepartie concrète et sous la menace d'un refus de vente. La commission d'ailleurs ne rend son avis que sur les trois cas qui lui ont été soumis mais c'est le principe qu'elle condamne.

L'avis, qui vient d'être rendu, avait été demandé en juin 1985 à la commission par M. Bérégovoy, alors ministre de l'Economie et des finances après les rumeurs créées chez les industriels par la création des supercentrales. Les grands groupes de la distribution s'étaient avérés - à un moment où leurs ventes stagnaient ou progressaient moins, où leurs marges bénéficiaires s'amenuisaient - que les conditions obtenues par chacun d'eux étaient fort diffé-

rentes de l'un à l'autre. Ils avaient entrepris, en se regroupant et en mettant sur table leurs contrats, d'exiger des industriels pour chacun des membres des trois supercentrales ainsi constituées les meilleures faites à l'un d'eux.

Les industriels (les grands fabricants de produits grand public, mais aussi les petits producteurs de l'agro-alimentaire) s'étaient très vite insurgés contre cette pratique, se déclarant incapables de lutter contre « l'arme absolue » du refus de vente, et protestant contre une artificielle « globalisation » des chiffres d'affaires. Ils leur paraissait logique qu'un industriel consente des prix d'autant plus bas à un commerçant que la quantité vendue est plus importante, qu'un engagement de chiffre d'affaires minimal dans l'année est pris, que le distributeur rend à l'industriel un service spécifique. Or, selon les industriels, les supercentrales ne sont que des structures légères, qui n'apportent rien de plus que l'addition des chiffres d'affaires de leurs adhérents.

En attendant de nouvelles règles

Les responsables des supercentrales arguent de leur côté que leurs membres représentent les besoins de prix dans leurs magasins, qu'elles servent pour la « transparence » des tarifs et des marchés, toujours réclamés, jamais obtenus, et que, loin de mettre à genoux les industriels, elles aident les plus performants d'entre eux à lutter à armes

égales avec les grands groupes de production.

Malgré les efforts du CNPF et de la commission ad hoc qu'il avait constituée, la tâche de guerre fut difficilement enterrée entre ces deux camps ennemis que sont l'industrie et la distribution, d'autant que deux groupes de distributeurs indépendants, Leclerc et Intermarché, faisaient la sourde oreille. Deux accords finissent par être signés.

Industriels et commerçants sont cependant de nouveau coté à coté en état de très grande excitation et d'impatience. Deux raisons à cela. La première est tout à fait annuelle et classique : les contrats pour 1987 entre les uns et les autres sont en cours de négociation et la tension monte, inévitablement. La seconde est plus exceptionnelle : les professionnels attendent la sortie toujours retardée de l'ordonnance sur la concurrence qui doit leur donner la liberté des prix et définir de nouvelles règles du jeu. Ce texte dont le Conseil d'Etat sera officiellement saisi au début de la semaine prochaine devrait être examiné en conseil des ministres le 26 novembre.

Industriels et commerçants constitués en lobbies n'en finissent pas de faire le siège de leurs ministres respectifs (MM. Madelin, Guillaume, Chauvaud et bien sûr Balladur) pour faire mieux prendre en compte leurs intérêts.

Dans ce contexte, la décision que prendra M. Balladur sur l'avis de la commission, et la date à laquelle il la prendra ne sont pas sans importance.

JOSÉE DOYÈRE.

Une minitaxe sur les importations pétrolières aux Etats-Unis

Ballon d'essai ?

N'étaient les protestations du Mexique et de quelques autres, nul n'en aurait eu vent : pourtant les Etats-Unis ont, le 17 octobre, pour la première fois, décidé de taxer les importations de pétrole brut. Ce faisant, ils ont révélé les pires craintes des pays producteurs qui redoutent depuis plus d'un an que Washington ne ferme son marché pour protéger ses propres puits, menacés par l'effondrement des cours, et accessoirement renflouer les caisses de l'Etat, mettant un terme à la reprise mondiale de la consommation pétrolière.

Certes, la nouvelle taxe est minime - moins de 1 % du prix, - et elle n'est destinée qu'à l'essai, elle ne financera pas le programme national d'élimination des déchets toxiques. Imposée à l'arraché par le Parlement au président Reagan, à la faveur des mesures diverses visant à boucler le collectif budgétaire, elle ne devrait avoir, assure l'administration américaine, que des effets économiques négligeables : 550 millions de dollars par an surtout par la consommation de pétrole. Preuve ultime de son innocuité, elle touche également le pétrole produit aux Etats-Unis même, fait qui n'a pas échappé à Washington.

Reste que la loi signée le 17 octobre par le président Reagan établit pour la première fois une discrimination nette entre le brut national et le brut importé : 8,2 cents le baril pour le premier, 11,7 cents pour le second. La taxe qui alimentait jusqu'ici le programme était beaucoup plus faible et surtout uniforme (moins de 1 cent le baril sur tout le pétrole commercialisé outre Atlantique).

Assi les assurances du gouvernement américain n'ont-elles pas apaisé les craintes de ses principaux fournisseurs, Mexique, Canada et Grande-Bretagne en tête, ils ont tous protesté contre cette mesure qui crée une première brèche dans le principe, et, quel que soit son impact concret, établit un dangereux précédent.

Le Canada et le Mexique ont décidé de mettre l'affaire sur la table de négociation du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers), estimant que la décision américaine violait les règles de l'accord. Le Venezuela a même évoqué la possibilité de réunir un sommet des pays américains exportateurs de pétrole pour constituer un front commun et tenter de faire surseoir à son application.

Si cette décision d'apparence bénigne provoque un tel émoi, c'est que le pays de taxer les importations de pétrole brut, de façon massive cette fois - plusieurs dollars par baril - hante Washington depuis longtemps. C'est M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale, qui, en mars 1985, en avait le premier avancé l'idée afin de réduire le déficit fédéral. Reprise quelques mois plus tard dans une résolution proposée par un groupe de sénateurs, elle avait été consignée pendant toute l'année 1985 par la Maison Blanche (1), fidèle à sa doctrine libérale et soucieuse de la situation financière précaire de certains de ses fournisseurs, comme le Mexique.

La chute dramatique des cours depuis le début de l'année a toutefois quelque peu infléchi la position de M. Reagan, qui, le 5 février dernier, s'est déclaré prêt à envisager ce projet non sans y mettre des conditions. En approuvant à la mi-octobre la nouvelle minitaxe, le président aurait toutefois, selon l'administration américaine, répété une nouvelle fois qu'il s'opposerait à toute taxation massive des importations. Mais l'ampleur du déficit aidant, la menace demeure plus vive que jamais.

De là à considérer que la taxe minime adoptée il y a deux semaines était un ballon d'essai, visant à tester la résistance des producteurs, il n'y a qu'un pas...

VÉRONIQUE MAURIS.

(1) Selon cette résolution, une taxe de 5 dollars par baril de pétrole importé rapporterait environ 8 milliards de dollars/an au Trésor.

An comité interministériel d'aménagement du territoire

Moins d'aides régionales et davantage de grandes routes

Pour la première fois depuis sa nomination à Matignon, M. Chirac a réuni, le 31 octobre, le comité interministériel d'aménagement du territoire.

Le gouvernement, sur la proposition de M. Méhaignerie, ministre de l'Équipement et de l'aménagement du territoire, a décidé de supprimer l'enveloppe de crédits d'Etat qui était jusqu'à maintenant transférée aux régions et que chaque conseil régional attribuait ensuite selon ses priorités et ses critères, aux entreprises en faveur des créations d'emploi. Dans le budget de 1987, la suppression de cette prime d'aménagement du territoire (PAT) régionale représente pour l'Etat une économie de 300 millions par rapport à cette année.

En revanche, l'Etat, au niveau gouvernemental, maintient pour lui une enveloppe de 300 millions pour ces mêmes primes d'aménagement du territoire. Il jugera de l'intérêt des projets et des entreprises à qui un coup de pouce est nécessaire. M. Méhaignerie n'a pas eu de mal à convaincre M. Chirac et Balladur qu'il fallait absolument garder un « trésor de guerre » (au demeurant, la somme de 300 millions de francs reste faible) pour attirer sur le territoire français des projets industriels émanant de grands groupes étrangers, suzucela, dans une concurrence acharnée, l'Italie, la Grande-Bretagne, l'Irlande ou l'Allemagne font des points d'or. Cette cognotte permettra aussi de favoriser quelques décentralisations de la région parisienne vers la province.

En contrepartie, les régions pourront continuer à attribuer sur leurs propres ressources des primes à l'emploi (pour les entreprises ne créant pas plus de trente postes de travail), ainsi que des subventions à la création d'entreprises. Le gouvernement a accepté d'assouplir légèrement la réglementation, sans pour autant la supprimer, et de relever dans certaines zones critiques le montant maximum des aides.

La DATAR, qui avait vu lui échapper en 1985 et 1986 les deux tiers des dossiers susceptibles de bénéficier d'une PAT à cause de la procédure régionale, va redevenir le distributeur unique de ces crédits (1). C'est elle qui aura à trancher au coup par coup tous les dossiers de plus de trente emplois. Ce n'est pas une petite tâche.

Deuxième dossier : le programme rouper. Au rythme actuel des crédits budgétaires dégagés depuis cinq ans, il faudrait trente ans pour achever les grandes liaisons routières à travers la Lorraine ou l'Auvergne et quarante ans pour réaliser le schéma autoroutier de l'Ile-de-France, indispensable pour lui épargner une épiploie automobile.

Constatant qu'à partir de 1995 l'exploitation de l'ensemble du réseau des autoroutes deviendra bénéficiaire (certaines sections le sont déjà), M. Chirac a exclu le scénario d'une baisse corrélative des péages et préfééré que les crédits soient affectés au lancement de nouveaux programmes jugés les plus essentiels, et pourquoi pas par anticipation. D'ici huit jours, a demandé en outre M. Chirac, le ministre de l'Équipement devra être en mesure capable de mobiliser les sommes en provenance du Fonds européen de développement régional (et elles peuvent être subventionnées) pour accélérer les travaux de traversée du Massif Central.

Enfin, le gouvernement retient l'idée exprimée par plusieurs responsables politiques d'Ile-de-France de taxer la construction et les occupants de bureaux afin de financer plus rapidement les travaux routiers urgents.

Aucune indication précise, en revanche, n'a été fournie sur les dates auxquelles seront lancés les appels d'offres de trois grands

ouvrages attendus impatiemment par les entreprises de travaux publics : le pont entre Honfleur et Le Havre, l'autoroute A-14 entre la Défense et Orgeval et le contournement est de Lyon.

M. Chirac a réaffirmé son intérêt pour le tunnel sous la Manche et pris l'engagement d'appliquer le « programme d'accompagnement » pour le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie notamment, que le gouvernement Fabius avait mis au point l'hiver dernier. Il n'a toutefois pas précisé le calendrier sur ce sujet, mais M. Méhaignerie a dit que maintenant que les fonds nécessaires à la première tranche ont été réunis, le projet de loi portant ratification du traité franco-britannique serait déposé dans les prochaines semaines sur les bureaux des Assemblées parlementaires.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) En 1985, 257 primes ont été accordées, selon la procédure centralisée, pour 618 millions de francs et 24 000 emplois à créer. Il y a eu 530 primes régionales pour 437 millions et 16 240 emplois.

A TRAVERS LES ENTREPRISES

Sidérurgie : la CGC demande une enquête de la COB

La CGC a décidé de demander à la Commission des opérations de Bourse une enquête à la suite des « coups d'accrochage » opérés sur le capital d'Usinor et de Sacilor (La Monde date 21-22 septembre 1986). Selon elle, « une masse de parts privées, dont les salariés au titre de la participation, se trouvent spoliés de centaines de millions de francs », après cette opération. La CGC pose un certain nombre de questions sur la raison des fluctuations du cours des actions entre 1984 et 1986, ou sur le sort réservé aux fonds de la participation, notamment, et prendra au vu des réponses apportées « les décisions qui s'imposent ». Elle estime en outre que « c'est un bien mauvais début pour la participation financière à laquelle nous convenons les deux ordonnances du 21 octobre dernier ».

NASA électronique : les magasins fermés pour inventaire

La totalité des magasins (136) à l'enseigne de NASA électronique sont fermés jusqu'au 8 novembre pour procéder à l'inventaire de leurs stocks, a-t-on appris auprès de l'administrateur provisoire. Cette opération permettra notamment de connaître la quantité de marchandises impayées susceptibles d'être réclamées par les fournisseurs au titre de la réserve de propriété.

Pechiney en pourparlers pour céder sa filiale informatique SPI

Pechiney a engagé des pourparlers pour céder sa filiale informatique Services et logiciels informatiques (SPI) - 300 millions de francs de chiffre d'affaires et cinq cents salariés à Cichy, à une entreprise du groupe General Motors, la société Electronic Data System

Le Club Méditerranée va lancer des villages allemands

Le Club Méditerranée a décidé d'élargir sa clientèle allemande. Il vient de s'associer à ITS, troisième tour-opérateur allemand, filiale de Kaufling (deuxième chaîne de grands magasins en RFA), en vue de créer des villages de vacances destinés au marché d'outre-Rhin. ITS commercialisera ces nouveaux produits que le Club se charge d'exploiter. Le premier village de ce type sera ouvert en Espagne pour l'été 1988. Avec 44 700 adhérents, l'Allemagne fédérale arrive au troisième rang derrière la France et l'Italie dans la liste des pays fournisseurs la plus grosse clientèle au Club Méditerranée.

SOCIAL

L'accord sur les licenciements

La CGPME ne dit pas non... mais refuse de signer « pour l'instant »

Ce n'est pas vraiment un non, mais ce n'est pas un oui. Après dix jours de réflexion et une décision sur l'état d'esprit de ses principaux fournisseurs, la CGPME juge l'accord « dans son ensemble satisfaisant » mais ajoute : « La rédaction de certaines dispositions du texte nuit à sa compréhension et rend difficile l'appréhension complète de ses implications. C'est la raison pour laquelle, malgré son préjugé favorable, la CGPME décide de ne pas prendre position sur ce texte pour l'instant, et tant que les entreprises concernées ne connaîtront pas clairement la teneur de leurs obligations », le litige portant sur le caractère obligatoire des contrats de conversion.

En mettant en avant l'imprécision de l'accord du 20 octobre et en laissant entendre que les PME ne pourraient pas supporter la charge des contrats de conversion, la CGPME occupe à une négociation idéale celle qui l'avait conduit, le 17 septembre 1981, à refuser de signer l'accord-cadre du 17 juillet précédent sur la durée du travail.

Un tel refus n'avait pas alors empêché les pouvoirs publics de s'appuyer sur cet accord pour rédiger l'ordonnance sur les 39 heures et la cinquième semaine de congés payés. Cette fois, pourtant, la CGPME ne va pas, « pour l'instant », aussi loin, laisse planer le doute sur sa décision finale et se met provisoirement hors jeu.

Un tel retrait peut, dans un premier temps, arranger tout le monde. En pleine campagne électorale, le CNPF évite les conséquences négatives d'un non ferme et définitif. Les syndicats signataires - CFDT, FO et CFTEC - qui voient dans l'obligation des contrats de conversion pour toutes les entreprises un des points les plus positifs de l'accord, se trouvent confortés dans leur analyse par les réticences mêmes de la CGPME. Quant à M. Séguin, qui avait fait inscrire dans l'article 3 de la loi du 3 juillet 1986 sur la suppression de l'autorisation administrative que son second projet de loi serait élaboré « compte tenu des résultats de la négociation collective », il n'a à présent en compte que les positions des anciens signataires.

Il reste que des désaccords demeurent entre les signataires sur l'interprétation des contrats de conversion. Si, pour les syndicats, ils s'imposent à toutes les entreprises, le CNPF estime que les entreprises de moins de dix salariés n'ont pas à financer les contrats de conversion car elles ne sont pas assujetties à la contribution obligatoire à la formation continue, ce que M. Guillen, un des négociateurs, a traduit par une formule savoureuse dans le *Nouvel Economiste* : « Il y a une obligation qui n'a pas un caractère absolu ».

Le compromis pourrait consister à maintenir l'obligation des contrats de conversion tout en prévoyant, outre la participation financière de l'Etat, des modalités d'aide aux PME en difficulté. Le mémorandum laisse la porte ouverte à une telle solution... qui ne devrait pas contrarier les syndicats.

MICHEL NOBLECOURT.

Grève des hôtesses d'Air France les 8 et 9 novembre.

Le Syndicat national du personnel navigant commercial (hôtesses et stewards) a déposé un préavis de grève de quarante-huit heures à Air France, à compter du samedi 8 novembre, à 0 heure, jusqu'à dimanche 9 novembre, à minuit, pour « protester contre une réduction des effectifs au moment même où Air France renforce une politique de développement par l'ouverture d'escaliers nouvelles ». Selon le syndicat, l'arrêt de travail « affectera tous les vols d'Air France au départ de Paris et des aéroports métropolitains, Corse comprise ».

Usinor-Dunkerque va supprimer 835 postes et en créer 150 autres en 1987-1988.

Selon le plan social et industriel présenté le 30 octobre au comité d'établissement, Usinor-Dunkerque va supprimer 835 postes de travail (avec 430 « mesures d'âge ») et 260 contrats formation-conversion pendant la période 1987-1988. L'objectif était de faire passer son effectif de 8 500 salariés aujourd'hui à 6 700 en 1990. Durant cette même période 1987-1988, Usinor-Dunkerque va créer 150 nouveaux emplois plus qualifiés (niveau « bac plus deux ans ») en rapport avec la modernisation de l'usine.

En économie, il n'épargne personne.

L'économie sur Minitel. Tous les pays.

Tous les indices.

Le Monde sur Minitel

36.15 tapez : LEMONDE

LE MINITEL A TROUVÉ A QUI PARLER

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

LOUËS sont les Japonais. Sans la décision de la Banque de Tokyo d'abandonner son taux d'escompte, une mesure concevable de donner un petit coup de fouet aux économies occidentales, les grands marchés boursiers se seraient misérablement entassés cette semaine. S'agissant de la Bourse de Paris, la nouvelle a eu un effet détonnant. Traitant les pieds après son récent galop, la Bourse de Paris s'en est allée, trouvant rapidement, mais elle n'a pas quand même donné dans l'exci, se bornant à remettre le compteur à zéro et à marquer le pas. D'un vendredi à l'autre, les différents indices n'ont guère varié (+ 0,30 %).

Par réaction au mouvement de hausse précédent, les investisseurs s'étaient crispés, dès lundi, mais encore aussi marqués, à empêcher une partie de leurs gains. Résultat : le marché avait, en quarante-huit heures, reperdu la moitié du terrain gagné entre les 20 et 24 octobre. Pas de quoi fouter le chat. Mais « personne ne sait plus trop à quel point se venter », avait un professionnel. « Nous ne sommes plus dans un contexte de reprise. C'est la validation.

Le plan d'épargne-retraite ? Exposé par M. E. Balladur, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, les modalités de ce plan, imprégnées d'une forte odeur d'incitation fiscale, étaient, certes, bien séduisantes. Mais les investisseurs ont néanmoins jugé prudent de faire l'impasse.

Deux bonnes raisons à cela. Dans la mesure où il est destiné à se substituer aux CEA (comptes d'épargne action), ce nouveau type de placement ne sera pas offert à la communauté de public avant 1988. « D'ici là beaucoup d'acteurs passera sous les ponts », murmuraient un fondé de pouvoir. Ensuite, dans leurs grandes lignes, lesdites modalités étaient déjà connues.

Le phénomène du fait accompli a donc joué pleinement. Mercredi, malgré une timide amélioration, le marché adoptait un profil bas (+0,24 %), avec des courants d'échange négatifs (70 milliards de francs sur les valeurs françaises). Il faut attendre le lendemain pour le voir sortir de sa torpeur sur l'information, donnée malicieusement par les Japonais eux-mêmes, que le loyer de l'argent au pays du Soleil-Levant allait dans les vingt-quatre heures coté moins cher.

De coup, l'espoir d'une détente plus généralisée renaît et, repoussé, la Bourse remonte en Dièse (+ 1,55 %). Tokyo n'avait pas menti. Vendredi matin, la Bourse est tirée de Japon passant aux actes. Mais singulièrement aucune réaction ne se produisit vraiment à la corbeille.

Mi-figue, mi-raisin

Mi figue mi raisin, la Bourse donnait l'impression de ne pas trop savoir quelle attitude adopter. Il y eut de l'animation, mais en grande partie due aux nombreux aller et retour de certains investisseurs, vendeurs aux premiers cours, acheteurs au second. Mais l'activité fut assez réduite et les cours évoluèrent de façon très irrégulière. En fin de séance, l'indice de clôture donnait la température : + 0,2 %. Une mièvre.

Surpris ? Les professionnels s'accrochaient pas l'être vraiment. Avec les fêtes de la Toussaint, les banques avaient fermé leurs portes à midi et de nombreux intervenants avaient pris la clé des champs. Cette séance était, en outre, la dernière du mois calendaire, et d'expliquer que les ajustements de portefeuille sont normalement constants en pareille occasion. Et puis le marché n'avait-il pas trop anticipé la veille sur des perspectives dont les résultats, s'il s'en faut de loin, n'étaient pas acquis ? Bref, les uns et les autres s'ingéniaient à trouver de bonnes excuses à la mollesse boursière du moment. Ils n'avaient sans doute pas tort.

En fait, tout le mal est venu de « Big Bang ». Depuis lundi, la City de Londres vit sa révolution culturelle, une révolution marquée par des panses d'investisseurs spectaculaires et paralytiques, à l'échelle du bondissement financier introduit. Ne rions pas. Paris a trop souffert de ce type de manœuvres pour se moquer. L'événement n'en reste pas moins historique. Mal branché, le London Stock Exchange n'en est pas moins devenu depuis le 27 octobre une des plus grandes places financières de la planète, avec la possibilité pour n'importe quel établissement financier d'y intervenir à l'importe quelle heure. Que l'attention des investisseurs ait été détournée vers la cathédrale financière, Paul ne saurait surprendre. Personne n'en a la preuve formelle, mais c'est peut-être un début de preuve : les investisseurs étrangers ne se sont guère intéressés à notre place cette semaine. Simple phénomène de curiosité à l'égard de Londres ? Probablement, mais impossible à mesurer.

Les gours du marché, eux, ne se dissimulent pas. Au contraire. Les résultats financiers des entreprises pour le premier semestre continuent à tomber. Ils sont souvent de très bonne qualité. Peugeot, notamment, a publié les siens : + 158 %. Même si pour partie des reprises de provisions expliquent cette performance, un excellent accueil a

Semaine du 27 au 31 octobre

été réservé à l'action du Lion de Sochaux. De même, la Générale des caux a été très activée (valeur la plus activement traitée de la semaine). Le groupe a tout simplement doublé ses profits.

Bien sûr, tout n'est pas rose sur l'ensemble du front. La Saucif a eu droit à la soupe à la grimace, avec un bénéfice en recul de 17 %, et Moulinex a été mis au piquet pour cause de déficit, même si est vrai. Mais ces mauvais chiffres n'ont guère abaissé la moyenne générale de la classe. De façon générale, les entreprises françaises retrouvent de meilleures couleurs financières. L'INSEE le dit, ajoutant que les industriels s'attendent à une augmentation de la demande d'ici à la fin de l'année et au début de l'année.

De son côté, l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques) prévoit une reprise de la croissance en France avec un PIB marchand en augmentation de 2,8 % en 1987 (+ 2,5 % en 1986 au lieu de 1,4 % en 1985). Autour de la corbeille, les spécialistes ne disent pas grand-chose, d'autant que la « résistance » ajustée, « s'organise bien sur la ligne graphique à court terme » (chaque jour) et que celle à long terme (deux cents jours) « n'a pas été enfouie ».

Bref, à les en croire, la Bourse pourrait bien être à la veille ou à l'avant-veille de connaître un nouvel essor. Quelques-uns faisaient valoir les 200 milliards de dollars de placements nouveaux que les divers fonds et institutions américaines devraient faire d'ici au début de la prochaine décennie à l'étranger. Ce serait bien le diable qu'une partie de ce pacifique ne prenne pas le chemin de la France.

D'autre part, le lancement des premières grandes opérations de privatisation se conçoit mal dans une Bourse flageolante. « Quelque chose va se produire », entendait-on. Et puis certains ne se privent pas de pronostiquer que les grandes manœuvres du type Valeo, Générale Biscuits, et Frosses de la Cité pourraient être que les heures d'attente d'un bien plus grand festin. Plus modestement, la pyramide du piller sud se disait simplement reconfortée par la sobriété de la Bourse devant une certaine soit de hausse. « A monter trop vite, elle serait en état de vénéralité la semaine prochaine ». « Un fond de confiance caudateur de l'évolution des taux d'intérêt. Si Bonu prend le relais de Tokyo, alors le marché se trouvera en bonne condition pour reprendre son ascension. » Cette opinion en vaut une autre, mais elle est sans doute la plus proche de la réalité.

L'on ne saurait conclure sans parler des valeurs pétrolières. Le litige de Shell Yamson leur a rendu des sales. Des fois que le prix du baril remonte à New York, prêt à en prendre le pari. Mais les actions des majors se sont mises à frémir, et pas uniquement à Paris.

ANDRÉ DESSOT.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Reprise en finale

Trois indices sur la cote à adopter. Wall Street, après avoir patiné en début de parcours, s'est redressé avant de s'immobiliser à la veille du week-end. L'indice des industriels s'est établi à 1 877,81 (contre 1 832,25). D'abord due à l'intense activité régnant autour des actions d'entreprises sujettes à OPA (Goodyear, notamment), la hausse des cours s'est appuyée sur l'espoir d'une détente monétaire soulignée par la décision de la Banque du Japon d'abaisser son taux d'escompte. La réduction surprise du déficit commercial en septembre a mis du baume sur le cœur des investisseurs. Toutefois, les nouvelles venant du front de l'économie, pour rassurer qu'elles soient, ont relancé les craintes inflationnistes.

	Cours 24 oct.	Cours 31 oct.
Alex	25 1/2	26 3/8
ATT	23 3/4	25
Borg	56 1/8	52 7/8
Chase Man. Bank	26 1/4	25 3/4
De Post de Norem	81 3/8	81 1/2
Eastman Kodak	58 1/2	61 1/8
Enron	65 3/8	68
Ford	57 7/8	57 3/8
General Electric	38 1/2	38 3/8
General Motors	49 7/8	51 1/8
Goodyear	44	48 1/4
IBM	122 3/8	123 1/2
ITT	53 1/8	53 7/8
ITT Ind. Oil	37	38 3/8
Pfizer	59 3/4	59 7/8
Schlumberger	33	31 3/4
Texas	36 1/4	36 1/2
UAL Inc.	58 1/4	57 7/8
Union Carbide	21 7/8	22 1/8
US X	26	26
Westinghouse	56 1/4	56 1/2
Xerox Corp	54 1/4	54 3/4

LONDRES

Grâce à ICI

Le bon Dieu a dû bien rigoler en regardant la City de Londres cette semaine. Il n'a pas eu tant de problèmes pour créer l'univers. Malgré toutes ces prévisions prises, la révolution financière de la place britannique a bien failli tourner au fiasco et le Big Bang un « big flop » à cause d'ordures trop défectives. Entre six et huit mois, seront nécessaires pour renforcer le système informatique. Bref, le marché a réussi tant bien que mal à fonctionner. Mais il a manqué d'entrain. Grâce à Wall Street, à la baisse de taux d'escompte japonais, surtout à ICI, son baromètre qui a, de façon inattendue, annoncé pour le troisième trimestre un bénéfice record (256 millions de livres avant impôt) en hausse de 40,7 %, les cours ont néanmoins légèrement progressé. Après un acrobate de nervosité, les pétroliers se sont redressés en liaison avec le litige de Shell Yamson, beaucoup estimant qu'une renouveau des cours du brut était possible.

Indices « FT » du 31 octobre : industrielles, 1 285,4 (contre 1 251,6) ; mines d'or, 277,2 (contre 262,9) ; fonds d'Etat, 82,93 (contre 82,53).

	Cours 24 oct.	Cours 31 oct.
Beecham	415	432
Bovater	325	345
Brit. Petroleum	446	487
Charter	261	260
Conoco	228	234
De Beers (*)	490	492
Freemold	130	130
Glaxo	529	547
Glaxo/Smith	147 1/2	147 1/2
Imp. Chemical	10 23/32	10 23/32
Shell	390	390
Unilever	18 35/64	18 35/64
Vickers	385	392 1/2
War Low	34 5/8	34 3/8

(*) En dollars.

FRANCFORT

Irregulier

La reprise de Wall Street et le rebondissement du dollar ont permis au marché, très irrégulier les premiers jours, de se redresser un peu en fin de parcours. Les investisseurs sont perplexes et s'interrogent sur l'évolution des taux d'intérêt. Les automobiles ont été plutôt lourdes. Fermes des magasins.

Indices « FT » du 31 octobre : 1 995,70 (contre 1 968,4).

	Cours 24 oct.	Cours 31 oct.
AEG	319,50	313
BASF	274,50	277,50
Bayer	291,50	292,50
Commerzbank	304,50	311
Deutschebank	775,50	784
Hochtief	257,50	269,70
Korwint	475,50	460
Mannesmann	179	177,50
Siemens	691	696
Volkswagen	488	474,50

TOKYO

Serrané

La rumeur, confirmée ensuite, d'une baisse du taux d'escompte a fait rebondir le marché, qui au cours de la séance de jeudi a établi un nouveau record de hausse en une seule journée (505,57 points au Nikkei). Mais l'euphorisme est vite retombé et des prises de bénéfices ont érodé la cote samedi matin.

Indices du 1^{er} novembre : Nikkei : 16 356,59 (contre 16 162,37) ; indice général : 1 401,59 (contre 1 345,64).

	Cours 24 oct.	Cours 31 oct.
Akai	488	488
Daigaku	486	486
Canon	1 280	1 280
Fuji Bank	1 650	1 650
Honda Motor	1 480	1 328
Mitsubishi Electric	1 488	1 540
Mitsubishi Heavy	425	425
Sony Corp	3 880	3 550
Toyota Motor	1 916	1 916

Filatures, textiles, magasins

	31-10-86	Diff.
André Rouiller	225	inch.
Agache Willet	1 879	- 61
BHV	554	- 22
CFAO	1 710	- 30
Darny-Service	2 206	- 30
Dary	120	- 30
DMC	538	+ 7
Galerie Lafayette	994	+ 7
La Redoute	2 288	+ 29
Novellet Galeries	518	- 17
Printemps	497,50	+ 6,10
SCOA	78	- 1,50

Pétroles

	31-10-86	Diff.
Elf-Aquitaine	338,50	+ 8,10
Esso	477	- 3
Exxon	452	+ 14
Francep	326	- 31
Pétrolina	1 462	- 22
Pétroles Elf	152,50	+ 6,50
Primagaz	530	- 12
Raffinage	164	+ 4,50
Royal Dutch	380	+ 4
Sogepap	23	- 15
Total	439	+ 6

Valeurs diverses

	31-10-86	Diff.
Accor	429	+ 9
Agence Havas	1 950	- 20
Arjomari	2 060	- 30
Bic	616	- 14
Bis	1 410	- 26
COIP (I)	1 195	+ 26
Club Méditerranée	595	- 22
Esilor	1 198	- 165
Europe 1	800	- 35
Fachard	2 610	- 110
L'Air Liquide	750	- 5
L'Oréal	3 560	+ 40
Presses Ché	2 695	- 4
Navigations Aé.	1 087	- 1
Nord-Est	187,50	+ 6,50
Sanofi	680	- 31
Ski Rossignol	1 240	+ 40

Mines, caoutchouc

	31-10-86	Diff.
Céopysipico	290	+ 5
Imetal	60,20	+ 3,15
INCO	83,40	- 1
Michelin	2 490	+ 40
Min. Pemroya	37,30	- 8,70
RTZ	63,90	- 3,60
ZCI	1,17	- 0,04

Bâtiment, travaux publics

	31-10-86	Diff.
Auzil d'entrepr.	1 470	- 10
Bouygues	1 365	+ 5
Ciments Français	735	+ 17
Dumez	1 816	- 24
OTM	523	- 23
Lafarge	1 074	+ 74
Lafarge	1 378	+ 38
Maisons Phénix	190	- 1
Poliet et Chausson	1 620	+ 20
SCRIB	519	- 45
SEB-SB	74,95	+ 0,85

Métallurgie

	31-10-86	Diff.
Alpi	393	- 18,70
Avions Dassault-B.	1 187	+ 44
Chenier-Châlon	1 270	+ 9,50
De Dietrich	1 860	+ 60
FACOM	1 508	+ 53
Fives-Lille	174,50	+ 4,70
Industrieles	1 270	+ 14
Penhoit	1 345	+ 17
Peugeot SA	1 099	+ 13
Peugeot	57	+ 4,10
Saint	2 970	+ 75
Snafar	596	- 8
Vallo	528	+ 2
Valloire	83	- 1,80

Matériel électrique

	31-10-86	Diff.
Alstom-Atlantique	335	+ 5
CIT-Alcatel	1 970	- 70
Crouzet	288,60	+ 6,50
Générale des Eaux	1 364	+ 19
IBM	825	+ 13
Electromécanique	1 820	- 50
ITT	367,50	+ 16
Legrand	4 645	+ 45
Lyonnais des Eaux	1 410	+ 30
Martin-Châtell	2 275	- 49
Mécanique	2 500	- 10
Motors Leroy-Somer	910	- 12
Moulinex	64	+ 1
PA Labinal	854	+ 1
Radiorécepteur	1 270	- 51
Schlumberger	219	- 5,90
SEB	565	- 4
Siemens	2 362	+ 42
Sonac	2 275	- 8
Téléfonie Electronique	2 925	+ 170
Thomson-CSF	1 545	+ 53

Alimentation

	31-10-86	Diff.
Béghin-Sey	588	+ 13
Boussin	2 235	- 110
BSN G-Dauno	4 280	+ 85
Carrefour	3 643	+ 18
Castro	2 360	+ 107
Eurocristal	2 890	- 115
Grynesse et Ouz	676	- 28
Lesieur	1 357	+ 65
Martell	1 518	+ 30
Mutuelle	2 275	- 23
Mutuelle-Wesney	34 850	- 50
Nestlé	1 000	- 30
Occidentale (Glo)	1 000	- 30
Olbia	160,10	- 3,90
Panadol-Rissard	1 044	+ 36
Prasmodia	1 860	- 80
Se-Louis-Bouchon	723	- 12
C.S. Saupiquet	733	- 27
Sources Ferrer	808	+ 6
Verve Chiquet	5 610	+ 390

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hauss. %	Valeurs	Baisse %
Podium	+ 12,5	DKT	- 15,7
Cell. Soc. Ind.	+ 10,1	Majorité	- 9,8
Tabac de Lannac	+ 9,6	Francep	- 4,7
SCRE	+ 8,5	Schneider	- 4,2
Orcland	+ 8,4	Léon	- 4,9
Bail Equip.	+ 7,6	Mécanic	- 4,3
Colas	+ 7,6	Paris. Rése.	- 3,8
Alcan. Saguen.	+ 7,6	Radiofréquences	- 3,8
Vernis Clouet	+ 7,5	Bis	- 3,5
Aussoulet-Roy	+ 7,4	Bis	- 3,1
L. Lafarge	+ 7,2	Emile	- 3
CFDE	+ 7,2	Comp. Médic.	- 4,3
Epide-BF	+ 7	Boussin	- 4,7

« Mise à nu » pour entrer à Wall Street

Il aura fallu quatre mois de délicates négociations avec la SEC (Securities and Exchange Commission), l'autorité de surveillance des marchés boursiers américains, avant que la société française de réassurance, le SCOR SA, réussisse à introduire sa filiale américaine, SCOR US, à Wall Street. « Une mise à nu intégrale », explique M. Patrick Peugeot, le président de la SCOR. L'introduction a été faite à l'occasion d'une augmentation de capital, avec l'émission de 4 millions d'actions nouvelles au prix de 14,5 dollars chacune.

A l'issue de cette opération, réussie, la société française ne détient plus que 68 % du capital de sa filiale américaine, le reste (32 %) est détenu dans le public. L'actif net de la SCOR US a ainsi été porté à 96 millions de dollars, sa capitalisation boursière atteignant 181 millions. Ayant multiplié par deux ses fonds propres, la branche américaine du groupe est maintenant en mesure de « doubler son volume de prime sans pour autant augmenter notablement ses frais généraux », indique M. Peugeot, ce qui devrait permettre le poursuite de l'amélioration de ses résultats.

« L'image des Français n'est pas excellente », explique M. Peugeot. C'était là l'une des premières difficultés dans les discussions avec la SEC. Il est vrai qu'il n'y avait jusqu'à présent que cinq sociétés (ou filiales de sociétés) françaises cotées à Wall Street : Cosmar, Bic, L'Air Liquide, le Club Méditerranée et Louis Vuitton. Mais le patron du numéro 2 français du réassurance ou va verser les mérites de sa filiale américaine. Un vigoureux plan de redressement a été engagé dès 1983, avec un transfert de son siège de Dallas à New-York, la mise en place d'une nouvelle équipe de direction et une orientation accrue sur

les « grands risques » (ensembles industriels, chantiers importants, risques liés à l'énergie). Engagé alors que le marché de l'assurance aux Etats-Unis se redressait nettement — en 1984 et en 1985, ce plan a permis à la SCOR US de nouer des relations avec des résultats, qui ont retrouvé les niveaux moyens de la profession.

Mais la SEC s'est surtout préoccupée de la protection des actionnaires minoritaires, exigeant notamment une totale transparence des relations entre la société mère et la filiale. La SCOR et sa filiale, la SCOR US. Ces relations sont toutes formalisées dans des contrats. Toutes les opérations entre la mère et sa filiale seront soumises au conseil d'administration de la société américaine, conseil qui devra en outre comprendre six administrateurs extérieurs au groupe. La commission de surveillance du marché a également fait à la SCOR quelques recommandations pour se protéger contre les risques d'OPA (offre publique d'achat), pour limiter les possibilités de prise de contrôle « inamicale ». Pour l'instant, elles restent faibles, la société française conservant 68 % du capital.

Cette introduction à la Bourse de New-York de la filiale américaine préfigure-t-elle une entrée prochaine de la maison mère à la Bourse de Paris ? La SCOR est, pour l'instant, détenue à 64 % par des établissements nationaux : la Caisse centrale de réassurance, l'UAP, les AGF... Les privatisations

Crédits, changes, grands marchés

LEUROMARCHÉ

Ne pas trop gagner plutôt que perdre

Peut-on, en gardant secrètes les commissions que perçoivent les banques sur les euro-transactions qu'elles dirigent, diminuer le rôle des intermédiaires que sont les *brokers*, ces poètes, ces galeux, mandés par la majorité des grandes banques du marché primaire ? La réponse à cette question s'est avérée affirmative cette semaine après que le Crédit suisse First Boston (CSFB) ait choisi de ne pas divulguer les commissions accompagnant une euro-émission à taux variable de 600 millions de dollars pour l'Australie.

Parce qu'ils commencent à traiter une euro-émission nouvelle sur la base de cours qu'ils affichent publiquement sitôt qu'elle est annoncée, et bien qu'ils ne disposent encore d'aucun papier, c'est-à-dire en vendant à découvert, les *brokers* sont détestés par la plupart des maisons du secteur primaire. Celles-ci ont souvent remis en question l'utilité de l'existence de ces agents. En décrétant sur le « marché gris » le prix d'un euro-emprunt qui n'est même pas encore mis entièrement sur pied et dont le placement est loin d'être assuré, ces intermédiaires ont une influence qui, si elle se reconnaît, peut parfois se révéler négative. Le cours qu'ils affichent, s'il est trop bas, peut jeter la panique parmi certaines banques co-chaefs de file d'une euro-émission et les amener à brader le papier qu'elles se sont engagées à souscrire mais qu'elles ont dorénavant peur de ne pouvoir placer.

L'établissement chef de file, s'il est consciencieux, n'a d'autre choix que de racheter massivement le papier lâché par les co-chaefs afin d'éviter la chute du cours sur le « marché gris ». Cela peut requérir des capitaux extrêmement importants. On comprend qu'il n'est pas agréable pour une banque d'avoir à éventuellement dépenser 10, 50, voire 100 millions de dollars ou plus pour soutenir le cours de l'euro-emprunt qu'elle dirige. A ces niveaux, les coûts ont vite fait de s'avérer supérieurs aux commissions escomptées.

Mais comme les *brokers* s'appuyent généralement sur le montant de la commission bancaire pour décider de leurs cours, le CSFB a purgé et stipulé l'obligation des banques ayant accepté de participer au consortium bancaire dirigeant l'euro-émission australienne de ne pas dévoiler les commissions qu'elles perçoivent pour récompenser leurs services.

La résolution a été efficace. Privés de ce renseignement précieux qu'est le niveau de la commission, les *brokers* se sont abstenus. Jeudi soir, l'opération de l'Australie, qui s'étendait sur dix ans, sera émise au pair, et portera

un intérêt qui sera celui du LIBID, sans majoration ni minoration, se situant chez les banques co-chaefs de file, marché moins gracieux que celui des *brokers*, aux alentours de 99,50/99,60. En fait, la commission bancaire totale est de 60 points de base. On comprend le commentaire d'un euro-banquier suisse ami, qui, vendredi, constatait : « Je ne suis peut-être pas assuré de gagner beaucoup d'argent, mais j'ai au moins l'assurance de ne pas en perdre ».

Cela dit, la susceptibilité des *brokers* ne peut être totalement ignorée. Mercredi, la Suède a fait part de son intention de rembourser par anticipation une euro-émission de 500 millions de dollars lancée il y a deux ans qui devait venir à échéance en 1999 et dont le taux d'intérêt variable est le LIBID. C'est, à notre connaissance, le premier euro-emprunt basé sur le LIBID (taux demandé plus avantageux pour l'emprunteur mais moins attractif pour les prêteurs que le taux *offer*, plus élevé, qu'est le LIBOR) dont le remboursement anticipé soit sollicité par le débiteur.

Pourquoi ? La concurrence du marché de l'euro-papier commercial est maintenant trop grande. La Suède, qui doit avoir maintenant

quelque 800 millions de dollars d'euro-papier commercial (billets de trésorerie) en circulation, peut ainsi drainer des capitaux à un coût de 10 à 15 points de base inférieur au LIBID. Elle parvient même à obtenir des fonds à un coût inférieur au LIBID de 50 points de base à partir de swaps basés sur des émissions en dollars à taux fixe.

Face à cette compétition, le marché des euro-obligations à taux variable est condamné à disparaître. C'est peut-être cette tendance que les *brokers* appréhendent lorsqu'ils affichent des cours qui dépassent aux établissements concernés.

Dans ce domaine, la décision de la Société générale de développer un programme d'euro-papier commercial pouvant aller, dans une première étape, jusqu'à 500 millions de dollars, prend toute sa valeur. Il en coûte moins de drainer des capitaux au travers de ces instruments relativement nouveaux que par le truchement des traditionnelles euro-émissions à taux d'intérêt variable. Les *brokers* n'ont, en fait, que signalé ce changement d'attitude. Peut-être ne font-ils pas trop tirer sur ces euro-papieristes qui ne font que jouer la musique écrite par d'autres.

Plein feu sur EDF

Possédé par la reprise enregistrée à New-York à partir de mercredi, le marché international des capitaux s'est ressenti. Il s'est, toutefois, raffermi d'une manière plus timide que New-York et Tokyo. Deux facteurs ont, tout d'abord, successivement revigoré les esprits : la perspective d'une réduction du taux d'escompte japonais et la possibilité d'une baisse du prix du pétrole à la suite de l'éviction du cheikh Yasuni au tant que ministre de l'énergie d'Arabie saoudite.

Il est toutefois rapidement apparu qu'il pourrait bien en aller autrement et que le cours de l'or noir pourrait, au contraire, être poussé à la hausse. Cela n'a, cependant, pas totalement entamé l'optimisme du marché, qui a été réconforté par la diminution, en septembre, de la balance commerciale américaine. Dans cette atmosphère rassérénée, l'activité primaire s'est immédiatement entée. Mais, si les euro-émissions ont été nombreuses, peu ont réussi à toucher le cœur des investisseurs.

Parmi ceux-ci, il faut signaler EDF. Cet établissement a réussi un parcours sans faute avec un euro-emprunt de 125 millions de dollars sur sept ans parce que ses conditions se sont révélées parfaitement appropriées. Provoqué sous la garantie française, il sera émis à 100,50 et portera un coupon annuel de

7,75 %. EDF doit être congratulé pour avoir accepté des termes réalistes. Le même compliment peut être adressé au Trésor, qui, pour une fois, n'a pas cherché à dicter ses propres conditions à l'emprunteur ainsi qu'il en va la plupart du temps avec les emprunts internationaux en devises des débiteurs français.

Vendredi, la transaction se traitait avec une décote de 1-0,75 sur le « marché gris », c'est-à-dire bien en dessous de la commission de ventes de 1,25 % et encore plus en deca de la commission globale de 1,875 %. A ce niveau, le rendement est supérieur de 65 points de base à celui des emprunts de même durée du Trésor des Etats-Unis et allégé sur celui des autres euro-émissions françaises lancées récemment. Dans l'affaire, le BNP a tenu la plume avec maestria. Les fonds recueillis seront ultérieurement « swaps » par EDF tout d'abord en dollars à taux variable, puis d'une part en francs français à taux fixe pour l'équivalent de 100 millions de dollars, d'autre part en francs belges à taux fixe pour le solde. Les contreparties respectives seront le BNP pour la partie en francs tricolores et la Generale Bank à Bruxelles pour la portion en francs belges.

CHRISTOPHER HUGHES.

LES DEVISES ET L'OR

Rétablissement ou rémission ?

L'événement de la semaine a été l'annonce, jeudi, par le deuxième mois consécutif, d'une diminution du déficit de commerce extérieur des Etats-Unis, revenu à 12,5 milliards de dollars. En juillet, ce déficit avait battu son record historique à 18 milliards de dollars. En août, ce fut la « divine surprise », 13 milliards de dollars « seulement ».

Etait-ce le début du renversement de tendance tant souhaité et tant attendu par les signataires de l'accord dit du Plaza du 22 septembre 1985 sur la baisse du dollar ? A l'annonce des résultats du mois d'août, le dollar remonta fugitivement pour fléchir aussitôt après. Une hirondelle ne fait pas le printemps, avançaient les opérateurs. Il faut attendre les mois suivants.

Ces jours derniers, ces mêmes opérateurs attendaient avec intérêt l'annonce du déficit américain pour septembre. Etant donné l'ampleur de l'exédent commercial affiché par les Allemands pour ce même mois, beaucoup se montraient relativement pessimistes. Le chiffre de 12,6 milliards de dollars annoncé est le même élevé depuis avril dernier. Et voilà reparti à la hausse les cours du billet vert qui, après leur remon-

tée imprévue de la semaine précédente (le dollar a assez baissé, avait déclaré M. Karl Otto Poehl, président de la Bundesbank), s'étaient gentiment effrités faute de conviction. A la veille du week-end, le dollar américain cotait près de 2,06 DM et de 6,76 F, douze centimes plus haut que la semaine précédente. A cette occasion, le vieux débat sur le caractère influenciable ou non de la baisse du dollar a repris avec une vigueur renouvelée. En début de semaine, un opérateur londonien cité par notre confrère l'*International Herald Tribune*, face à la reprise imprévue du billet vert, affirmait : « Si nous avions des tranches (« gruts »), nous vendrions massivement le dollar ».

Par ailleurs, de bons experts français estiment qu'après les élections législatives du 4 novembre prochain aux Etats-Unis, surtout si le Parti républicain perd sa majorité au Sénat, les pressions seront fortes pour laisser filer encore le dollar afin de mieux protéger une industrie nationale mal en point. Certains d'entre eux voient même le dollar à 6 francs à la fin de cette année. Autrement dit, le sursaut actuel ne serait qu'une simple rémission.

Notons enfin que ces temps derniers la chute du dollar a, essentiellement, contribué à réduire les importations des Etats-Unis et n'a nullement favorisé leurs exportations, comme si les exportateurs américains opéraient sur les marchés extérieurs préférant reconstruire leur marge bénéficiaire plutôt que reconquérir les parts de marché perdues. C'est un réflexe que l'on a pu observer en France ces dernières années.

En vive remontée la semaine dernière à Tokyo à près de 162 yens (contre 154 yens), la devise américaine terminait la semaine en dessous de ce cours. Il est vrai que la Banque du Japon avait, par surprise, abaissé une fois de plus son taux d'escompte en dépit de tous ses démentis antérieurs, assés inlassablement par son gouverneur, M. Satoru Sumita. Ce dernier pourra avancer que l'économie japonaise, très affectée par la hausse du yen, a grand besoin d'être stimulée. Il est, non moins vrai que la diminution du taux d'escompte japonais constitue un moyen commode pour freiner la remontée du dollar, jugé tout à fait intempestive après tant d'efforts pour le faire baisser. En somme, M. Sumita a pu joindre l'utilité à l'agréable.

En Europe, la remontée du dollar aux dépens, essentiellement, du mark, a peut-être provisoirement fait disparaître les tensions au sein du système monétaire européen. A Paris, le cours de la devise allemande, qui était remonté à 3,27 F, est revenu en dessous de 3,2550 F à la satisfaction de l'institut d'émission français. Mardi, à l'issue du sommet franco-allemand de Francfort, M. Stoltenberg, ministre des Finances d'outre-Rhin, avait déclaré : « La France et la RFA veulent maintenir inchangés les parités telles qu'elles existent en ce moment au sein du SME, la dette internationale en cours des deux dernières années sur les marchés des changes étiole la perspective d'un réajustement ». Tout cela est bel et bon à condition que le dollar ne se réorienté pas derechef à la baisse.

FRANÇOIS RENARD.

LES MOYENS DE CLOTURE DU 27 au 31 octobre 1986

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Libra	\$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Mark	Yen	Lin
London	-	-	-	-	-	-	-	-	-
New-York	1,500	14,028	28,278	48,428	2,359	42,858	8,118	162	1,118
Paris	1,615	15,088	30,729	49,162	2,361	43,513	8,111	162	1,118
Frankfurt	1,582	14,748	29,118	48,719	2,352	42,858	8,111	162	1,118
Berlin	1,574	14,648	28,977	48,719	2,352	42,858	8,111	162	1,118
Zurich	1,599	14,719	29,438	49,113	2,359	43,511	8,111	162	1,118
Geneve	1,581	14,719	29,438	49,113	2,359	43,511	8,111	162	1,118
Bruxelles	1,578	14,648	29,118	48,719	2,352	42,858	8,111	162	1,118
Amsterdam	1,574	14,648	29,118	48,719	2,352	42,858	8,111	162	1,118
Milan	1,574	14,648	29,118	48,719	2,352	42,858	8,111	162	1,118
Tokyo	162	162	162	162	162	162	162	162	162

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 31 octobre, 4,1418 F contre 4,1158 F le vendredi 24 octobre.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Vive le Soleil-Levant !

L'espoir changea de camp, le combat changea d'axe. Ainsi peut-on résumer cette semaine sur le front des taux d'intérêt où, après un mauvais début, tout du moins à Paris, la « merveilleuse surprise » du baisse inopinée des taux d'escompte de la Banque du Japon ramené de 3,5 % à 3 % a dopé les cours et fait baisser les rendements. Après la dépression, c'est du pays du Soleil-Levant qu'est venu l'anticipation d'une baisse des rendements.

Pourtant, après la forte reprise technique de la semaine précédente qui avait corrigé les excès à la baisse des cours, la morosité semblait à nouveau envahir le marché. De 109,40 (le 20 février 1985) l'échéance décembre du MATIF, véritable pierre de ce domaine, retombait en deux jours aux alentours de 108. Manifestement le cœur s'y était pas, d'autant que le loyer de l'argent au jour le jour, revenu le vendredi précédent de 7 1/2 % à 7 %, remonta à 7 1/4 %. Notons à cette occasion que de telles variations, encore plus importantes, seront enregistrées après le premier décembre prochain lorsque le « fixing » de 9 heures du matin, par les soins de la Banque de France, aura vécu.

Tout commença à changer mercredi après-midi et bien entendu jeudi matin lorsque la rumeur d'une nouvelle diminution du taux d'escompte japonais commença à circuler. Mirifique ! Le processus de détente générale des taux, avorté au sommet de Tokyo en juin dernier et soigneusement limité de côté à la session annuelle du Fonds monétaire international en septembre, se réamorçait. Du coup, les cours rebondirent et les rendements chutèrent. L'échéance décembre passant de 108 à 109,50 jeudi pour finir à 110 vendredi et terminer à 109,60 soit 8,10 % à 8,20 % pour les emprunts d'Etat.

Pour les opérateurs, l'horizon s'éclaircissait subitement. La diminution intervenue au Japon ne devrait pas permettre à la Réserve fédérale des Etats-Unis d'en faire autant bientôt ? An surplus, la remontée du dollar, due au recul du déficit extérieur américain, serait de nature à apaiser les craintes des autorités monétaires américaines, soucieuses de ne pas affaiblir le billet vert par une baisse intempestive des taux.

Brochant sur le tout, ces mêmes opérateurs voyaient la Banque fédérale d'Allemagne imiter à son tour la Banque du Japon, suivie immédiatement par la Banque de France. Ravivement général et retour à une certaine euphorie... C'est aller bien vite en besogne. Sans doute tout reste possible, notamment aux

Etats-Unis, mais le cas de l'Allemagne est tout à fait différent. Si la décision de la Banque du Japon s'explique par la nécessité de relancer l'économie du pays, en très net ralentissement, la situation n'est certes pas la même en Allemagne où la croissance est tout à fait satisfaisante. Sans doute, également, le président de la Bundesbank, l'intraitable Karl Otto Poehl peut-il, comme son éminent confrère nippon « manger son chapeau » et se résigner à réduire ses taux. Ce ne serait pas la première fois que de fermes déclarations officielles seraient démenties dans les semaines suivantes.

Mais tout de même, l'un des bastions du front du refus (de la baisse des taux) vient de céder. En tout cas à Paris le marché se trouve ramené trois semaines en arrière, après des soubresauts tout à fait douloureux pour certains opérateurs, dont les plaies ne sont pas encore pansées, loin de là. Quant aux émissions fraîches, le Trésor a dûment congigné de les mettre provisoirement au placard à la diète tout le monde après une indigestion qui a failli tourner à l'intoxication aiguë.

De toute façon, comme le faisait remarquer un opérateur avisé, bien des gérants de Sicav court terme et de nombreux déposants, essentiellement les trésoriers d'entreprises, ont préparé leur bilan avec de l'avance. Les ventes de fin d'année ont commencé plus tôt. En outre, il est tout à fait plausible que de grandes entreprises retardant leur rapatriement de devises, aient placé des liquidités à l'étranger par les soins de leurs filiales, en raison de la faiblesse du franc au mois de septembre. C'est là une des conséquences de la levée quasi-totale du contrôle des changes, qui a presque aboli les frontières entre le franc et l'euro-franc, et répercuté immédiatement sur les taux d'intérêt les variations des marchés des changes.

F. R.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Bras de fer autour du café

Le café a connu son mercredi noir vendredi. Cette semaine chez Tardivat International, premier négociant européen de robusa, au lendemain de la chute des cours de 150 livres, le 29 octobre à Londres. De 2 385 livres par tonne sur l'échéance de livraison de novembre, les cours ont tombé brutalement à 2 235 livres. En fin de semaine, ils se raffermirent pour s'établir à 2 274 livres en deca, cependant, de leur niveau initial.

Ces variations erratiques des prix du café, formidable bras de fer que se livrent depuis un mois et demi « hausiers » et « baissiers ». Dans le premier camp se trouve, exclusivement, le Brésil. Depuis la sécheresse qui a détruit, l'an passé, la moitié de sa récolte, le premier pro-

ducteur mondial est soumis à deux contraintes : vendre au meilleur prix sur le marché international pour compenser la sévère contraction de sa disponibilité d'arabica ; approvisionner suffisamment son marché domestique, afin de réduire la tension sur les tarifs intérieurs du café, qui hypothèque la politique gouvernementale de gel des prix alimentaires.

San Paulo a ainsi décidé d'acquiescer, par le biais de cinq négociants internationaux, 1,5 million de sacs de robusa à Londres, 600 000 sacs cent d'ores et déjà été acquis avant la suspension temporaire des achats, le 25 octobre. Les Brésiliens souhaitent raffermir les cours mondiaux, pour être en mesure de « sortir » leurs arabica à des prix record. Ils envisagent en même temps d'acheminer le robusa acheté à Londres vers Rio, pour défendre le marché intérieur. Les planteurs brésiliens pratiquent la rétention de café, soucieux d'en tirer le meilleur prix. Seule l'arrivée du robusa étranger pourrait les inciter à écouler à leur tour leur marchandise.

L'autre souci majeur de l'institut brésilien du café (IBC) est d'empêcher la remise en place des quotas d'exportation, supprimés en février dernier, lors de la flambée générale des cours. San Paulo craint qu'une redistribution de ces contingents — calculés en fonction du volume d'exportation de chacun — le pénalise, en raison de sa mauvaise récolte de 1985-1986. Or, les quotas seront automatiquement réintroduits si la moyenne des cours sur quinze jours tombe à 134,55 cents par livre. Le 31 octobre, elle se situait autour de 160,72 cents. Pour l'empêcher de tomber, le Brésil joue la hausse à tout va.

Mais mercredi, les baissiers ont contre-attaqué. Une grande société

de négociants a fait savoir qu'en 1986-1987, la récolte brésilienne représenterait 26 à 27 millions de sacs, alors que le marché en escomptait seulement 22 à 24 millions de sacs, la sécheresse persistant dans ce pays. Une rumeur accréditée démentie à court terme, selon laquelle les Brésiliens n'auraient pas trouvé de financement pour transporter vers Rio le café acheté à Londres. La panique a gagné les opérateurs, qui ont cru de voir le Brésil revendre le marchandise. La maison de commission Drexel, analysant sur graphique la chute des cours, a enfin massivement vendu.

Qui est derrière les baissiers ? Sans doute certains producteurs, qu'une nouvelle donne des quotas déstabiliserait ; et des négociants, devant procéder à d'importants achats de « physique ». Qui va gagner ? « Tous dépendent de la force de caractère des uns et des autres », estime un professionnel.

Si l'Europe dispose actuellement d'un stock de 214 000 tonnes de café, cette quantité est insuffisante, l'hémisphère Nord entrant dans sa période de forte consommation (octobre-mars). Le seul robusa disponible est à Madagascar — soit quarante-cinq jours de mer ; — la Côte-d'Ivoire — quinze jours de fret, — a seulement 10 000 tonnes pour octobre-décembre. Le Cameroun, le Togo, l'Ouganda et le Zaïre n'auront rien avant janvier.

Si la tarification ne s'affaiblit pas et couvre ses besoins au coup par coup, le marché restera stable. Si elle choisit, au contraire — craignant de manquer, — d'acheter en force, les baissiers gagneront. A moins que les Brésiliens préfèrent vendre actuellement pour maintenir une part de marché raisonnable. Mais qui saura le dire ?

ERIC FOTTORINO.

PRODUITS	COURS DU 10-10
Café h. g. (Londres)	849 (- 6) Livres/tonne
Trois mois	
Arabica (Londres)	821,5 (- 9,5) Livres/tonne
Trois mois	
Nichel (Londres)	2 615 (+ 11) Livres/tonne
Trois mois	
Sucre (Paris)	1 228 (+ 32) Cents/boiselle
Décembre	
Café (Londres)	2 272 (- 78) Livres/tonne
Novembre	
Cacao (New-York)	1 876 (- 76) Dollars/tonne
Décembre	
ME (Chicago)	287 (- 1) Cents/boiselle
Décembre	
Métal (Chicago)	173,25 (- 0,59) Cents/boiselle
Décembre	
Soja (Chicago)	151,70 (+ 2,99) Dollars/c. boisseau
Décembre	

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

La Bourse c'est ma vie

La Bourse sur Minitel.
L'évolution de votre portefeuille personnel au jour le jour.

Le Monde sur Minitel
36.15 tapez : LEMONDE

LE MINITEL A TROUVÉ A QUI PARLER

ÉTRANGER 3 Pologne: le dilemme de l'opposition par Jacek Kuron. - Autriche: l'affaire Waldheim. - Corée du Sud: après les affrontements sur un campus. 4 Tunisie: les élections du 2 novembre.	POLITIQUE 5 La discussion du budget de l'industrie à l'Assemblée nationale. - L'élection cantonale partielle dans le Var. - La visite de M. Pons à Saint-Pierre-et-Miquelon.	SOCIÉTÉ 6 Pour étudier la faune et la flore, un « radar des océans » se pose sur l'océan vert d'Amazonie. - Deux attentats à Paris revendiqués par Action directe.	CULTURE 7 FIAC: Madrid et la nouvelle passion de l'art. - « Portes ouvertes » des ateliers d'artistes à la Bastille.	ÉCONOMIE 9 La commission de la concurrence réclame des sanctions contre les centrales d'achat. - Mini-taxe sur les importations pétrolières aux États-Unis. 10 Revue des valeurs. 11 Crédits, change et grands marchés.	DATES 2 Il y a trente ans, le fiasco de Suez. SERVICES Carnet 8 Météorologie 8 Mots croisés 7 Programmes des spectacles 8
---	--	---	---	--	---

Liban: rumeur sur le transfert de huit otages

Paris et Washington accueillent avec méfiance les informations de La voix du Liban

Les autorités françaises et américaines ont accueilli avec la plus extrême réserve les « informations » qui ont fait état, vendredi 31 octobre à Beyrouth, d'une éventuelle libération prochaine de certains de leurs ressortissants retenus en otage au Liban. Selon la radio chrétienne La Voix du Liban, citée par l'agence AP, les diplomates Marcel Carton et Marcel Fontaine ainsi que six otages américains ont été conduits dans la plaine libanaise de la Bekaa au quartier général des forces syriennes, à Anjar, afin d'être « libérés en échange de Georges Ibrahim Abdallah », le chef des Fraternités armées révolutionnaires libanaises (FARL) détenu en France.

« Au Quai d'Orsay, on estime cette information « sans fondement » et on ne cache pas le plus grand scepticisme sur ce transfert de certains des otages. A Washington, on observe une grande prudence; le porte-parole de la Maison Blanche a indiqué n'avoir aucun commentaire à formuler, et le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, a déclaré: « Nous avons été très surpris par ce que la voix du Liban dit simplement que j'espère que cela est vrai. »

A Damas, ni la radio ni l'agence de presse officielles n'ont évoqué la situation des otages. A Beyrouth, enfin, aucun responsable et aucun journaliste n'a constaté le moindre élément ni dans le sens de « l'information » donnée par La Voix du Liban.

Une version peu crédible

A plusieurs reprises, cette radio a fourni dans le passé des informations sur les otages qui se sont révélées fantaisistes. La version de vendredi paraît peu crédible à la plupart des observateurs. Georges Ibrahim Abdallah, impliqué dans l'assassinat d'un diplomate américain et d'un diplomate israélien à Paris, doit être jugé en février, et les autorités françaises ont réaffirmé qu'il ne saurait avoir de « négociation » à ce sujet.

En outre, le groupe Djihad islamique, qui semble détenir la plupart des otages occidentaux, appartient à une mouvance bien distincte de celle des FARL. Enfin, on voit mal l'intérêt d'un échange de prisonniers au Liban, restant des intermédiaires obligés dans l'affaire des otages.

« Pour ce qui concerne les otages français, l'annonce d'un début de règlement du contentieux franco-iranien (Le Monde du 31 octobre) est sans doute un développement positif de nature à inciter Téhéran à user de son « influence » auprès des ravisseurs. Le ministre iranien des affaires étrangères, M. Ali Akbar Velayati, arrivé vendredi soir à Damas, s'entretient peut-être avec les responsables syriens, qui ont fait jadis partie de la présidence au Liban, restant des intermédiaires obligés dans l'affaire des otages.

Alerte au gaz près de Bâle

Un violent incendie, suivi de plusieurs explosions, a éclaté peu après minuit, ce samedi 1^{er} novembre, dans un entrepôt appartenant au groupe chimique suisse Sandoz, situé à Schweitzenthaler, près de Bâle.

Le gros de l'incendie a pu être maîtrisé vers 3 h 30, mais d'épaisses fumées ont continué à se dégager jusqu'à l'aube, répandant sur toute la région une forte odeur d'œuf pourri due à la présence de mercaptan, gaz toxique qui provoque seulement toux et picotement des yeux.

La police de Bâle a invité la population à rester calfeutrée chez elle et, en France, la préfecture du Haut-Rhin a envoyé des voitures munies de haut-parleurs dans la ville frontalière de Saint-Louis pour informer les habitants.

La frontière a été fermée pendant près de deux heures par les autorités helvétiques. Les plans d'alerte ont été levés dès 7 heures.

Les retombées de Tchernobyl

La Drôme engrange de la radioactivité

La Drôme subit encore les effets du passage sur la France, en mai dernier, du nuage radioactif en provenance de la centrale nucléaire soviétique de Tchernobyl, selon la Commission régionale indépendante d'information sur la radioactivité (CRIIRAD). Se fondant sur ses propres analyses et sur celles du laboratoire départemental, la CRIIRAD indique en effet avoir mesuré des taux de radioactivité de 3 000 à 4 000 becquerels (Bq) par kilogramme de foin et de 5 000 à 7 000 Bq dans les ensilages. « Les vaches produisent du lait contaminé à raison de 840 Bq par litre, soit beaucoup plus qu'il n'est autorisé par les normes de la CEE (370 Bq par litre). »

Aussi la CRIIRAD, qui a alerté les préfets de la Drôme et des départements voisins, demande-t-elle que soient prises des mesures pour informer les agriculteurs, mais aussi pour

« Détruire le foin contaminé et indemniser les producteurs »

Dans une lettre adressée au préfet de la Drôme, le directeur du Service central de protection contre les rayonnements ionisants (SCRPI), M. Pierre Pellerin, prend acte des analyses effectuées sur le foin et les ensilages, mais conteste le calcul fait pour évaluer la radioactivité dans le lait. Selon lui, « la consommation de viande ou de produits laitiers provenant d'animaux nourris, même avec les ensilages les plus radioactifs, ne pose aucun problème de santé ». Il rappelle aussi que les limites de téléactivités fixées par la CEE « n'ont aucune prétention sanitaire ». « Ce sont simplement des limites de circulation transfrontalières, économiques, destinées à éviter des surprises à l'exportation. »

La gestion de l'office HLM de Toulouse mise en cause

TOULOUSE de notre correspondant

Lors de la dernière réunion du conseil d'administration de l'office municipal HLM de la ville de Toulouse (Haute-Garonne), son président, M. Marcel Cavallé, adjoint au maire (UDF-FR) a, s'est expliqué, sur les conclusions du rapport de M. Pierre Molnot, procureur général auprès de la Cour des comptes, mettant en cause la gestion de cet organisme. Les observations contenues dans ce texte, daté du 6 juin 1986, portent sur les exercices de 1979 à 1982. L'office est présidé depuis 1983 par M. Cavallé, adjoint au maire M. Dominique Baudis.

M. Molnot souligne d'abord que le compte d'exploitation de cet organisme est déficitaire depuis 1981. Les provisions pour amortissement constituées depuis lors, qui représentent près de 45 % de l'ensemble des dépenses engagées, semblent avoir alimenté le fonds de roulement, s'élevant à 60 millions de francs. En outre, la Cour des comptes relève que 14 millions de francs ont été affectés à des placements dans des emprunts d'Etat. M. Cavallé, qui fut secrétaire d'Etat chargé des transports de 1974 à 1978, a précisé qu'il s'agissait de l'emprunt à 8,80 % de 1977, en expliquant que « ces sommes placées servent à compenser la masse des loyers impayés ».

Selon le rapport de la Cour des comptes, la mauvaise perception des loyers crée un manque à gagner pour cet organisme, de l'ordre de 20 millions de francs au total, pour la période 1979-1982. Le président impute ces difficultés de recouvrement à « la présence d'associés, de marginaux, d'indétrimentables qui pilent et saignent ». En outre, M. Molnot relève qu'en 1982 plus de la moitié des logements étaient loués à un prix inférieur à la réglementation.

GÉRARD VALLÉS.

M. EDMOND MAIRE invité du « Grand Jury RTL-Le Monde »

M. Edmond Maire, secrétaire général de la CFDT, sera l'invité du « Grand Jury RTL-Le Monde » dimanche 2 novembre, de 18 h à 19 h 30. Le responsable du syndicat répondra aux questions d'André Panseron et de Michel Noblecourt, de *Le Monde*, et de Jeanne Perrimonnet et de Claude Panseron, de RTL. Le débat sera dirigé par Alexandre Balzac.

A B C D E F G

Les membres de la Commission nationale et de la communication et des libertés vont désigner leur président

La Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) est aujourd'hui au complet.

M. Pierre Huet, le doyen d'âge, qui assure la présidence provisoire de l'institution, a en effet officiellement annoncé vendredi, les trois personnalités cooptées par les dix membres précédemment nommés: M. Pierre Sabbagh, pionnier de la télévision pour le secteur de la création audiovisuelle; M. Roger Bouzinac, directeur général de

la Fédération nationale de la presse française (FNPF) pour la presse écrite, et M. Jean-Pierre Bouyssoie, ancien président de Thomson-Brenant et de Thomson-CSF, pour les télécommunications.

Les treize devraient être leur président mardi 4 novembre.

La nouvelle commission sera officiellement installée le 12 novembre prochain au premier ministre, M. Jacques Chirac.

M. Roger Bouzinac le héraut de la presse

Voici donc M. Roger Bouzinac, directeur général de la Fédération nationale de la presse française (FNPF), en situation de désigner, en compagnie de deux autres membres de la CNCL, les futurs « représentants » de TFI et de la « 5 ». Paradoxe, sans doute, pour cet homme qui a été toujours le défenseur de la presse écrite et qui, dès 1972, prévoyait une chute spectaculaire des recettes publicitaires de la presse du fait de la concurrence de l'audiovisuel.

Homme de négociation, il a débuté sa vie professionnelle dans différents cabinets ministériels de la IV^e puis de la V^e République. Fort d'une connaissance des mécanismes juridiques et financiers de la presse et de l'audiovisuel acquise durant une carrière de plus d'un quart de siècle, M. Bouzinac n'est pas de ceux qui se laissent facilement démotiver. PDG en 1978-1979 de l'AFP, il a déjà prouvé son aptitude à s'adapter aux situations nouvelles. En 1980, il manifeste sa défiance envers les radios libres et la télématique, avant de se rallier aux uns puis à l'autre. Puis de souhaiter, après l'avoir combattu, que la publicité soit autorisée sur les radios locales privées, y compris et surtout sur les ondes de celles qui lancent la programmation.

Dès sa nomination à la CNCL, M. Bouzinac a déclaré être partisan « d'un duo et non d'un duel entre la presse écrite et la télévision » et a précisé qu'il s'efforcera que « des publications puissent participer à de nouveaux complexes télévisuels ». A la CNCL, la presse écrite possède son héraut.

Y.-M.L.

L'Open de tennis de Paris

Haro sur les arbitres !

Les demi-finales de l'Open de Paris devaient mettre en présence, samedi 1^{er} novembre, d'une part, Becker et Leconte, d'autre part, Casal et Mayotte. McEnroe et Noah, qui auraient pu se rencontrer à ce stade de la compétition ont été éliminés lors de matches où l'arbitrage a été mis en cause.

Un juge de chaise injurié par John McEnroe, un autre censuré par un public tout acquis à la cause de Yannick Noah; l'arbitre crier sur l'arbitrage ? La fable est vieille comme le tennis. Il y a deux façons de la récrire. La version officielle: les hommes de chaise sont globalement compétents, vivement qu'on les remplace par des machines qui ne se trompent plus. La version arbitres: quelques voyous parmi les joueurs cherchent systématiquement à influencer les décisions. A qui prêter l'oreille ?

McEnroe par exemple: il était mal « embarqué » contre Sergio Casal. Comme l'Américain avait vraiment en tête de disputer la finale pour assurer sa qualification au Masters, il n'appréciait sûrement pas d'avoir laissé un set à un joueur qui n'avait pas passé un tour dans la moitié des tournois disputés depuis le début de l'année. Et il bouillonnait. Pas suffisamment pour faire cadeau du point de 6-6 à son adversaire. Mais dans la tie-break, servant à 8-7, il avait cru réuser un ace. Or, Casal et le juge de ligne avaient vu la balle rebondir hors du carré de service. Le juge de chaise le pria d'engager une deuxième fois. Il explosa ! Pour faire une double faute et perdre derechef le match.

Toutes ses injures lui ont finalement coûté 3 000 dollars d'amende supplémentaire qui vont entraîner une suspension de quelques semaines. Pendant le match contre Mayotte, Noah, pour sa part, a pris à parti deux ou trois fois le juge de chaise, après de quoi il est allé s'exposer par la suite dans les vestiaires, car la foule avait été réclémée odieuse.

McEnroe et Noah pouvaient-ils, à bon droit, imputer leur défaite à l'arbitrage ? Ils ont été pris vendredi en défaut par des joueurs mieux préparés qu'eux. Et le juge-arbitre du tournoi, Jacques Duchamp a assuré que les quatre-vingts juges de ligne retenus pour ce tournoi sont les meilleurs du pays.

Le problème tient à trois raisons. La personnalité des joueurs en défaut: de nombreux joueurs ont une réaction de public ensuite: une partie des spectateurs semble assister plus à des combats de boxe qu'à des matches de tennis. Les juges, enfin, Jérôme Shales pris à parti par McEnroe est un professionnel qui n'a malheureusement pas la confiance des joueurs, et Patrick Florpays avait déjà eu maille à parer avec Noah à Roland-Garros. Certes, un tel incident peut être explosif. Mais, de là à annoncer une crise de l'arbitrage, il y a une marge qu'on ne peut franchir. Quand on est vraiment plus fort que son adversaire, il n'y a pas de discussion: Henri Leconte l'a bien montré en face de Mikael Pernfors.

ALAIN GIROUDO.

Les résultats
Casal (Esp.) b. McEnroe (EU), 6-3, 7-8; Becker (RFA) b. Svensson (Suède), 6-4, 6-4; Mayotte (EU) b. Noah (Fr.), 7-5, 7-5; Leconte (Fr.) b. Pernfors (Suède), 6-4, 6-4.

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOOTBALL

*Toulouse et Bordeaux 1-1
*Marseille b. Nantes 1-0
*Paris-SC et Nancy 0-0
*Monaco b. Sochaux 3-0
*Laval b. Rennes 3-0
*Auxerre b. RC Paris 2-0
*Brest et Lille 0-0
*Saint-Etienne b. Toulon 1-0
*Metz et Nice 1-1
*Lens et Le Havre 0-0

Championnat
1. Marseille, Bordeaux, 22 pts;
3. Paris-SG, 19; 4. Toulouse, Monaco, Auxerre, Nice, 17; 8. Lille, Nantes, 16.

M. Pierre Sabbagh le pionnier de la télé

« Je ne sais faire que cela », expliquait un jour Pierre Sabbagh. « J'ai été piqué par un virus, un beau jour, et ce virus s'appelle S.T.I. est un vieux routier de la télévision, un loup de mer aguerri aux caprices et turbulences de l'audiovisuel, c'est bien lui, en effet, lui qui s'est lancé dans l'aventure... Il y a plus de quarante ans.

C'est en 1945 que l'ancien élève de Charles Duhalgo, devenu correspondant de guerre pour la radio, participe à sa première émission télévisée en tant que « speaker ». Ce sera le premier d'une longue série de titres, car Sabbagh, au fil des ans, touchera à tous les postes (présentation, réalisation, reportage, production, direction) et à tous les domaines (sports, jeux, variétés, médecine, théâtre, fiction).

Le 30 juin 1949, il crée et présente le premier journal télévisé, en devient rédacteur en chef jusqu'en 1954, fait une incursion à Europe 1 en tant que directeur adjoint de l'actualité, directeur de la première chaîne en 1968, puis de la seconde chaîne dite « couleur » en août 1971.

Passionné à la fois par l'information et les programmes, ardent défenseur du direct, Pierre Sabbagh a attaché son nom à des émissions devenues très célèbres comme « Au théâtre ce soir » lancée en 1959. Homme de coup et de spectacle, il avait un sens aigu de l'humour et savait marier les émissions populaires à une télévision d'auteur. Son visage souriant, ses cheveux blancs bouclés et sa pipe légendaire font sans doute de celui qui est aussi le mari de Catherine Langeais, le membre de la CNCL le plus connu de grand public. Avec l'image d'un pionnier... de la télévision du passé.

A. Co.

M. Jean-Pierre Bouyssoie l'homme de l'industrie

On attendait — on souhaitait même en haut lieu — la nomination à la CNCL d'un fonctionnaire de la Direction générale des télécommunications (DGT) pour piloter le développement des réseaux, la privatisation des services à valeur ajoutée.

Aujourd'hui, la surprise, la déception, voire l'irritation, sont grandes à la DGT, car les membres de la CNCL ont préféré coopter un ingénieur de l'armement qui a fait toute sa carrière dans le secteur privé. Carrière monolithique puisque M. Bouyssoie entre en 1952 chez Thomson, qu'il ne quittera que trente ans plus tard quand le groupe sera nationalisé.

Engagé comme directeur industriel, il devient ensuite directeur de la branche radio-télévision en 1960, puis gravit tous les échelons jusqu'à la présidence de Thomson-CSF, qu'il prend en 1976, alors que son prédécesseur, Paul Richard, disparaissait prématurément, juste d'obtenir le feu vert de M. Giscard d'Estaing pour lancer Thomson dans l'industrie du téléphone.

Mais les premiers contrats, fruits de ce rapprochement, ne seront mis en service qu'en 1982, date à laquelle M. Bouyssoie sera contraint de démissionner pour céder la place à M. Alain Gomez. Il avait auparavant cumulé pendant quelques mois les présidences de Thomson-CSF et de sa maison-mère Thomson Brandt. C'est donc par une curieuse ironie de l'histoire un des anciens fournisseurs de la DGT qui va désormais présider à sa mise en concurrence.

J.-F.L.

Une mission sur l'avenir de FR 3 confiée à M. Lecat

M. Jean-Philippe Lecat a été officiellement chargé vendredi par M. François Léotard d'une mission d'étude de deux mois, sur la « situation et les perspectives » de FR 3.

Maître des requêtes au Conseil d'Etat, l'ancien ministre de la culture et de la communication, M. Valéry Giscard d'Estaing, devra se pencher sur toutes les facettes de la chaîne: programmes, structures nationales et régionales, appareil de production et financement, en tenant compte de « la nécessité cohérente entre la mission de FR 3 et celle des autres sociétés du secteur public, notamment Antenne 2 et la Société d'édition de programmes de télévision », la SEPT. Une cohérence rendue plus que jamais nécessaire par la situation inédite que l'audiovisuel va devoir affronter l'an prochain avec la privatisation de TF 1.

M. Lecat devra donc proposer au ministre des solutions permettant à FR 3, chaîne sans image de marque et faiblement regardée, d'affronter cette nouvelle situation. Intervenant après celle confiée à M. Marcel Julien sur les missions spécifiques du secteur public (un rapport est attendu pour la mi-novembre), cette mission a donc pour objet, souligne-t-on rue de Valois, de « réaffirmer les ambitions du secteur public ». Elle est sans doute aussi, à l'heure

où la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) effectue ses premiers pas une façon de rappeler que les pouvoirs publics n'entendent nullement se désintéresser d'un secteur dont ils gardent la tutelle financière.

P.-A. G.

Le *Matin* interrompé ses suppléments du week-end. — Le *Matin* de Paris a décidé d'arrêter la publication de ses quatre suppléments du week-end (le Réveil, le matin, le midi, le soir, radio-télévision) à partir du 1^{er} novembre. Les suppléments du samedi et du dimanche ont été lancés le 4 octobre dernier. Le prix du journal ce jour-là (8 F au lieu de 4,40 F) aurait fait baisser les ventes de plus de 100 000 exemplaires en semaine à 80 000 le samedi, ce qui a incité la direction du quotidien à interrompre l'expérience. Les pages livrées paraîtront dorénavant le mardi, et le supplément télévisé sera encadré dans le journal du samedi. Mais le *Matin*, qui propose chaque lundi son supplément « Antilles-Martin » (le *Monde* du 28 octobre), prépare un supplément « Région parisienne » qui devrait être lancé courant novembre.

Le numéro du « Monde » daté 1^{er} novembre 1986 a été tiré à 457 434 exemplaires.

(Publicité)

LE JARDIN PARFUMÉ

Livre léger traduit d'un manuscrit arabe du XVII^e siècle, par le Baron R... revu et corrigé en 1986 par Edouard Linteau, illustré par un très grand peintre, Alain Renoux. Tous les exemplaires « Le jardin parfumé pour le délassement de l'esprit » sont signés par le peintre. L'ouvrage est présenté en feuilles de grand luxe séparées sous couverture illustrée, dans un écrin précieusement décoré. Œuvre signe de la « Bibliothèque de l'enfer », amateur bibliophile et collectionneur, René Carlier, directeur, garantit le tirage limité et se tient à votre disposition pour tous renseignements, prix... facilités... etc.

Téléphoner ou écrire à: Édition du Beau Livre de France 22, rue des Colonnades-du-Trône, 75012 Paris - Tél.: 43-07-88-74

مكتبة المنهج